LE DEVOIR

fais ce que dois

DUSSAULT

La grande librairie du
8955, BOUL. ST-LAURENT, MONTRÉAL
est ouverte ce soir

Vol. LXIX - No 26 | Neige intermittente. Maximum – 7. | Montréal, jeudi 3 février 1977 | Saint Blaise | 25 CENTS

Le conflit des policiers

Les négociations s'amorcent malgré la grève qui continue

par Louis-Gilles Francoeur

Une séance "exploratoire" de près de trois heures a réuni hier des représentants de la Fraternité des policiers de la CUM et le nouveau président du Conseil de sécurité, M. Yves Ryan, même si le ralentissement de travail des policiers se poursuivait pour la troisième journée consécutive.

Le président par intérim du Conseil de sécurité dont la nomination a été ratifiée hier par le conseil des ministres, a qualifié "d'encourageants" ces pourparlers préliminaires, qui doivent d'ailleurs reprendre ce matin.

"Nous ne pouvons parler de négociations proprement dites, a expliqué M. Ryan, car les policiers ne se sont pas rendus à la condition préalable posée par le ministre de la Justice".

"Je souhaite par contre que le président de la Fraternité convainque rapidement ses collègues de retourner au travail pour permettre un véritable démarrage de la négociation", a poursuivi M. Ryan.

Les représentants des policiers étaient pour leur part beaucoup moins loquaces, préoccupés à régler les problèmes de dissidence interne. Le démarrage des pourparlers, sur des questions aussi essentielles que la caisse de retraite et les horaires de travail, devrait donner un atout majeur à l'exécutif syndical, aux prises avec des délégués syndicaux qui ne veulent rien savoir de la stratégie de leurs dirigeants, du moins jusqu'à présent.

Une importante réunion devait rassembler hier soir l'exécutif et les représentants syndicaux qui, la veille refusaient le mot d'ordre de retour au travail et contestaient la décision de l'état-major syndical de reporter au 17 février l'assemblée générale prévue initialement pour ce soir.

Les plus radicaux des délégués s'affairaient d'ailleurs hier à neutraliser la stratégie de négociation de l'exécutif syndical en faisant circuler une pétition en vue de convoquer une assemblée générale spéciale. Une telle pétition, qui doit recueillir un minimum de 100 noms, donne toutefois un délai de quelques semaines à l'exécutif avant la réunion.

Les négociateurs syndicaux, soit le président, M. Gilles Masse, le vice-président, M. Pierre Lenoir, ont rencontré leurs vis-à-vis patronaux au Club Canadien. Le nouveau président du Conseil de sécurité était pour sa part accompagné de M. Fernand Desjardins, un membre de l'exécutif du Conseil de sécurité.

Dans la matinée qui a précédé la rencontre entre les deux parties, le maire de Montréal-Nord avait réuni le Conseil de sécurité pour l'informer des éléments du dossier de la négociation et des orienta-

Voir page 6: Les policiers

Vers une réforme du conseil de sécurité?

QUÉBEC (par Bernard Descôteaux) — La présente crise qui sévit au sein du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal pourrait amener le gouvernement du Québec à réévaluer tout le cadre juridictionnel dans lequel opère ce service de même que la présence des hommes qui administrent et dirigent ce service. Tout au moins se pose-t-on des questions en ce sens, même si l'on n'a pas encore de réponses à proposer.

Commentant la grève du zèle qu'ont entreprise depuis lundi les 5,200 policiers de la Communauté urbaine de Montréal, le premier ministre René Lévesque a ainsi ouvert la porte, hier, à une révision en profondeur du rôle et des statuts du Conseil de sécurité publique de la CUM qui administre le Service de police, de même qu'à des mutations profondes au sein des dirigeants de ces deux organismes, en commençant par le président du Conseil de sécurité publique (CSP), M. Paul-Emile L'Ecuyer, et le directeur du Service de police, M. René Daigneault.

Le premier ministre s'est en fait trouvé à confirmer en quelque sorte les rumeurs qui veulent que les jours de M. L'Ecuyer à la tête du CSP soient comptés. Il a également laissé entendre aux policiers que le gouvernement pourrait bien entreprendre le grand ménage qu'ils souhaitent au sein de la direction du corps policier. C'est là une revendication importante qui apparaît en filigrane dans le mouvement de protestation des policiers.

M. Lévesque ne s'est pas attardé longtemps sur ce sujet. Il a simplement expliqué que le départ en vacances de M. L'Ecuyer au moment où prenait naissance le mouvement de protestation des policiers, de même que plusieurs autres facteurs, a amené le gouvernement à songer à la réévaluation de ce qu'il a appelé les cadres juridictionnels de la police de la CUM et de ses dirigeants. Les autres facteurs qu'il a évoqués, M. Lévesque les a résumés en parlant de la "situation versante où se trouve placé depuis quelques années le corps policier en question.

Quant au conflit actuel, M. Lévesque a donné son aval à la position prise par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard. Celui-ci est d'ailleurs venu participer à la réunion du Conseil des ministres où il a fait rapport sur la situation qui prévaut à Montréal. Celui-ci doit, selon M. Lévesque, continuer avec toute la fermeté qui s'impose à suivre ce conflit.

En principe, la fin de la grève du

Voir page 6: Le Conseil

Margaret et Rosalyn

L'art de la photographie a été le principal sujet de conversation entre Margaret Trudeau et Amy Carter, fille du président des États-Unis. L'épouse du premier ministre canadien a pris le thé hier après-midi à la Maison-Blanche, en compagnie de Mme Rosalyn Carter. Un peu plus tard, elle présidait l'inauguration de l'exposition d'art canadien au Musée Hirshhorn de Washington. Les deux "premières dames" ont pu échanger quelques propos sur la mode et l'art canadien jusqu'au moment où la petite Amy a fait irruption dans le Salon Vert pour exhiber fièrement les photos qu'elle a prises depuis qu'elle habite la Maison-Blanche. La fillette de neuf ans, comme l'épouse du premier ministre, est inscrite à un cours de photographie à l'école qu'elle fréquente. Mme Trudeau qui est rentrée hier soir à Ottawa, avait précédemment rencontré Mme Joan Mondale, épouse du vice-président des États-Unis. On voit ici Margaret Trudeau au moment où elle est accueillie par son hôtesse, Mme Carter. Le manteau de fourrure n'est pas une fantaisie puisqu'il faisait moins 3 Celsius hier à Washington.

(Téléphoto AP)



Une politique d'achat axée sur le contenu québécois

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Les institutions du secteur public et parapublic québécois ne seront plus tenues de respecter le sacro-saint principe du plus bas soumissionnaire et devront désormais accorder leur préférence, dans l'achat de biens et services, aux firmes québécoises.

Ainsi, "dans les limites de l'intérêt public ou dans la perspective de développements industriels majeurs", les firmes exerçant leurs activités au Québec ou dont les produits offrent un contenu québécois plus élevé seront préférées à des concurrents étrangers même si ces derniers sont les plus bas soumissionnaires.

Voilà l'élément majeur de la nouvelle politique d'achat du gouvernement québécois que le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry, a rendue publique hier, à Québec. Même si, officiellement, cette politique n'est pas coercitive, elle s'appliquera également aux sociétés d'État, aux hôpitaux, aux commissions scolaires et aux municipalités.

Essentiellement calquée sur l'expérience vécue depuis dix ans à l'Hydro-Québec, cette politique vise à utiliser le pouvoir d'achat des ministères et de toutes ces institutions parapubliques comme levier de développement économique, et notamment comme instrument de promotion de la petite et moyenne entreprise québécoise, a dit le ministre.

Ainsi, M. Landry estime que, sur un total d'achats annuels de plus de $2 milliards, cette nouvelle politique permettra d'injecter de $300 à $500 millions supplémentaires dans l'économie québécoise et espère, sans toutefois pouvoir fournir de données précises, qu'elle contribuera à abaisser le taux de chômage et à stimuler particulièrement l'industrie secondaire.

Ne voulant pas donner prise à d'éventuelles représailles de la part d'autres provinces canadiennes ou de l'étranger, M. Landry a choisi de présenter une politique toute en souplesse et qui laisse une large part d'initiative à chaque acheteur concerné. Elle sera toutefois suivie au cours des prochaines semaines de directives plus précises que le ministre ne s'est pas engagé hier à rendre publiques et dont on a même dit, dans son entourage qu'elles pourraient être données oralement.

Ainsi, le gouvernement n'appliquera pas de manière universelle un pourcentage discriminatoire (mark-up) au niveau des prix. Dans les faits, de tels pourcentages existeront mais chaque cas sera étudié à son mérite et il semble que seule la règle de l'intérêt public en fixera les limites. On sait que l'Hydro-Québec peut accorder une préférence aux entreprises québécoises même si le prix du produit offert dépasse jusqu'à 10% celui du plus bas soumissionnaire.

La politique prévoit par ailleurs qu'on pourra limiter aux seules entreprises québécoises l'accès à des appels d'offres lorsqu'il existe au Québec "un nombre suffisant" d'entreprises concurrentielles fabriquant le produit concerné. Le ministre a précisé que, dans certains cas de force majeure, où le Québec peut développer, grâce à un contrat gouvernemental, un secteur industriel particulièrement intéressant, on pourra considérer que la présence d'une ou de deux entreprises québécoises constitue un "nombre suffisant."

De plus, il sera interdit pour tous les corps publics d'inclure dans les cahiers de charge des descriptions ou spécifications ayant pour effet d'exclure un produit québécois de nature similaire à celui dont on a besoin.

Par ailleurs l'appel d'offres devra exiger, pour toute commande de $10,000 et plus, que le degré de contenu québécois et canadien du produit en question soit mentionné et c'est à partir de cette spécification que les acheteurs feront leur choix. M. Landry a expliqué que la politique s'appliquait également pour les achats inférieurs à ce montant mais que, pour ces cas précis, cette exigence n'avait pas été retenue afin de ne pas se montrer "tâtillon".

Voir page 6: Les achats

Les ministres péquistes: un avoir plutôt modeste

QUÉBEC (d'après PC) — Les membres du gouvernement du Québec ont tous rendu public hier à Québec la déclaration qu'ils étaient tenus de produire en vertu d'une directive émise par le premier ministre, M. René Lévesque concernant les conflits d'intérêt.

Dans l'ensemble, l'avoir des ministres est relativement peu important à l'exception du ministre Guy Joron dont la valeur du portefeuille dépasse le million de dollars.

L'avoir en fiducie de M. Joron s'établit ainsi (entre parenthèses la valeur récente de chacune des actions à la Bourse): 5,000 actions de l'Alcan ($27); 10,000 actions de la Banque Canadienne Nationale ($13.50); 14,000 actions de la Banque d'épargne de Montréal ($14); 10,000 actions de la Banque Mercantile ($15); 1,000 actions de Eastman Kodak ($75.50); 5,000 actions de Imperial Oil ($22); 1,000 actions de IBM ($276); 8,000 actions de Massey Ferguson ($21.50) et 20,000 actions de Phillips Lamp.

Les ministres Rodrigue Tremblay et Louis O'Neill détiennent également des protefeuilles d'actions assez variés mais dont la valeur serait inférieure à $100,000.

Au total, cinq ministres du gouvernement détenaient, au moment où ils ont signé leurs déclarations, des intérêts dans des compagnies dont les actions sont cotées en bourse ou pour lesquelles il existe un marché hors-liste établi.

Ils devront, les uns et les autres, aux termes de la directive du premier ministre, s'en défaire avant le 12 mars 1977.

Le portefeuille le plus inattendu est celui du ministre des Communications, M. Louis O'Neill, député de Chauveau.

Ce portefeuille contient 70 actions certificat CB58621; 100 actions certificat CB23674 et 100 actions certificat CB23675 de la Brinco; 1,000 actions de Laduboro Oil Ltd; 100 actions de S.M.A. (40 cents) 1,000 actions de Quebec Uranium Mining Corp. (11 cents): 42,915 unités de Les Placements collectifs Inc.; 2,000 actions de la Credo Mining Ltd; et 13 actions de la Pan Ocean Oil Corp. ($17).

Le portefeuille du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, représente 38 actions ordinaires de Bombardier-MLS ($7), 100 actions classe A, de Valmar (80 cents); 100 actions classe A d'Electrohome ($3); 300 actions ordinaires de Bow Valley Inc. ($22.50); et 500 actions-droits de Budd Automotive, oct. 79.

De son côté, le ministre de l'Agricul-

Voir page 6: Les ministres

Assurance auto: reste à fignoler le scénario retenu

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Après avoir étudié dans un premier temps les différents scénarios qui s'offraient à elle en vue de la création d'un nouveau régime d'assurance-automobile, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Mme Lise Payette, vient de recevoir un second mandat pour fignoler, en compagnie de trois de ses collègues du cabinet, celui des scénarios qui a été retenu et qui fera l'objet d'un projet de loi au cours de la prochaine session.

A l'issue de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres, le premier ministre, M. René Lévesque a annoncé hier en compagnie de Mme Payette, qu'un nouveau comité avait été formé pour mettre au point d'ici le 31 mars la formule proposée par le ministre des Institutions financières.

Composé, outre de Mme Payette, du ministre des Transports, M. Lucien Lessard, du ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, et du ministre d'État au développement social, M. Pierre Marois, le comité en question aura à soumettre un rapport final à cette date, rapport sur lequel on s'appuiera pour présenter un projet de loi. Ce rapport sera également rendu public et une commission parlementaire itinérante se rendra dans huit villes du Québec pour entendre les représentations des groupes concernés comme des citoyens.

C'est bien volontiers que M. Lévesque et Mme Payette ont apporté toutes ces précisions sur le cheminement que suivra le dossier de l'assurance-automobile au cours des prochaines semaines, opposant cependant un non catégorique lorsqu'il est question de définir le type de régime d'assurance qui sera proposé le 31 mars, prétextant vouloir cheminer encore un

Voir page 6: Assurance auto

Du coin du feu, Carter demande aux Américains d'économiser l'énergie

WASHINGTON (AFP) — Le président Jimmy Carter a demandé hier aux Américains de faire preuve du même esprit de sacrifice et d'unité que pendant la seconde guerre mondiale pour surmonter leurs difficultés économiques actuelles, en particulier la pénurie énergétique actuelle.

Dans sa première "causerie au coin du feu", quinze jours après son accession au pouvoir, M. Carter a réitéré sa volonté de gouverner d'une manière "aussi ouverte et honnête que possible" et de défendre les droits de l'homme dans le monde.

Dans le court passage de sa causerie d'une demi-heure, consacré à la politique étrangère, le président Carter a promis aux Américains de conserver une défense "efficace et musclée" et la plus étroite coopération avec les alliés des États-Unis.

"Je m'efforcerai aussi, a dit le président, d'améliorer nos relations avec l'Union soviétique et la république populaire de Chine, tout en maintenant notre sécurité et en cherchant à réduire les risques de guerre".

M. Carter a annoncé qu'il enverrait le 20 avril au Congrès un programme énergétique d'ensemble et qu'il demanderait auparavant qu'un nouveau ministère de l'énergie soit créé pour "mettre de l'ordre dans le chaos actuel".

"Nous devons accepter la réalité que le manque d'énergie sera permanent", a dit M. Carter en demandant à nouveau aux Américains de faire toutes les économies possibles d'énergie en particulier pendant cette période de froid rigoureux.

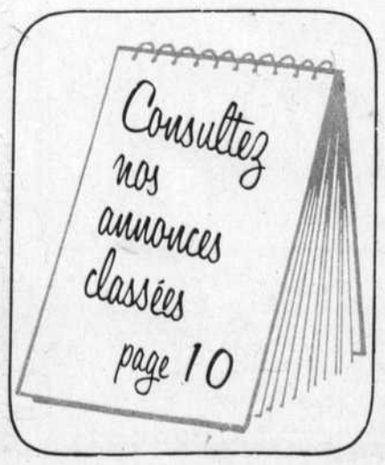
Soulignant qu'il était arrivé au pouvoir "au milieu de la pire des récessions des derniers 40 ans", le président a évoqué le programme qu'il venait de soumettre au Congrès pour la relance de l'économie.

Ce programme, dit-il, est équilibré et devrait rendre la santé au pays en lui assurant une croissance stable et continue. "C'est un excellent placement pour l'avenir", a affirmé M. Carter. Il a ensuite brièvement esquissé le programme de réforme du gouvernement et de l'administration qu'il préconise.

Rappelant sa décision de supprimer les limousines avec chauffeurs du haut personnel de la Maison-Blanche, M. Carter a dit: "Le gouvernement ne peut pas comprendre vos difficultés si nous vivons comme des rois ici à Washington", et il a demandé aux Américains de ne faire de cadeux ni à lui ni à sa famille.

M. Carter a promis aux Américains de procéder rapidement à une réforme et à une simplification du système fiscal, afin de le rendre plus juste, ainsi qu'à une refonte de la sécurité sociale, dont "le gâchis prive, dit-il, les plus malheureux d'une aide essentielle".

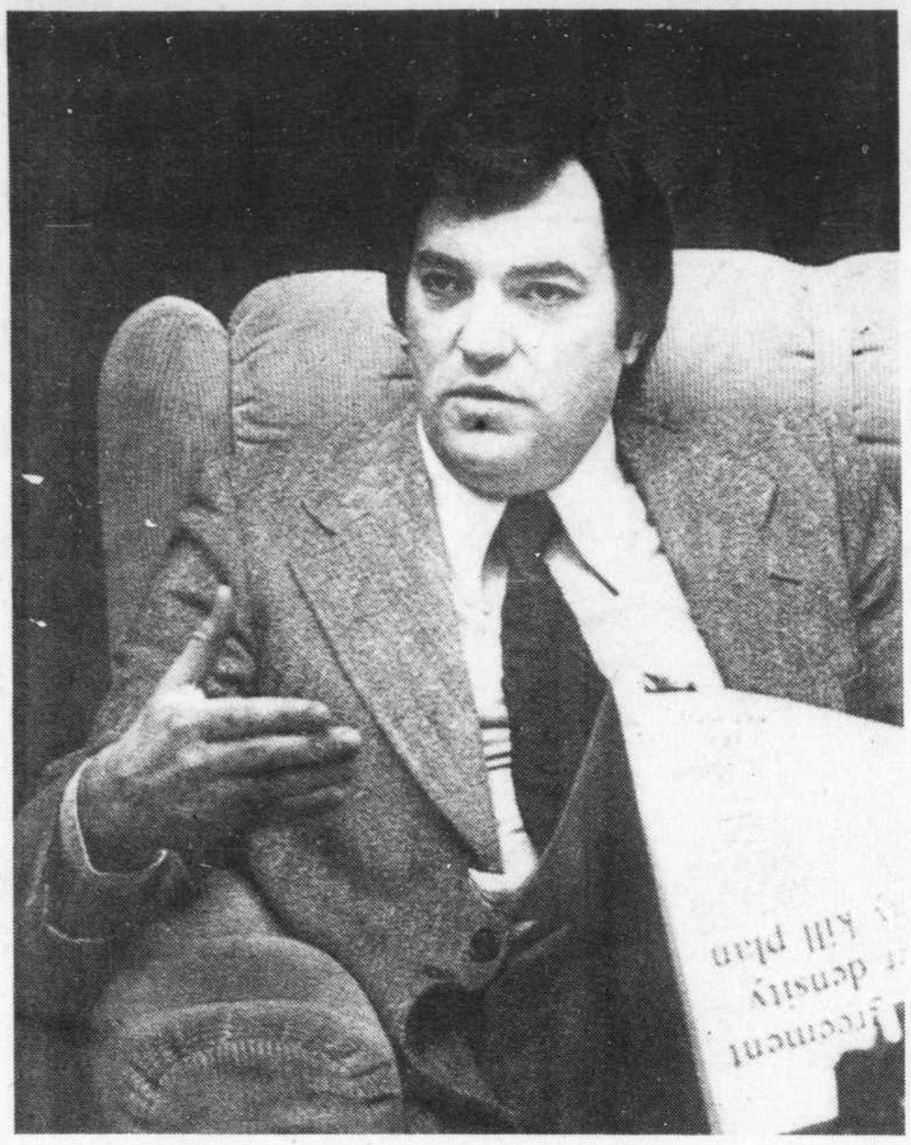
En terminant, le président a dit aux Américains que dans le peu de temps qu'il avait été à la Maison-Blanche il avait appris une chose: "C'est que le président ne peut pas tout faire". Mais, dit-il, "si notre pays est uni, je pourrai alors être un bon président. Mais j'aurai besoin de votre aide pour y arriver".



au sommaire

- Ottawa cherche une formule pour laisser aux caisses leur autonomie
- André Ouellet craint "l'opportunisme" de certaines provinces — page 2
- Les autobus Métropolitain Provincial rouleront à partir du 11 février — page 3
- Après l'échec de MM. Bédard et Masse: un éditorial de Claude Ryan
- Les recenseurs ont-ils oublié une ville? un commentaire de J.-C. Leclerc
- Une prudence de rigueur: un commentaire de Georges Vigny — page 4





Le stratège de l'organisation des libéraux fédéraux au Québec, M. André Ouellet, craint que les autres provinces soient tentées d'exploiter la menace séparatiste pour réclamer de nouveaux pouvoirs d'Ottawa. Il prévient les "opportunistes politiques" que cette pratique "doit cesser". (Téléphoto CP)

L'autonomie des caisses populaires: le fédéral cherche une autre formule

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Petit Chaperon rouge bien doté et chéri du Québec, les Caisses populaires ne seront pas mangées par la Banque du Canada, le cabinet fédéral, attendri par les pressions tant du caucus libéral québécois que du Mouvement Desjardins lui-même, déciderait de modifier dès avant sa présentation aux Communes la nouvelle Loi des banques qui aurait fait obligation aux Caisses populaires de maintenir des fonds en réserve à la Banque du Canada.

Sans préciser plus avant, le ministre fédéral des Finances, M. Donald Macdonald, a confirmé indirectement hier à Ottawa la nouvelle. "Le gouvernement, a-t-il dit, doit décider d'une nouvelle formule avant de présenter sa législation."

Le président de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, M. Alfred Rouleau, a plaidé longuement sa cause hier devant le Comité sénatorial des Banques, de l'industrie et du Commerce qui tient des audiences sur le Livre blanc sur les banques présenté par M. Macdonald en prévision de la révision de la Loi des banques.

M. Rouleau avait rencontré et convaincu la veille les membres du caucus québécois du Parti libéral fédéral. C'était sa seconde visite à Ottawa en une dizaine de jours, puisqu'il avait rencontré la semaine dernière quelques ministres intéressés au dossier.

En compagnie de M. André Morin, un économiste, M. Rouleau a présenté hier au comité sénatorial son mémoire en réponse au Livre blanc. Les caisses populaires s'y disent prêtes à adhérer, sur une base volontaire toutefois, à une "association canadienne des paiements" dont le Livre blanc propose la création pour coordonner les opérations de "compensation" entre les diverses institutions financières canadiennes.

Mais elles ne veulent rien entendre de devoir en contrepartie maintenir des dépôts sur fins de compensation, ou des revenus primaires comme celles des banques à charte, à la Banque du Canada. Si ces dispositions du Livre blanc visent à assurer un niveau de liquidité, à créer une certaine sécurité, disent-elles, une législation provinciale y pourvoira tout aussi bien.

Les Caisses populaires, d'expliquer en somme MM. Rouleau et Morin, n'entendent pas ouvrir la porte, si peu que ce soit, à un "double régime de surveillance à l'égard des institutions à charte provinciale, et contestent le droit du Parlement d'imposer un tel régime."

Les caisses reconnaissent qu'il y a des avantages à appartenir à une "association canadienne de paiements", en tant que "service public fonctionnel." Mais elles soupçonnent que l'obligation de réserves à la Banque du Canada va beaucoup plus loin, et tend à les impliquer dans l'élaboration de la politique monétaire fédérale, ce dont elles ne veulent pas. Elles craignent, d'expliquer de façon imagée M. Morin, que cette "association canadienne de paiements" soit "un peu un morceau de fromage pour avoir sous juridiction fédérale des institutions financières qui sont juridiction provinciale."

Les caisses populaires citent à leur appui les positions tant du Conseil économique du Canada que de la Commission Porter, selon lesquels les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent parfaitement se partager le devoir de réglementation du système financier.

En plus de se lancer dans des discussions quasi constitutionnelles avec quelques sénateurs mal convaincus, comme M. M. Macnaughton qui estime que leurs opérations de type "bancaire" mènent directement les caisses à accepter quelque juridiction fédérale, MM. Rouleau et Morin ont dû presque refaire, à l'intention du comité, l'histoire et le portrait des caisses populaires.

Parlant avec chaleur de ces 1,250 caisses, avec leurs 3,200,000 sociétaires et leurs 10,000 dirigeants élus, M. Rouleau a cru bon de rappeler au comité que tout ne s'expliquait en fonction de "l'aspect financier".

Il faut songer à l'impact social des législations, dit-il. Si on ne cherche que l'efficacité, la rationalisation, "à l'autre bout, on produit un impact qui fait que toutes les petites unités localisées dans les régions finissent par ne plus être rentables", explique M. Rouleau après avoir souligné au passage que les caisses ont été plus rapides que les banques à charte, et sont souvent encore seules, à être présentes dans les régions éloignées.

Enfin, argument suprême, M. Rouleau remonte à l'époque de la fondation des Caisses par le commandeur Alphonse Desjardins, pour remarquer que c'est le Sénat lui-même qui a insisté pour que ces institutions coopératives soient sous juridction provinciale.

Le comité a également pris connaissance d'un mémoire conjoint présenté par les ministres des Finances des provinces à leur homologue fédéral, M. Donald MacDonald, au début de décembre dernier, mémoire qui soutient une position identique à celle du Mouvement Desjardins.

Ce mémoire, rappelons-le, avait été lu à la conférence fédérale-provinciale par le ministre des Finances du Québec lui-même, M. Jacques Parizeau, dont on disait qu'il en était l'auteur. Ayant fait "front commun" contre le gouvernement central sur la question des arrangements fiscaux qu'elles débattaient alors à Ottawa, les autres provinces n'avaient pas hésité à endosser la position du Québec.

Les représentants des caisses populaires ont de plus fait remarquer hier que le gouvernement de M. Bourassa avait lui-même pareille position, avant sa chute.

Lors de cette conférence fédérale-provinciale haute en couleurs, la première à laquelle participait le gouvernement péquiste, M. Parizeau avait fait état du scandale que ne manquerait pas de créer les prétentions fédérales dans l'opinion publique québécoise si on s'avisait de "toucher aux caisses populaires", ce fleuron financier qui le dispute facilement à l'Hydro-Québec au tableau d'honneur de la province, et dont on menaçait presque de mobiliser les trois millions de sociétaires, s'il le fallait.

L'agent de l'AC: l'opposition insiste

OTTAWA (PC) — L'Opposition officielle a de nouveau réclamé, hier, aux Communes, l'intervention du ministre fédéral de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, afin qu'il aide le Comité des comptes publics des Communes à retracer le "mystérieux" agent étranger impliqué dans la vente d'un réacteur nucléaire canadien à l'Argentine.

Cet agent inconnu s'était vu verser une somme de $2.4 millions par l'Énergie atomique du Canada pour ses services dans cette transaction, montant que le Vérificateur général du Canada avait jugé "insuffisamment justifié".

Ouellet appréhende "l'opportunisme" de certains gouvernements provinciaux

OTTAWA — Le ministre fédéral des Affaires urbaines, M. André Ouellet, craint que les "opportunistes politiques" de certains gouvernements provinciaux tentent d'exploiter la menace séparatiste au Québec pour obtenir plus de pouvoirs du gouvernement central.

Convaincu que cette pratique ne peut être plus longtemps tolérée sans causer un tort irréparable à l'ensemble du pays, M. Ouellet a déclaré, au cours d'une entrevue à la Presse Canadienne que ces provinces devront être fermement prévenues de cesser "de jouer avec Ottawa".

Selon le nouveau stratège des libéraux fédéraux du Québec, plusieurs premiers ministres provinciaux dénigrent publiquement le régime fédéraliste canadien pour admettre plus tard dans des entretiens privés qu'ils n'étaient pas sincères mais qu'il leur faut agir ainsi pour désamorcer les attaques des adversaires politiques provinciaux. "Nous avons besoin de gens plus responsables à la tête des provinces" a dit encore M. Ouellet pour qui la critique d'Ottawa pour le seul plaisir de critiquer "doit cesser". Il suggère donc aux provinces de mettre l'emphase sur l'assainissement de leur administration plutôt que de réclamer continuellement de nouveaux pouvoirs.

Depuis quelques semaines à la Chambre des communes, les partis d'opposition ont vivement reproché la rigidité du gouvernement libéral dans son application du fédéralisme canadien. A son séjour dans la vieille capitale, la semaine dernière, M. Trudeau s'était montré plus souple et disposé à négocier un nouveau partage des pouvoirs. Mais ce n'est pas tout à fait l'avis de M. Ouellet qui prévient que le fédéral ne lâchera pas facilement.

Dans l'esprit de M. Ouellet, décentraliser ne signifie pas nécessairement l'abandon de nouveaux pouvoirs mais pourrait se traduire dans nombre d'autres façons, par exemple en distribuant à travers les différentes régions du pays les services fédéraux et les agences gouvernementales.

Et lorsque le ministre des Affaires urbaines accepte de discuter d'une éventuelle décentralisation du fédéralisme canadien, c'est aucunement dans l'optique d'un traitement de faveur pour le Québec. Bien au contraire, M. Ouellet est d'avis que toutes les provinces doivent être traitées sur un même pied et qu'aucune d'elles ne doit recevoir davantage que les neuf autres. "Il y a une limite dans la décentralisation de nos pouvoirs en faveur d'une province. Et il n'y a aucun doute que les provinces en demanderont toujours et toujours davantage. Plus vous leur en donnez, plus elles en veulent."

En vue des élections partielles imminentes au Québec, M. Ouellet a conçu une stratégie qui vise à "sauver le pays". M. Trudeau a déjà indiqué que sa participation à cette campagne électorale sera intense. M. Ouellet souligne par ailleurs que le premier ministre n'est pas la seule arme dont disposent les libéraux fédéraux pour gagner ce "mini-référendum".

Dans la conception de cette stratégie, M. Ouellet reconnait que M. Trudeau devra se mêler constamment à la foule québécoise et que ses stratèges devront trouver les moyens de dissiper l'impression "trop répandue" que le premier ministre est arrogant. "M. Trudeau a la responsabilité de sauver le pays, de parler aux gens et de les convaincre que c'est avantageux de faire partie du Canada."

Les ministres des Finances se quittent sur un léger désaccord

OTTAWA (par Lise Bissonnette) — Les ministres des Finances ont mis fin dans la discrétion et le silence à leur conférence fédérale-provinciale, hier midi à Ottawa, malgré la persistance d'un reste de la célèbre querelle des "arrangements fiscaux" conclus entre le fédéral et les provinces en décembre dernier.

Le ministre fédéral des Finances, M. Donald Macdonald, seul à se présenter devant la presse après les dernières heures de discussion, a cependant indiqué que le cabinet chercherait à mettre au point un compromis pour régler ce désaccord technique qui peut sembler mineur, mais qui pourrait créer encore une discorde de $800 millions entre Ottawa et les provinces.

Le différend, que M. Macdonald ne s'est pas donné la peine d'exposer et dont les économistes en service à la conférence disaient "qu'il n'existe pas dix experts au Canada pour s'y retrouver", porte sur l'application et non sur le principe des accords de décembre.

Dans les provinces liées à Ottawa par un accord de perception fiscale, ce qui ne concerne pas le Québec, la modification du système fiscal décidée en décembre amène Ottawa à payer en double certaines sommes aux provinces durant les trois premiers mois de 1977, à cause de la distinction entre l'année de calendrier et l'année fiscale.

Ottawa, rappelons-le, a cédé en décembre des points d'impôt aux provinces, pour remplacer les paiements en espèces par lesquels il contribuait jusqu'à maintenant aux grands programmes à frais partagés que sont l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie, l'enseignement post-secondaire.

Durant les trois premiers mois de l'année, doit-on comprendre, l'ancien et le nouveau système sont en vigueur et Ottawa cherche à établir une façon de se faire rembourser par les provinces. Plusieurs d'entre elles trouvent d'ailleurs que le fédéral pourrait bien oublier cette dette et ne pas faire d'histoires.

Le Québec regarde tout cela d'un oeil placide, non seulement parce qu'il perçoit lui-même ses impôts, mais aussi parce qu'il reçoit déjà, depuis le milieu des années soixante, les contributions fédérales sous forme de points d'impôt.

Les anciens arrangements fiscaux viennent à échéance en mars prochain et M. Macdonald a annoncé hier qu'il déposerait sans doute la semaine prochaine en Chambre le projet de loi qui les remplacera jusqu'en 1982.

La plus grande partie de la conférence des ministres des Finances a porté sur la lutte à l'inflation, Ottawa ayant pour la première fois proposé aux gouvernements provinciaux des hypothèses précises pour un désengagement graduel du programme anti-inflationniste, qui expire théoriquement en décembre 1978.

M. Macdonald a refusé hier encore de mettre une date sur le début de ce désengagement, même si un peu tout le monde commence à évoquer l'automne 1977. Des équipes de fonctionnaires fédéraux rencontreront les gouvernements provinciaux un à un, sous peu, pour approfondir avec eux les méthodes dites de "décontrôle", et Ottawa poursuivra ses consultations dans divers autres milieux.

On prévoit une rencontre avec les représentants du patronat canadien, vers la fin de février, et il est possible qu'on y invite les centrales syndicales, comme l'a demandé la semaine dernière M. Joe Morris, président du Congrès du travail du Canada, qui rencontrait M. Trudeau à propos du même problème.

Bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse

Formule de demande de Supplément de revenu garanti



Complétez-la! Retournez-la!

Les formules de demande de Supplément de revenu garanti ont été adressées récemment à tous les pensionnés qui reçoivent déjà le supplément.
Il est indispensable que vous renouveliez votre demande si vous désirez toujours recevoir votre Supplément de revenu garanti après le 31 mars. Nous vous conseillons donc de compléter la formule et de la retourner le plus tôt possible dans l'enveloppe qui l'accompagne.

Santé et Bien-être social Canada
Health and Welfare Canada
Marc Lalonde, Ministre

LIQUIDATION

de tout nos vêtements - pour faire place aux nouveautés printanières.

Nous offrons des réductions de 40-50-75% et plus sur nos robes, jupes, coordonnés, costumes, imperméables, manteaux, chandails.

Exemples:

Robes chemisiers jersey laine non doublées — Rég. $60, pour $20.

Robes jersey coton/rayon de marque connue — Rég. $90. pour $25.

Robes jersey coton/rayon de marque connue — Rég. $90. pour $45.

Jupes gabardine non doublées quatre saisons — Rég. $30 pour $10.

Costumes coordonnés lavables — Rég. $90. pour $25.

Imperméables non doublés — Rég. $70. pour $35.

Haute Couture Carla inc.
521, rue Bélanger
(coin Chateaubriand)
Tél.: 270-1182

Le forfait sports d'hiver du Château Montebello



$38 par personne, par jour, deux personnes par chambre. Trois repas inclus.

Ce prix tout à fait spécial vous donne droit à tous les sports d'hiver qui se pratiquent dans le décor sauvage de notre forêt de 105 milles carrés:

☐ le ski de randonnée sur des pistes bien jalonnées – tracées pour toutes les catégories de skieurs; ☐ le curling; ☐ le patin; ☐ la raquette; ☐ le toboggan; ☐ la natation.

Vous pouvez profiter de notre sauna ou encore vous prélasser devant notre immense cheminée à six âtres.

Ce forfait vous donne en plus droit à: ☐ 3 excellents repas par jour; ☐ une chambre luxueuse avec baignoire.

Le Château Montebello, notre magnifique château de bois rond confortable, douillet, où l'accueil et le service sont chaleureux, vous attend.

Pour faire vos réservations, **appeler sans frais 1-800-261-9420,** ou communiquer avec votre agent de voyages.

Cette offre s'applique du dimanche au jeudi, chaque semaine, jusqu'au 1er avril 1977.

CP Hôtels
Le Château Montebello

Montebello, Québec, J0V 1L0, (819) 423-6431, 80 milles à l'ouest de Montréal, 40 milles à l'est d'Ottawa.

FABRIQUONS À LA MAIN

SALON, CUISINE, CHAMBRE *(complet ou séparément)*

EN REPRODUCTION DE MEUBLES D'ÉPOQUE À DES PRIX DÉFIANT TOUTE COMPÉTITION

ATELIER DES PIONNIERS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS



SALLE DE MONTRE
6286 LA COURSIÈRE
323-1719
PAR LANGELIER
ATELIER — 8695 LAFRENAIE

Service de renseignements par tél. de 9 hres à 21 hres — 7 jours par sem. une décoration A.M.B. Ltd, nous fabriquons aussi ameublements de bureau avec pointe de diamant sur commande.

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, jeudi 3 février 1977

Entente entre Métropolitain Provincial et Québec

Les autobus recommenceront à rouler le 11 février

par André Tardif

Fort apparemment d'une "garantie morale" du gouvernement provincial lui permettant de contracter un emprunt bancaire de $1,250,000, M. Jacques Lareau, président de Métropolitain provincial, a averti ses chauffeurs hier qu'ils devaient être prêts à reprendre le travail le 11 février.

"M. Lareau nous a appris la nouvelle et nous avons aussitôt convoqué une assemblée générale de nos 160 membres pour samedi matin", a dit hier soir Réal Cloutier, directeur de grève au syndicat.

"Il nous a parlé de garantie morale et il veut que nous reprenions le volant, mais il nous reste quelques petites choses à régler d'ici le 11 février."

Même si le syndicat et Métropolitain en sont venus à une entente de principe au début du mois sur une nouvelle convention collective et sur le protocole de retour au travail, sujette à une subvention gouvernementale, M. Cloutier explique que le protocole n'a pas été signé pour autant, le mandat des membres à leur comité de négociations étant expiré depuis ce 20 janvier dernier.

"Nous devons rencontrer M. Lareau vendredi et tout régler avant la réunion, car dans un syndicat de la CSN, ce sont les membres qui décident."

Plus tôt dans la journée hier, M. Lucien Lessard, ministre provincial des Transports, faisait état, dans un communiqué, d'une entente survenue entre son ministère et M. Lareau par laquelle ce dernier acceptait de reprendre son service interurbain, interrompu par un lockout le 23 juillet dernier, et d'accepter la présence d'un observateur délégué du gouvernement.

En retour, cet observateur établira d'ici le 30 avril, dans un rapport intermédiaire que suivra une analyse complète le 1er septembre, "l'opportunité de fournir une aide financière à la compagnie".

"En effet, s'il est reconnu que la compagnie n'est pas profitable, les pertes encourues pour assurer le service de transport en commun dûment légitimées par l'observateur délégué, seront comblées par le gouvernement afin d'assurer le maintien du service jusqu'au 30 septembre", ajoute M. Lessard dans son communiqué.

M. Lareau avait récemment refusé la présence d'un tel observateur, sous prétexte qu'il avait besoin d'une subvention gouvernementale pour payer les augmentations promises à ses chauffeurs. Il avait même laissé entendre que si le gouvernement garantissait un emprunt de $1,250,000 à la banque, le service reprendrait immédiatement. M. Lessard avait alors menacé Métropolitain d'une injonction interlocutoire.

En précisant que le mandat de l'observateur prévoit une analyse complète de la situation financière et administrative de la compagnie ainsi que des services fournis à la population, M. Lessard ajoute que ce rapport lui permettra de trouver par la suite une solution à long terme au problème du transport en commun dans cette région.

"Des négociations seront également entreprises avec les municipalités concernées afin qu'elles participent au financement du déficit à 50%, comme c'est le cas pour d'autres municipalités et tel que prévu dans la loi des Transports", ajoute-t-il.

Les quelque 85 autobus de Métropolitain desservent 48 municipalités, d'une population totale de plus de 300,000 personnes et situées dans la périphérie sud-ouest et nord-est de la métropole. Environ 15,000 usagers utilisaient quotidiennement le service avant l'arrêt de travail.

Air-sol: dépôt de la dernière étude sur le bilinguisme

par Guy Deshaies

Depuis la proclamation de la loi sur les langues officielles au Canada il y a eu au moins seize études faites sur le bilinguisme aérien au Québec par autant de groupes de travail et d'experts mandatés par Ottawa.

Ces études qui ont abouti à des situations de conflits entre les contrôleurs, les pilotes et le ministère des Transports, ont conduit à une implantation très partielle du bilinguisme aérien au Québec, c'est-à-dire les communications bilingues pour le vol à vue dans cinq aéroports québécois.

Présentement la Commission d'enquête sur le bilinguisme dans les services de contrôle de la circulation aérienne au Québec poursuit ses travaux entrepris il y a trois semaines pour déterminer dans un premier temps s'il convient d'étendre le bilinguisme pour le vol à vue seulement aux aéroports de Dorval, Mirabel et Saint-Hubert.

Hier la dernière des seize études sur le bilinguisme aérien a été déposée comme pièce à conviction devant les commissaires Chouinard, Heald et Sinclair alors que le procureur de la Commission, Me Yves Fortier, achevait d'interroger le directeur de l'aviation civile au Canada, M. Walter McLeish, sur les innombrables documents, échanges de lettres, réunions, décisions, changements d'idées et autres activités qui ont marqué cette longue et pénible évolution du bilinguisme aérien dont l'implantation intégrale pour les vols à vue et aux instruments au Québec fait l'objet des plus vives oppositions de la part de certaines associations anglophones au point qu'elle ne se fera pas avant la préparation de plusieurs autres études, expériences, enquêtes et par conséquent frustrations de part et d'autre.

Hier le procureur de la CATCA, Me Colin Gravenor, s'est opposé à la production de l'étude portant sur l'aéroport de Saint-Hubert et aux termes de laquelle il conviendrait de rendre bilingues les services de communications aériennes.

Bref, la CATCA a formulé une objection quant à la production d'un document qui, parmi les 90 autres déposés jusqu'à présent devant les Commissaires, constitue le plus pertinent du moins pour cette première partie de l'enquête.

M. Julien Chouinard, juge de la Cour d'appel du Québec, qui agit au titre de président de la Commission, a rejeté l'objection soulevée par Me Gravenor en arguant par la énième fois que la déposition d'un document ne signifiait aucunement l'approbation de son contenu par les commissaires et que ces derniers n'avaient à décider au chapitre des procédures non pas de la valeur probante du document mais de son admissibilité en preuve.

M. McLeish n'a rien révélé de nouveau si ce n'est qu'au cours des années d'études et de conflits sur le bilinguisme le ministère avait été amené à modifier ses politiques. Ainsi, par exemple, il a dit qu'aujourd'hui on ne croyait plus qu'il faille attendre l'implantation intégrale au IFR (Instrument Flight Rules) pour procéder à la bilinguisation de Dorval et Mirabel pour le VFR (Visual Flight Rules).

Aujourd'hui M. McLeish sera livré au contre-interrogatoire de la CATCA et de la CALPA dont les procureurs Colin Gravenor et John Lehanan pratiqueront sur lui l'art de la transquestion.

Il paraît évident qu'ils attaqueront plusieurs des études susmentionnées, notamment celles portant sur Mirabel, car elles sont sommaires à leur face même. Le manque de rigueur scientifique de plusieurs rapports recommandant le bilinguisme au Québec constituera un argument de choix offert par le ministère fédéral des Transports aux adversaires de l'usage du français dans les communications aériennes au Québec.

M. McLeish a révélé cependant que depuis l'usage du français dans les cinq aéroports il y avait eu des rapports d'incidents mais qu'après "études" il avait été avéré que la langue n'était pas en cause.



La neige a cessé de s'abattre sur le sud-oues ontarien mais ce n'est pas une mince tâche de ramener la situation à la normale. Ce petit garçon de New-Stanley est émerveillé des blanches muraillles qui gardent l'entrée de sa maison. On doit admirer aussi le courage de son père qui a manié la pelle.

Québec à l'UQAM

Régler le cas des employés de soutien

QUÉBEC (Le Devoir) – Le conseil des ministres a demandé hier de façon insistante à l'administration de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) de solutionner le plus rapidement possible le cas des 500 employés de soutien qui, bien que n'étant pas en grève, n'ont pas touché de salaire depuis 13 semaines.

Déjà, l'UQAM leur avait versé l'équivalent de quatre semaines de salaire à Noël.

Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire à l'issue de la réunion du conseil des ministres, le premier ministre, M. René Lévesque, a déclaré que le gouvernement avait demandé à l'UQAM de leur verser immédiatement une autre portion de salaire équivalente à quatre semaines et de reprendre incessamment les négociations sur les cinq autres semaines.

Le conseil des ministres s'est également penché sur la question des bourses qui, normalement, auraient été versées aux étudiants de l'UQAM, n'eut été de la grève des professeurs. Dès la reprise des activités de l'université, les étudiants devraient pouvoir en prendre possession. A cet égard, un communiqué du ministre de l'Éducation précise que les montants des bourses seront ajustés aux situations des étudiants, comme ce fut le cas à l'Université Laval.

Quant au fond du conflit, M. Lévesque n'a pas voulu se prononcer, invitant simplement les professeurs à se prononcer le plus rapidement possible sur le rapport des conciliateurs.

D'autre part, le conseil régional de Montréal du Parti québécois a décidé récemment d'accorder son appui aux deux revendications fondamentales des professeurs en grève de l'UQAM, c'est-à-dire la question des chargés de cours qui a été réglée hier par une entente de principe et la demande syndicale de geler les pouvoirs actuels de la Commission des études.

Le conseil régional du PQ, a appris LE DEVOIR, s'apprêterait à rendre publique sa prise de position même si un tel geste

Voir page 6: UQAM

Commerce des prêts usuraires

O'Bront finançait Levine

par François Barbeau

Malgré la très évidente réticence du témoin-vedette d'hier, Solly Levine, de parler de ses affaires, les membres de la Commission d'enquête sur le crime organisé en sont venus à la conclusion qu'il existait un lien direct entre M. Levine et William Obront dans le commerce des prêts usuraires.

"La Commission est satisfaite que William Obront et vous-même étiez partenaires dans cette affaire de prêts, même si vous ne voulez pas nous l'admettre", a fait remarquer le président de la CECO, M. Denys Dionne.

Cette intervention est venue après de longues heures d'un interrogatoire minutieux du procureur, Me Ron Cohen, qui cherchait à faire dire au témoin quelle était la provenance des sommes importantes déposées dans ses nombreux comptes de banque.

À chaque question, Solly Levine invoquait sa piètre mémoire, le fait qu'il n'était pas comptable, qu'il s'agissait de transactions compliquées, pour éviter de répondre.

Par exemple, prié d'expliquer quels étaient ses revenus annuels, M. Levine répondait: "Je jouais, je gagnais parfois, je perdais d'autres fois, et si j'ai fait quelque argent dans une année, c'était bien peu". Pourtant, la veille, la commission avait appris qu'il avait déposé $11 millions en dix ans dans ses comptes de banque, et qu'il prêtait de l'argent à des taux allant jusqu'à 100 %d'intérêt.

Finalement, harcelé par Me Cohen, il a expliqué bien vaguement que ces montants énormes lui provenaient de William Obront, de qui il empruntait, de son propre argent, de prêts qu'il avait contractés à la banque, de prêts que lui avaient consentis ses beaux-parents.

A W. Obront qui lui prêtait de l'argent, il n'a jamais payé d'intérêt parce que les prêts lui étaient consentis à titre d'ami. A chaque fois que Me Cohen lui posait une question, Solly Levine prenait la peine de préciser qu'il ne refusait pas de répondre à la Commission mais que sa mémoire faisait défaut. Finalement, le chat est sorti du sac, et Solly Levine a avoué que W. Obront lui prêtait de l'argent qu'à son tour il prêtait à des taux usuraires. En fait, Obront finançait ses opérations de prêts.

A quelques reprises, Me Cohen est par-

Voir page 6: CECO

aujourd'hui

A 12 h au campus Loyola, 7141 ouest, rue Sherbrooke, M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ, participe au débat-midi de l'Université Concordia.

●

A 14 h l'Association des Femmes de professeurs de l'Université de Montréal organise une visite du Musée Bysantin, centre communautaire Bois de Boulogne, 10,025, boul. de l'Acadie.

●

A 14 h au 3737 est, rue Sherbrooke, assemblée publique du conseil des commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

●

A 20 h à l'auditorium du Jardin Botanique. 4101 est, rue Sherbrooke, M. Claude Aubert, spécialiste français en agriculture biologique, prononce une causerie sur les "techniques en agriculture biologique".

●

A 20 h au centre d'orientation de Montréal, 39 ouest, boul. Gouin, soirée d'information du Service bénévole auprès des jeunes.

●

La Croix-Rouge tient des cliniques de sang à **Montréal,** Université McGill, édifice McConnel Engineering, de 10 h à 18 h; à **Anjou,** au club Rotary, 8001, boul. des Galeries d'Anjou, de 14 h 30 à 21 h; à **Aylmer,** salle des Chevaliers de Colomb, 51, rue Court, de 14 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h.

Fine Cuisine familiale

PROCHAINS COURS par henri bernard

CUISINE DE BASE
leçons d'information
Au choix
14, 15, 21, 22 Février

CUISINE DE RECEPTION
Fruits de mer
16 ou 17 Février
Fondues et Flambés
24 Février
Gastronomie Alsacienne
3 Mars

RENSEIGNEMENTS
DÉPLIANT GRATUIT
843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard

2015 de la Montagne, #610, Mtl.
PERMIS DE CULTURE PERSONNELLE

ÉGLISES ET DÉVELOPPEMENT "HUMAIN"

Le développement et la coopération sont remis en question de façon assez radicale.

- **Depuis "Populorum Progressio", comment s'est-on ajusté?**
- **Qu'apportent les Églises actuellement?**
- **Quelle est la place des chrétiens dans la recherche d'un nouveau (contrat social) à la dimension du monde?**

Une **SESSION** pour faire le point
du 4 mars au 1er avril 1977
Tous les vendredis de 19h30 à 22h

au C.E.C.I. 4824, Côte-des-Neiges
Montréal

Inscription (Places limitées): **735-4561**

SESSIONS DE FORMATION Hivernales
Far Hills Inn
Val Morin

MÉTHODE ET MESURE DU TRAVAIL
Étude des méthodes et procédés — 21 février au 4 mars 1977
Conception de systèmes — 7 au 11 mars 1977

PLANNING ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION
Gestion des approvisionnements — 21 au 25 février 1977
Gestion des inventaires — 28 février au 4 mars 1977
Organisation de la distribution — 7 au 11 mars 1977

RELATIONS INDUSTRIELLES
Évaluation des emplois — 21 au 25 février 1977
Ergonomie — 28 février au 4 mars 1977
Relations patronales-syndicales-II — 28 février au 4 mars 1977

GESTION DU PERSONNEL
Techniques d'entrevue — 28 février au 4 mars 1977

MANAGEMENT
Le surveillant et son travail (Phase I) — 21 au 25 février 1977

GESTION DE LA FORMATION
Techniques et principes de la formation — 21 au 25 février 1977
Rôle d'un formateur — 7 au 11 mars 1977

PRÉVENTION DES ACCIDENTS
La gestion du contrôle des pertes dues aux accidents — 28 février au 4 mars 1977

ASSURANCE QUALITÉ
Plans d'échantillonnage-I — 7 au 11 mars 1977
Inspection — 21-22-23 am février 1977
Gestion de l'inspection — 23 pm-24-25 février 1977

CASE

Pour information:
(514) 866-5393
685 Cathcart, 4e étage
Montréal, P.Q. H3B 1M6

éditorial

Après l'échec de MM. Bédard et Masse

À sa face même, la décision qu'ont prise hier les policiers de la CUM de poursuivre leur grève du zèle nonobstant la directive unanime de leur Exécutif et la volonté très ferme du ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, est une rebuffade monumentale non seulement à l'endroit des autorités syndicales et gouvernementales mais aussi de la loi elle-même.

En faisant du retour à la normale un préalable essentiel à toute reprise des négociations entre la Fraternité et le Conseil de Sécurité de Montréal, M. Bédard posait un principe fort sain. En pratique, il prenait par contre un pari audacieux qu'il a perdu dans l'immédiat. M. Masse et ses collègues de l'Exécutif de la Fraternité, en se rendant à l'exhortation du ministre de la Justice, pariaient tout aussi fort sur leur aptitude à obtenir l'adhésion de leurs collègues: à supposer qu'ils aient été absolument sincères lorsqu'ils émirent leur directive de retour au travail, ils auront encaissé hier un échec plutôt pénible.

S'il fallait suivre à la lettre la logique rigoureuse dont M. Bédard a promis de s'inspirer en traitant de situations comme celle qui a surgi à Montréal depuis lundi, il faudrait jeter les hauts cris et désespérer de tout, vu que la loi elle-même n'est plus respectée. À bien y penser, il est peut-être bon, par ailleurs, que M. Bédard ait dû faire face aussi tôt à une situation semblable. Il avait peut-être cru un peu naïvement qu'à la suite du scrutin du 15 novembre dernier, un nouveau consensus plus propice à l'observance des lois était déjà acquis. Qu'il se retrouve aujourd'hui avec une situation "irrégulière" qui ressemble à s'y méprendre à celles que le Québec a connues sous le gouvernement précédent, voilà qui nous rappelle à tous qu'en matière de conflits du travail, les changements profonds restent à venir.

La primauté de la loi que définissait le ministre de la Justice le 10 janvier dernier demeure une assise capitale de toute démocratie qui se respecte. Les dix dernières années ont cependant donné lieu à cet égard à des glissements majeurs qui n'ont pas affecté que le Québec mais aussi la plupart des sociétés industrielles, et dont les causes doivent être retracées tout autant dans des structures déficientes que dans la volonté des parties impliquées. Seule une action tenace et persévérante poursuivie sur plusieurs fronts à la fois permettra de redresser cette situation dangereuse. M. Bédard croyait peut-être définir un point de départ quand il insistait fermement sur l'observance préalable de la loi; à son insu il définissait plutôt, pour plusieurs situations dont il sera saisi comme ministre de la Justice, un point d'arrivée qui ne sera parfois atteint qu'après des détours complexes et difficiles.

Plutôt que de gémir sur l'échec de MM. Bédard et Masse, mieux vaut, dans ce contexte, tenter de discerner les quelques lueurs de progrès qui ont pu surgir au cours de la journée d'hier. Même si ces lueurs restent faibles et clairsemées, il y a quand même lieu, comme le disait hier soir M. René Lévesque, d'être modérément optimiste malgré tout.

•

Une première source d'encouragement est venue du gouvernement lui-même. A s'en tenir à la lettre des propos antérieurs de M. Bédard, le gouvernement, devant le refus des policiers de reprendre le travail dans des conditions régulières, eût logiquement dû envisager de recourir à la Sûreté du Québec pour assumer les tâches auxquelles se dérobent depuis lundi les policiers montréalais. Pareil recours est prévu par la loi. Il eût été la réaction logique d'un gouvernement résolu à affirmer à tout prix la suprématie absolue de la loi.

Fort heureusement, M. Lévesque a toutefois déclaré hier que tout recours à la SQ est exclu pour l'instant. Il a évité, en parlant ainsi, de mettre prématurément en branle un mécanisme extrêmement délicat dont l'entrée en scène eût risqué d'envenimer gravement le conflit montréalais. La situation que crée le ralentissement de travail des policiers n'est certes pas de tout repos. On ne saurait être témoin d'une multiplication des vols et délits de toute sorte, voire à la perpétration de lâches assassinats comme celui dont a été victime mardi un prêtre de l'est de la ville, sans songer que plusieurs de ces crimes auraient peut-être été évités si tous les policiers s'étaient acquittés en plénitude de leurs tâches. Mais outre que la preuve de ce lien de causalité n'est pas facile à établir, il faut aussi peser les dangers susceptibles de découler d'un raidissement prématuré de l'autorité. En différant tout recours extraordinaire, le gouvernement, jusqu'à nouvel ordre, agit dans le meilleur intérêt de la paix sociale.

Parallèlement à ces propos que tenait le premier ministre dans la Vieille Capitale, on apprenait qu'à Montréal, le président de la Fraternité et le président intérimaire du Conseil de Sécurité avaient eu dans l'après-midi de mercredi des entretiens sur les questions qui sont au coeur du litige. Cela est aussi de bon augure. Par égard pour les scrupules de M. Bédard, il n'a sans doute pas été question de négociations proprement dites. Les interlocuteurs n'ont eu, suivant la version officielle, que des échanges de vues à caractère exploratoire, toute négociation ne devant intervenir qu'après la reprise du travail régulier. Mais ce sont là distinctions habilement inventées pour la circonstance. En réalité, il y a eu, semble-t-il, des entretiens sérieux entre les deux parties intéressées, autour de questions réelles et non plus du seul format de la table de négociations. Cette démarche témoigne d'un souci de réalisme approprié à la situation. Il importe en effet par-dessus tout, dans l'immédiat, de rétablir la paix. Tous les moyens raisonnables qui peuvent servir cette fin doivent être tentés.

•

Si elle nous rappelle certains obstacles que pose l'application de la loi, la grève des policiers fournit aussi un éclairage instructif, quoiqu'encore obscur, sur l'état des esprits et du leadership à l'intérieur de la police montréalaise, et en particulier de la Fraternité.

On savait déjà l'existence d'un problème sérieux au niveau du leadership de la police de la CUM. Le conflit actuel le met à nu une fois de plus. M. Lévesque déclarait hier que les événements des derniers jours permettent de ré-évaluer la qualité des hommes qui occupent les postes de direction au sein de la force policière montréalaise. On espère que cette réévaluation sera suivie le plus tôt possible de changements devenus impérieux.

Mais le problème de leadership ne se pose pas qu'au niveau de la direction supérieure de la police. Il se pose aussi au niveau de la Fraternité. Normalement, un Exécutif syndical, devant des membres qui refusent d'obéir à une directive publiquement énoncée, serait conduit à démissionner, ou à tout le moins à requérir dans les plus brefs délais une explication franche avec ceux de qui il tient son mandat. Or, l'Exécutif de la Fraternité n'a guère réagi au refus que lui ont infligé les membres de la Fraternité. Pourquoi?

Une première hypothèse induirait à croire que l'Exécutif, quand il a émis sa directive de mardi, voulait surtout se protéger contre toute complication légale susceptible de découler d'un refus de sa part de se conformer à la volonté nettement exprimée du ministre de la Justice. Mais on préfère croire que le cynisme n'a pas atteint un niveau aussi révoltant dans le milieu policier et que les dirigeants de la Fraternité ont émis leur directive en espérant honnêtement qu'elle serait observée.

Il reste alors une seconde hypothèse, plus vraisemblable. Encore assez récente, la nouvelle direction de la Fraternité n'aurait pas encore réussi à asseoir solidement son leadership auprès des membres. Devant subir des pressions nombreuses émanant d'un sentiment très répandu de frustration parmi les policiers, elle n'aurait pas encore réussi à se donner une méthode d'action vraiment cohérente. Elle aurait éprouvé le besoin de recourir à des formes d'action audacieuses, de peur d'être débordée par les attentes de ceux qui l'ont portée au pouvoir ou simplement par besoin de mesurer sa force réelle.

Ces explications ne justifient rien. Elles peuvent toutefois aider à comprendre qu'un nouveau leadership est en train de se former à la Fraternité et que, dans le climat très chargé qu'on observe dans ce milieu, aucun leader ne pourrait procurer du jour au lendemain une direction entièrement sûre. La crise des derniers jours peut tout aussi bien briser les leaders actuels que consolider leur autorité encore hésitante et incertaine. Vu qu'ils furent élus au suffrage démocratique des membres il y a à peine quelques mois, on souhaite qu'ils sortent renforcés plutôt que démolis de la présente épreuve de force, laquelle met en présence non seulement la Fraternité et le Conseil de Sécurité, mais aussi diverses tendances non encore stabilisées au sein même de la Fraternité.

•

Les conflits du travail présentent ces années-ci dans les démocraties industrielles maintes situations "irrégulières". Tant que les intéressés ne cherchent pas à s'en servir pour détruire ou ébranler à des fins politiques le système même d'où ils tirent leur force de marchandage, il faut toutefois les aborder avec souplesse et réalisme. Dans ce secteur comme dans tous les autres secteurs de l'activité collective, la primauté de la loi demeure un objectif inaliénable. Vu l'état actuel de l'opinion et l'énervement général des structures qu'on observe dans les sociétés libérales, elle ne saurait toutefois, devant des situations d'urgence comme celle qui a surgi à Montréal, être un préalable absolu et aveugle sans lequel tout dialogue devrait être interdit.

Claude RYAN

L'actualité

Le prochain ambassadeur du Chili, un indésirable?

Monsieur le directeur,

Dans quelques jours, le gouvernement canadien devra donner sa réponse à la demande formulée par le régime du général Pinochet concernant la nomination du nouvel ambassadeur chilien à Ottawa.

La Junte militaire du Chili a nommé pour ce poste diplomatique un certain Mario Arnello, inconnu peut-être de l'opinion publique du Canada, mais tristement célèbre aux yeux de la grande majorité des Chiliens.

Pour présenter Arnello, il faut d'abord souligner qu'en tant que vice-président du Parti d'extrême-droite, "Parti national", il lança la campagne de "désobéissance civile" qui récusait la légitimité du gouvernement constitutionnel du Président Salvador Allende et qui en appelait même à la violence afin de détruire ce gouvernement. C'est dans ce climat que le coup d'État sanglant de septembre 73 a pu avoir lieu. M. Arnello doit donc être considéré comme l'un des artisans civils du coup d'État militaire le plus cruel qu'ait vécu l'Amérique Latine.

Mario Arnello n'a d'ailleurs jamais caché son idéologie. Depuis qu'il était étudiant à l'Institut National du Chili, Arnello a toujours affirmé avec fanatisme ses convictions. Durant la deuxième guerre mondiale, cet homme que la Junte veut actuellement nommer ambassadeur au Canada était l'un des dirigeants les plus connus du mouvement nazi. On se souvient de lui, alors qu'il arborait l'uniforme et la croix gammée de sinistre mémoire. C'est dans cet accoutrement qu'il participait aux combats de rues, alors que les forces démocratiques chiliennes s'opposaient au germe fasciste qui essayait de se répandre dans le pays. À la fin de la deuxième guerre, M. Arnello a participé au Mouvement Révolutionnaire National Socialiste, M.R.N.S., dont la direction était assurée par un autre nazi reconnu, Jorge Prats, lequel fut clairement dénoncé par le peuple chilien lors de l'une des campagnes présidentielles du pays. M. Arnello s'est enfin intégré au Parti National dans les années 60: parti créé afin de regrouper les éléments les plus réactionnaires au sein des forces de la droite chilienne.

Pendant la période du gouvernement de la démocratie chrétienne, un ordre de mise en détention fut émis contre Arnello, en sa qualité de dirigeant du Parti National, par le ministre de l'Intérieur de l'époque, Bernardo Leighton. Celui-ci fut d'ailleurs victime d'un attentat à Rome en octobre 75, perpétré par la police secrète de Pinochet, la DINA.

En 1970, lors de l'assassinat du général Schneider qui visait à empêcher que Salvador Allende, déjà élu, n'assume la présidence, le nom d'Arnello apparait encore, impliqué cette fois-ci dans la bande de Jaime Melgoza, son ami intime, lequel a dirigé l'opération qui s'est soldée par la mort du général constitutionnaliste.

Mario Arnello, toujours dirigeant du Parti National, participe à la création du groupe de nervis "Patrie et Liberté", bras armé de la droite au Chili durant la présidence du Docteur Allende. Ses dirigeants occupent aujourd'hui des postes importants dans l'appareil répressif de Pinochet.

Après le coup d'État, M. Arnello a enfin obtenu sa juste récompense pour ses bons et loyaux services: en 1975 il a été nommé ambassadeur de la Junte chilienne à l'Assemblée générale des Nations unies où il a vainement essayé de convaincre les délégués, qu'au Chili il existait le "respect absolu des droits humains", ce qui fut très majoritairement contesté par le plus grand organisme international. M. Arnello profite de son pied-à-terre aux États-Unis pour effectuer une série de contacts qui porteront leurs fruits les plus concrets. À la fin de cette même année, il participe à une réunion du Comité de Coordination des Organisations Civiques et Révolutionnaires: organisation d'exilés cubains, financée par les services secrets américains. M. Arnello a alors établi des contacts avec Guillermo Novo et Orlando Bosh. Ce dernier est aujourd'hui détenu au Venezuela à cause de sa participation en octobre dernier à un attentat dirigé contre un avion civil cubain qui coûta la vie à 73 personnes. Ce sont les mêmes organisations et les mêmes dirigeants que l'on retrouve derrière l'assassinat d'Orlando Letelier, ministre de la Défense sous le gouvernement Allende: assassinat perpétré à Washington en septembre 76.

Pour les organisations de la Résistance au Chili, il ne fait aucun doute que Mario Arnello est le représentant de la Junte militaire au sein de l'appareil terroriste international mis sur pied par les forces réactionnaires du continent. Sa présence au Canada est sans contredit directement reliée aux activités que les réfugiés chiliens mènent ici, dans le cadre de la loi. Il ne fait aucun doute qu'Arnello viendra renforcer l'appareil de la DINA déjà suffisamment installé dans toute l'Amérique du Nord.

L'opinion publique de ce pays devra prendre en considération tous ces antécédents: Mario Arnello est un nazi confirmé et un agent de la police secrète de Pinochet. Le gouvernement canadien devrait assumer toute responsabilité s'il acceptait Mario Arnello comme ambassadeur à Ottawa.

Nous en appelons à tous les secteurs démocratiques canadiens pour qu'ils renvoient et condamnent la présence d'un individu dont les activités ici pourraient avoir des conséquences néfastes.

Persuadés que le peuple chilien saura surmonter cette sombre étape de sa lutte pour la démocratie et que le verdict historique s'imposera dans les plus brèves échéances, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de toute notre considération.

Pour l'Association des Chiliens de Montréal.

Patricio HENRIQUEZ,
Fernando ITURRA,
Ramon HERRERA,
Marcelo LEIVA

Montréal, le 31 janvier 1977

bloc-notes

Les recenseurs ont-ils oublié une ville?

En apprenant en décembre dernier que la ville de Montréal avait perdu en cinq ans, d'après le recensement fédéral de 1976, plus de 153,000 habitants, soit 12% de sa population, l'administration municipale, auraient pu croire les citoyens, allait tout mettre en oeuvre pour s'enquérir des causes d'un pareil exode et lancer dans les meilleurs délais un programme de redéveloppement de la métropole.

Erreur. Tout comme le maire de Montréal est le seul homme public qui sache compter quand il organise des Jeux qui ne coûtent rien à personne, de même Statistique Canada se trompe a priori quand ses recenseurs osent enregistrer des pertes démographiques dans la cité olympique.

Le directeur des Finances de la Ville et le président adjoint de l'élection municipale ont donc fait tenir à M. Jean Drapeau des rapports dûment pourvus de chiffres montrant l'un, une baisse "relativement minime", l'autre une perte ou, au choix, une augmentation de quelques milliers d'habitants, suivant qu'on emprunte une méthode de calcul ou une autre.

Le tripotage des chiffres à l'hôtel de ville de Montréal est une tradition trop enracinée pour qu'il faille se surprendre de pareilles contradictions ou fluctuations. La réputation de Statistique Canada est, heureusement, mieux établie, même si les villes qui comptent sur les subventions per capita ou sur une représentation au pro rata de leur population dans des conseils comme celui de la Communauté urbaine peuvent faire la grimace en lisant les résultats du recensement fédéral.

Certes, Statistique Canada n'est pas à l'abri des erreurs. Ainsi, le statisticien en chef adjoint pour le recensement de 1976 a-t-il dû confesser aux autorités de la municipalité de Montréal-Nord, dont les chiffres ne coïncidaient pas avec ceux d'Ottawa, "une erreur de transcription" qui aurait pu coûter plus de 2,000 âmes à cette ville, soit près de 2% de la population dénombrée par les services municipaux.

A vrai dire, si les chiffres de l'hôtel de ville de Montréal devaient prévaloir sur ceux du bureau fédéral de statistique, il y aurait lieu de croire à un revirement miraculeux des tendances relevées depuis plusieurs années. Le phénomène est hélas bien connu des grandes villes américaines dont le coeur se dépeuple au profit de la banlieue plus ou moins éloignée. Les données également provisoires du même recensement de 1976 montrent que la ville proprement dite de Toronto a subi une perte de plus de 101,000 habitants, soit 14% de sa population, et que celle de Vancouver enregistre une baisse de près de 30,000, soit de 6%.

En se maintenant au même niveau qu'il y a cinq ans, Montréal aurait donc réussi le tour de force d'arrêter la chute déjà notée entre 1966 et 1971 et de sortir du triste club nord-américain dont feraient désormais partie les deux autres grandes villes canadiennes. On cherche en vain le long des rues de Montréal ces développements qui auraient permis d'enrayer le fatal exode; depuis cinq ans, au contraire, les démolitions se sont poursuivies à un rythme peut-être supérieur à celui des années antérieures. Hélas, il est plus facile de faire grimper un déficit que le nombre des habitants d'une métropole.

En attendant que les experts se penchent sur les aspects proprement techniques de ces divergences entre statisticiens, il faut noter, dans le même débat, l'étrange concept de population occulte auquel fait référence l'un des rapports soumis au maire de Montréal. D'après le président adjoint pour les élections, en effet, quelque 52,000 logements ont fermé leurs portes en 1974 aux recenseurs municipaux, et les résidents, absents ou réfractaires "à toute question politique, gouvernementale ou de citoyenneté", compteraient pour autant que 158,400 personnes.

Outre que voilà bien du monde à vouloir échapper au regard de l'État, il serait plutôt bizarre que ces gens n'aient échappé au recensement fédéral qu'au dernier grand tour de pays, et que la ville les ajoute aujourd'hui alors qu'elle ne l'a pas fait il y a cinq ans.

Il faudra bien que les experts ne soient pas les seuls à faire enquête et à tirer les chiffres au clair. Dans le cas de Montréal, en effet, il y va non seulement de l'impôt local et des subventions gouvernementales qui risquent d'être touchés, mais également de la majorité que détient toujours Montréal au sein de la CUM.

Jean-Claude LECLERC

Une prudence de rigueur

Un porte-parole des Affaires extérieures, à Ottawa, confirme que le gouvernement canadien a bien reçu une demande d'agrément au nom de M. Mario Arnello, ambassadeur désigné du Chili au Canada.

S'agit-il de la même personne dont l'actif et le passif inquiètent l'Association des Chiliens de Montréal (voir encadré ci-contre)? Apparemment oui.

"Inconnu peut-être de l'opinion publique du Canada mais tristement célèbre aux yeux de la grande majorité des Chiliens", dit la lettre. Ce n'est pas le lieu d'ergoter sur la "célébrité" du personnage ni sur la relativité de la "grande majorité" des Chiliens inférée par l'assertion. Ces réserves faites, il reste un impressionnant palmarès qu'il incombe au gouvernement canadien d'explorer dans les moindres détails. On peut en toute vraisemblance — sans chercher à défoncer des portes ouvertes — imaginer qu'une enquête est en cours, comme de coutume; et toujours sous réserve qu'il s'agisse du même personnage — ce serait odieux qu'un autre soit écrasé sous le poids des prouesses du vrai Mario Arnello, — on peut difficilement comprendre qu'un agrément pût être donné.

Car, et c'est là notre propos principal, l'heure est à la vigilance. Voici pourquoi:

Depuis qu'une nouvelle Administration a été installée à Washington, et probablement aussitôt connus les résultats des élections présidentielles du 2 novembre, certains pays et certains régimes — qu'il est inutile de nommer — ont non seulement mauvaise presse mais nourrissent des inquiétudes quant à l'avenir de leurs relations avec les États-Unis. Il n'est que de prendre connaissance des déclarations officielles américaines pour se rendre compte du changement de ton et d'attitude: l'Administration Carter a accordé priorité à la défense des droits de l'homme à travers le monde. A cet égard, on a lu et entendu les prises de position en faveur d'Andrei Sakharov et des signataires de la Charte 77, mais un incident, pourtant bien symptomatique, est passé pratiquement inaperçu. Précisément, il mettait en vedette nul autre que le directeur général du ministère des Affaires étrangères du régime Pinochet, M. Jaime Lavin Farina. Invité du département d'État pour un voyage d'information aux États-Unis, M. Lavin Farina a dû quitter le territoire américain à la demande du gouvernement, vendredi dernier. "Dans le meilleur intérêt des deux pays", a déclaré un porte-parole cité par une agence de presse, Santiago et Washington avaient estimé préférable d'interrompre net le voyage d'information de M. Lavin Farina. A cela, une raison bien simple: des organisations vouées à la défense des droits de l'homme accusaient le "diplomate" chilien d'avoir trempé dans l'organisation et la pratique de la torture de prisonniers au lendemain du coup d'État militaire de septembre 1973.

Cet incident, comme d'autres qui pourront se produire, est instructif certes quant à l'attitude américaine, mais il est aussi l'occasion, pour nous au Canada, de nous poser cette dramatique question: que vont faire dorénavant ces pays dont la survie dépend largement des États-Unis mais que leurs abus et leurs excès condamnent à... se faire oublier?

La réponse est quasi mathématique: émissaires et éventuels hommes de main seront tentés de prendre le large tout en restant encore suffisamment près du théâtre privilégié américain. Et ce "large" proche par rapport aux États-Unis ne se trouve ni au sud, ni à l'est, ni à l'ouest: il est au nord, c'est-à-dire au Canada.

Il est évidemment difficile, à l'heure actuelle, de partir à la chasse aux indices pour confirmer cette hypothèse. Le mouvement de repli stratégique appréhendé sur le Canada n'est sans doute qu'à son début ou peut-être même encore à l'étude. Mais la prudence est de rigueur, d'autant plus qu'il est plus facile de prévenir aujourd'hui que d'avoir à "contenir" demain. La remarque vaut d'ailleurs pour un certain nombre de demandes d'agrément subséquentes...

À l'appui de cette hypothèse, et sans avoir à forcer sur les faits, on peut précisément citer le cas Arnello. Ainsi, toujours dans l'hypothèse qu'il s'agisse de la même personne, la question à se poser est celle-ci: pourquoi le régime Pinochet sent-il le besoin de désigner un tel personnage chez nous?

Au Canada ont trouvé pourtant refuge tant de Chiliens fuyant la répression institutionnalisée de Santiago, ce qui, normalement, aurait dû inviter à plus de précautions le régime Pinochet dans le choix de son ambassadeur à Ottawa. Ce risque n'est mineur que dans la seule perspective où il devient vital d'avoir un homme sûr pratiquement aux frontières des États-Unis!

Georges VIGNY

lettres au DEVOIR

Ça sent le "charriage", M. Lévesque

M. René Lévesque, dans une déclaration encore toute récente, faisait ressortir avec clarté l'intention de son gouvernement de ne pas se laisser "charrier" par un groupe "de gens qui ont des intérêts qui dépassent plus que tous les jupons de l'histoire" dans la mise en branle du processus référendaire. Juste et légitime aspiration d'un gouvernement responsable qui veut mener et non le contraire. Ce qui surprend toutefois c'est bien l'attitude de "charriage populaire" que le même premier ministre s'est permise durant son discours new-yorkais. En effet, de quel droit a-t-il pu interpréter aussi abusivement son mandat du 15 novembre 1976, pourtant si clair et limpide: gérer la Province? Voilà que sous le poids excessif du "tuxedo", M. Lévesque a fait tout simplement petite monnaie de misère de l'opinion d'une minorité distincte mais non limitée à son nombre, faut-il croire, de... 60% de la population. Les jeux sont faits! Le thème que ces mêmes hommes étouffaient en sourdine il y a à peine 12 semaines est devenu non seulement une priorité absolue, mais l'inévitable et l'irréversible. L'intégrité, si je ne m'abuse, fut tout au long de la période électorale, une caractéristique fondamentale d'une équipe jeune, dynamique et propre. Le sera-t-elle pour longtemps à venir? Il y a de quoi craindre et se questionner.

Aussi, et voilà une autre inquiétude, le verbe et la pression psychologiques semblent devenir pour les gouvernants fraîchement élus, l'essentiel d'une tactique presque honteuse. Encore là, ça sent le charriage. On admire chez M. Lévesque le communicateur hors-pair, mais est-ce là une forme ou un fonds? C'est sans doute imagé et joli de renvoyer M. Trudeau au "Maquis constitutionnel" et accuser les Anglo-Canadiens de former une "Cinquième colonne", mais ça sonne creux le bidon! Et, à l'observateur retranché, la verve et le verbe semblent devenir cette vague irréversible à laquelle tout Québécois décent ne peut résister. Après tout, le fait acquis psychologique a souvent dans l'histoire faussé le sens de la démocratie, substitué l'émotion à la raison, et placé l'homme moyen devant le non-choix.

Il faut conseiller à M. Lévesque de revenir aux sources mêmes de son élection du 15 novembre. Il y va de l'intérêt collectif et en attendant le grand moment historique, que la "guérilla" verbale cesse pour céder la place à l'action concrète et positive. Gouverner par la lucidité est un besoin capital en ces années importantes. Si un célèbre premier ministre canadien-français a déjà dit que ses semblables n'ont que de l'émotion et peu de raison, l'histoire a souvent donné tort à ce type de jugement sommaire. Si Laurier s'est mépris, il faudra surtout pas que M. Lévesque s'abreuve aux mêmes rives. Il se rendrait, ainsi qu'à son peuple, un bien vilain service en manipulant, à l'excès, la corde émotive.

Lucille DROLET

St-Constant, le 28 janvier 1977.

Un beau discours, et après ?

Comme j'admire un homme d'esprit, le discours de M. Trudeau à Québec l'autre jour fut pour moi un vrai régal. Toutefois l'entourage du premier ministre et certaines choses, cachées pourrais-je dire, m'ont laissé sceptique, malgré tout.

M. Trudeau s'adresse à des hommes d'affaires pour entamer la grande réflexion sur le choix de l'identité nationale. Bon. Nos hommes d'affaires ne sont pas des séparatistes, c'est rassurant. Toutefois, ils ne sont même pas nationalistes canadian. Leur profit n'a pas de pays, ni langue. Ils obéissent à un dynamisme précis, celui de la puissance économique dominante, les États-Unis. De tout cela, devons-nous attendre des lumières?

Le premier ministre semble donner à ces gens une place de choix dans le débat qui s'engage. C'est normal puisqu'il les a rejoints lorsqu'il a quitté l'université, "tanné des crises d'identité" comme des propositions d'indépendance.

Mais ceux à qui il s'adresse, ont-ils manifesté au Québec comme au Canada quelque crise d'identité ou, au moins, quelque préoccupation par les années passées pour la langue de travail, la langue de la rue et celle du magasin? Leur laisser-faire n'a-t-il pas aidé René Lévesque en novembre dernier?

Plus loin dans le discours, M. Trudeau fait une pause impressionnante devant son auditoire muet après avoir affirmé qu'il existe en ce moment une réalité française et anglaise au Canada. Il manquait sans doute de souffle pour dire que depuis 1968, l'une s'est développée considérablement aux dépens de l'autre et ce, dans tout le Canada. C'est ça la crise! De plus son auditoire, cette élite économique, en est largement responsable.

Coïncidence, c'est en 1968 que M. Trudeau énonçait deux propositions qui allaient être le fondement, disait-il, de ses politiques à venir pour le Canada:

1) le Québec est une province comme les autres et sera traité en conséquence;

2) rendons le gouvernement fédéral bilingue et le Canada sortira de ces querelles inutiles qui entravent son progrès.

La faillite virtuelle de ces deux propositions amène maintenant M. Trudeau devant un auditoire de gens d'affaires au Château Frontenac pour un excellent discours. Justement, il nous dit "Dépêchons-nous vite et une fois pour toutes!" Voyez-vous!

Malgre votre importance dans le débat, M. le Premier ministre, le problème mis en lumière par l'élection du Parti Québécois n'est pas entre vous et le Québec, mais entre la nation française et la nation anglaise du Canada.

Nous avons maintenant besoin du point de vue des anglophones, pas nécessairement les fondés de pouvoir, soumis comme vous à de puissants intérêts, mais de toute personne intelligente et expérimentée.

En fin de compte, n'en doutez pas, M. Trudeau, c'est avec eux que nous allons régler nos différends, pas avec vous...

Pierre VIAU

Ville St-Laurent, le 29 janvier

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois: $30. A l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne: livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées **des événements** **des hommes**

Une intervention vigoureuse de Pierre Juneau auprès de Claude Morin

A Hull-Gatineau-Aylmer, une usine d'épuration qui risque de ne pas se réaliser en raison de l'attitude intransigeante de Québec

■ Dans le cadre des ententes tripartites qui président, dans la région de la Capitale nationale, à plusieurs initiatives des trois ordres de gouvernement concernés, une usine d'épuration des eaux, d'une valeur de quelque $120 millions, doit être construite pour la région de Hull-Gatineau-Aylmer. Depuis plusieurs mois déjà, les démarches préliminaires à la mise en route définitive du projet étaient en cours. Les autorités concernées s'apprêtaient même à attribuer le contrat de construction de l'usine au plus bas soumissionnaire, lorsqu'une directive de Québec adressée au président de la Communauté régionale de l'Outaouais le 21 janvier est venue modifier radicalement la situation. Le président de la Commission de la Capitale nationale, M. Pierre Juneau, a vivement réagi à cette décision de Québec. Voici le texte d'une lettre qu'il vient tout juste d'adresser à ce sujet à M. Claude Morin, ministre québécois des Affaires intergouvernementales.

Monsieur Claude Morin
Ministre des Affaires
intergouvernementales
Québec (Québec)

Il me paraît très important de porter à votre attention de nouveau le cas de l'attribution du contrat pour la construction de l'usine d'épuration pour la région de Hull-Gatineau- Aylmer. Déjà le 20 janvier 1977 j'avais expliqué dans une lettre à votre ministère la position de la Commission de la Capitale nationale à ce sujet.

Comme vous le savez, ce projet relève d'une entente tripartite entre le gouvernement du Québec, la Communauté régionale de l'Outaouais et la Commission de la Capitale nationale. Cette entente fut signée par le Ministre responsable du Québec à la suite de l'arrêté en conseil numéro 1578 passé par le gouvernement du Québec le 30 avril 1971. Un autre arrêté en conseil portant le numéro 485-76 autorisait le gouvernement du Québec, en 1976, à signer une entente complémentaire sur le même sujet.

Cette agglomération urbaine possède des égoûts désuets et insuffisants et ne possède aucun système de traitement des eaux de sorte que les égoûts se déversent directement dans la rivière Outaouais.

Les ententes prévoient donc, pour résoudre ce problème, des investissements dans la région de Hull-Gatineau-Aylmer de $120,000,000 dont $40,000,000 de la part de la Commission de la Capitale nationale. D'autre part, la Société centrale d'hypothèques et de logement est susceptible de garantir à un taux préférentiel le financement de la part de $80,000,000 qui revient à la CRO et au gouvernement du Québec. De cette somme, $20,000,000 ne sont pas remboursables. La contribution totale du gouvernement fédéral est donc de $60,000,000 et le financement par le gouvernement fédéral porte sur le total de l'investissement, soit $120,000,000.

Un Comité technique établi selon l'entente et formé de représentants du gouvernement du Québec, de la CRO et de la CCN a recommandé, à la suite d'un appel d'offres pour l'usine d'épuration, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire pour un prix de $28,530,000, soit $1,450,000 de moins que la soumissions suivante.

Dans un télex expédié au Président de la CRO le 21 janvier 1977, vous dites que vous ne pouvez pas ratifier la décision des représentants du Québec au Comtié technique parce que le plus bas soumissionnaire n'est pas résident du Québec. Vous signalez d'autre part que toutes les soumissions dépassent les prévisions des experts qui ont préparé le cahier des charges.

Cette position nous cause les plus vives inquiétudes.

En effet, je dois souligner que lors des discussions et des négociations qui ont précédé la signature des ententes au sujet des travaux d'égouts, il n'a jamais été question de l'application de l'arrêté en conseil numéro 2380 de 1961. D'autre part, les arrêtés en conseil numéros 1578 et 485-76 qui ratifiaient ces ententes en 1972 et en 1976 ne font aucune mention de l'arrêté en conseil 2380 de 1961. Il nous semble évident à nous et à nos conseillers juridiques, que pour établir l'application de l'arrêté 2380 à ces ententes, il eût fallu d'abord que les représentants du Québec le proposent, et deuxièmement que les parties s'entendent et enfin que les arrêtés en conseil 1578 et 485-76 du gouvernement du Québec fassent mention d'une telle restriction.

Or rien de tel ne s'est produit.

C'est pourquoi d'ailleurs nous nous étonnons qu'il soit nécessaire à l'heure actuelle, pour permettre l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, de passer un nouvel arrêté en conseil. Il nous semble clair que les règles du jeu sur lesquelles les trois partenaires se sont entendus ne comportaient aucune règle d'exclusion ou de préférence.

Étant donné l'importance des subventions fédérales au projet (soit 50% du total) et du financement de l'investissement global (soit en principe 100%) vous conviendrez qu'il eût été difficile pour les représentants de la CCN d'accepter un principe quelconque d'exclusion ou de préférence entre les soumissionnaires, sauf les règles qui découlent des procédures habituelles.

Il faut se rappeler d'autre part, comme on l'a signalé, que la firme qui a présenté la plus basse soumission, prévoit que selon sa soumission,

100% du personnel serait résident du Québec;

99.4% des sous-contrats seraient exécutés par des entrepreneurs du Québec;

100% des matériaux requis proviendraient de fournisseurs du Québec.

De plus, une très grande proportion des employés et des sous-traitants retenus par cette firme pour des travaux effectués du côté ontarien de l'Outaouais sont des résidents de l'Outaouais québécois. De même une grande partie des matériaux utilisés d'ordinaire par cette firme pour des travaux exécutés du côté ontarien de la capitale provient du Québec. Ces considérations n'ont pas affecté, bien sûr, l'attribution du contrat en question. Elles indiquent cependant le risque qu'aurait comporté ou que comporterait l'usage d'un critère d'exclusion ou de préférence.

Il est vrai que tous les soumissionnaires ont fait des offres qui dépassent les prévisions des fonctionnaires. Cependant, il faut noter que le retard causé par le refus d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire et la suggestion de procéder à un nouvel appel d'offres causera sans-doute un retard d'environ six mois. Il en résultera que certains travaux qui devaient se faire l'été devront se faire l'hiver. Pour ces raisons et aussi à cause de l'augmentation graduelle des prix, il y aura sans doute non pas une diminution, mais une augmentation des coûts. Ceci n'est pas dans notre intérêt car nous sommes engagés à défrayer un tiers des coûts jusqu'à un maximum de $40,000,000. Ce n'est pas non plus dans l'intérêt, me semble-t-il, des contribuables québécois ou des contribuables de la région de l'Outaouais.

Compte tenu de la volonté du gouvernement du Québec exprimée par Monsieur Marcel Léger dans sa lettre du 2 décembre 1976, de respecter les engagements pris par les ententes de 1971 et de 1976, je voudrais donc vous demander de confirmer la décision du Comité technique d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur Morin, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Commission
de la Capitale nationale,
Pierre JUNEAU

Ottawa, le 28 janvier 1977.

Après le discours de Québec

L'ambiguïté fondamentale du nationalisme de M. Trudeau

par

ROBERT DECARY

■ L'auteur de cette libre opinion pratique le droit à Montréal. Il est détenteur d'une maitrise en droit de l'université de Londres. Il a travaillé pendant trois ans au ministère des Affaires extérieures, d'abord à titre d'adjoint de l'ancien secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, puis de chef de cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires culturelles.

Le premier ministre du Canada vient de prononcer à Québec un discours qui, à prime abord tout au moins, paraît important. Il faut mettre de côté, dans l'intérêt même d'une compréhension plus réfléchie des idées exprimées, l'habilité et l'éloquence exceptionnelles de M. Trudeau. Il faut se garder de juger un discours par l'émotion immédiate qu'il génère et se demander plutôt, quelques jours plus tard, en faisant abstraction de toute qualité oratoire, ce qu'il en reste.

À la réflexion, les références littéraires et philosophiques, le subtil exposé de la rentabilité et des possibilités du fédéralisme, l'annonce inattendue d'une possible remise en question de la constitution canadienne, le défi savamment lancé au Parti québécois de faire la preuve de la nécessité de l'indépendance, l'insistance sur la nécessité d'un référendum clair, immédiat et final, ne parviennent pas à masquer vraiment le souci du premier ministre, tout au long de son discours, de ne pas reconnaître l'existence d'une "nation québécoise" ou même d'une "nation canadienne-française" qui soit différente de la "nation canadienne".

M. Trudeau a certes parlé de "deux communautés linguistiques, et beaucoup de petites patries et de régionalismes" et de "respect des droits de l'homme et de la femme, le respect des droits humains, puis probablement le respect de l'aspect collectif de ces droits humains. Je pense à la langue, je pense aux droits des régions d'exister". Il avait aussi dit: "Peut-être que la langue française, on devrait faire plus pour". Mais il réservait le mot "nation" à "ce vouloir vivre collectif", ce "vouloir être Canadiens". L'ambiguité fondamentale du "nationalisme" de M. Trudeau, bien que revêtue d'un style nouveau et plus sympathique, ne paraît pas avoir été dissipée par ce discours. Et son refus d'attaquer de front la cause première du malaise canadien teinte le discours d'une superficialité d'autant plus dangereuse qu'elle n'est pas évidente.

L'homme semble accepter que se modifie sa conception du fédéralisme, mais il ne semble pas accepter que se modifie sa conception du nationalisme au sein de ce nouveau fédéralisme. Tout indique qu'il ne croit toujours pas qu'il puisse y avoir place, au Canada, pour deux nations distinctes se combinant, mais ne se fusionnant pas, pour former ce qu'il appelle la "nation" canadienne.

Et pourtant le fait est là, de plus en plus brutal — dont témoignent aussi bien l'élection du Parti québécois que le chantage des contrôleurs aériens unilingues anglais — que la "nation" canadienne n'est pas la même partout au Canada. Les citoyens canadiens, s'ils acceptent la réunion de deux nations à certaines fins canadiennes, se refusent obstinément à toute fusion de ces deux nations dans leur vie quotidienne. Les Québécois n'accepteront jamais de ne pouvoir vivre en français chez eux, pas plus que les Albertains n'accepteraient de ne pouvoir vivre en anglais chez eux.

Le premier ministre a parlé des Québécois qui veulent se séparer du Canada. Ce n'est là que la moitié du problème. Il aurait dû aussi parler de ces Canadiens anglais qui veulent se séparer du Québec ou tout au moins l'assimiler, et qui s'opposent à l'usage de la langue française tant dans les stations de télévision de Vancouver qu'au Maple Leafs Garden de Toronto ou dans les cabines d'Air Canada, pour ne citer que ces exemples récents. Le séparatisme n'a pas qu'un visage au Canada. Au Québec, au moins, il s'exprime démocratiquement.

Les Canadiens ont démontré, au cours des dernières années, que le rêve linguistique de M. Trudeau ne convient pas à leur réalité quotidienne. Le programme de bilinguisme a suscité plus de haine que de respect à l'égard de la langue française et de ceux qui la parlent. Le programme eût-il été mieux expliqué que la situation serait la même: on peut imposer des idées à des gens, mais on ne peut leur imposer une autre culture. Et en Amérique du Nord, on ne peut guère espérer que ceux-là qui sont de culture anglaise s'intéressent à la culture française. On ne peut sans doute que leur demander d'accepter qu'elle existe ailleurs que chez eux.

Quand bien même le référendum favoriserait le fédéralisme, serait-ce pour autant la fin du problème canadien? Un "non" à l'indépendance signifierait-il un rejet du nationalisme québécois, la mise de côté de cette incertitude qui a marqué les dernières générations de québécois et l'opposition au fait français de certains anglophones canadiens? Il faudrait être bien naïf pour le croire.

Cent référendums favorables au fédéralisme, cent amendements à la constitution ne règleront rien, tant qu'on ne sera pas remonté aux sources et tant qu'on ne reconnaîtra pas que le Canada d'hier, tout comme celui d'aujourd'hui et peut-être celui de demain, est formé de deux nations qui n'ont accepté, n'acceptent et n'accepteront de combiner leurs valeurs respectives que dans la mesure où elles ne perdront ni l'une ni l'autre leur identité propre non plus que leur territoire.

La souplesse nouvelle du premier ministre est certes bienvenue, et il n'est pas impossible qu'il en vienne lui-même à reconnaître que le Canada a besoin d'un retour à la réalité historique, toujours présente, de deux nations, et que toute nouvelle constitution qui ne serait pas fondée sur cette réalité est d'avance vouée à l'échec. L'évolution de M. Trudeau sur cette question, au cours des dix dernières années, même en face de l'échec de sa politique "nationale", n'est toutefois guère encourageante. Pour lui, semble-t-il, les Québécois ne sont encore guère plus qu'une "communauté linguistique".

M. Lévesque devra certes démontrer la nécessité de l'indépendance. Mais le premier ministre du Canada, qui qu'il soit, devra démontrer de son côté que le fédéralisme dans lequel il veut que nous nous engagions pour de bon ne suscitera pas, au cours des ans, ce même malaise qui le ronge en ce moment. Il devra redéfinir le fédéralisme canadien. Il devra redéfinir le nationalisme canadien, en reconnaître la dualité et accepter que cette dualité ne soit pas présente partout au Canada.

M. Trudeau s'apprête à retourner aux urnes. Peut-être devrait-il aussi retourner aux sources.

lettres au DEVOIR

Des éditoriaux biaisés sur la visite de M. Lévesque à New York

Vos éditoriaux sur la visite de monsieur Lévesque à New York rappellent au lecteur attentif quelles ornières enferment votre regard sur la réalité, et circonscrivent d'autant l'objectivité à laquelle vous prétendez. (...)

M. Lévesque a commis selon vous une "double erreur de perspective", et sa démarche n'a été somme toute qu'une demi-réussite. Ce jugement rapide s'appuie sur des applaudissements brefs et polis, sur les premières réactions de la presse américaine et anglo-canadienne, sur les fluctuations à court terme des actions de la Johns Manville, et sur vos doutes personnels quant à la réaction québécoise.

Le premier ministre québécois a trop parlé d'indépendance, selon vous, et n'a pas séduit son auditoire américain par son analogie avec l'Histoire américaine. Passons rapidement sur cet aspect relativement secondaire du discours. Les contextes historiques subissent toujours mal la comparaison. Les volontés de liberté peuvent malgré cela se reconnaître sinon dans une solidarité soutenue, du moins dans la sympathie ou la tolérance. On ne pouvait attendre de la part des classes d'affaires newyorkaises de sympathie ouverte à l'endroit de la cause indépendantiste. Le scepticisme et la froideur étaient de mise. Une certaine hostilité pouvait même être compréhensible, surtout venant de Toronto. Cela n'enlève rien à l'utilité d'une démarche dont la volonté de séduire n'était pas l'objet principal, ce que vous semblez oublier.

Vous criez haut que M. Lévesque n'aurait pas dû parler autant de l'indépendance du Québec. Le reproche étonne quand tous les publics concernés savaient que le parti au pouvoir est voué à l'indépendance et que les Américains voulaient au premier chef connaître la position du gouvernement québécois sur cette question comme sur sa philosophie économique. Cette option est trop collée à M. Lévesque pour qu'il s'empêche d'en parler abondamment.

Si les Américains sont inquiets devant la possibilité de déplacements de pouvoirs au Nord, ne valait-il pas mieux leur expliquer clairement à quoi ils peuvent s'attendre dans l'hypothèse la plus "extrême"? En exposant à la fois les enjeux et les attitudes du gouvernement qu'il dirige, M. Lévesque honorait son auditoire en faisant confiance à ses capacités de discernement devant les préjugés qui cherchent à détruire la confiance à l'endroit du Québec. Pour l'avenir, il minimisait en même temps les mouvements irréfléchis que peut provoquer l'ignorance des enjeux politiques du Québec. L'ignorance est génératrice d'incertitude. (...)

Pour justifier votre opinion, vous faites appel aux "enseignements du dernier scrutin québécois". Ceux-ci sont pourtant beaucoup trop minces pour servir de fondement à une déclaration "susceptible d'être asumée par la grande majorité de ses concitoyens". Si M. Trudeau peut citer Renan ou Thémistocle pour faire passer ses idées sur un "fédéralisme fonctionnel" aussi abstrait que technocratique et dépouillé de toute substance historique, M. Lévesque est lui-même amplement justifié de donner à ses idéaux une perspective historique. Et son interprétation des attitudes des Québécois a beaucoup plus de chances d'être juste que les commentaires fédéraux sur les résultats des sondages Gallup.

Le mandat du gouvernement Lévesque est clair quant aux exigences de compétence et d'honnêteté qu'il impose et sur la nécessité de réaliser certaines politiques sociales et économiques. Mais il n'impose nullement un moratoire sur la question de l'indépendance. D'autant moins que les opposants à cette idée sont les premiers à soulever le débat là-dessus. Le gouvernement québécois sera jugé beaucoup plus sur ses actes que sur ses paroles, non seulement par les financiers qui attendent ses projets législatifs, mais par la population québécoise elle-même.

André DEMERS

Ville d'Anjou, le 29 janvier 1977

DES PLANS D'ÉPARGNE QUI S'IMPOSENT SANS S'IMPOSER...

Les Plans d'épargne de la Fiducie du Québec



Membre du Mouvement Desjardins, la Fiducie du Québec vous offre un grand choix de Plans d'épargne conçus en fonction de vos besoins et de vos préoccupations financières.

Nous avons 7 Plans enregistrés d'épargne-retraite:
Dépôt garanti,
Obligations d'épargne,
Gestion autonome (Omnibus),
et le Fonds Desjardins qui offre 4 possibilités de Fonds communs:
Québec,
Canadien,
Obligations et
Hypothèques
et 1 Plan enregistré d'épargne-logement:
le Fonds Desjardins Hypothèques.

Chacun d'entre eux, individuellement ou collectivement, vous donne la possibilité de mieux planifier votre avenir tout en réduisant vos impôts actuels et futurs.

Consultez "le guide des Plans d'épargne-retraite et logement"

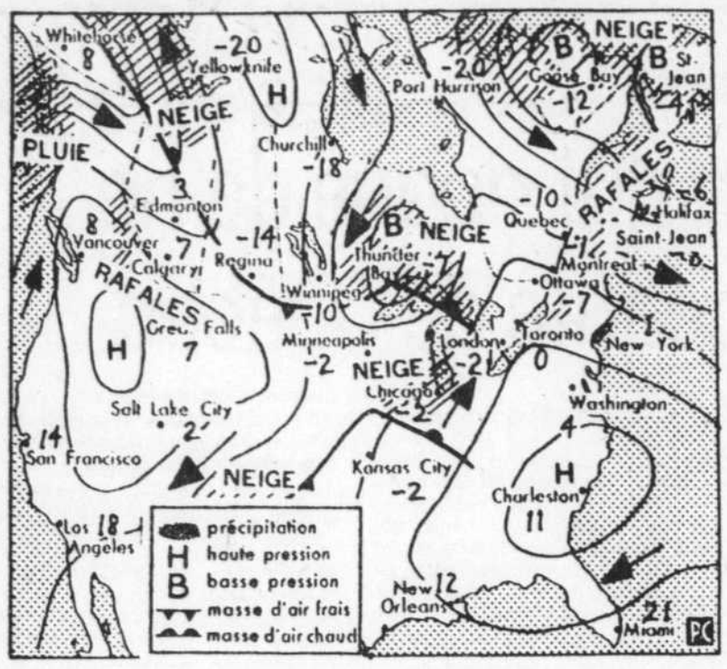
Ce guide contient une description détaillée de tous nos Plans d'épargne ainsi qu'un tableau comparatif des 7 Plans d'épargne-retraite. Vous pouvez donc choisir plus facilement le ou les Plans qui correspondent le mieux à vos besoins.

Vous pouvez vous procurer ce guide en communiquant avec nous au numéro suivant si vous habitez Montréal:
281-8840

Si pour nous rejoindre vous deviez placer un appel interurbain, composez plutôt, sans frais,
Zenith 1-800-361-6840,
poste 8840.

Vous pouvez également l'obtenir au Complexe Desjardins, à la succursale de la Fiducie du Québec située au niveau de la Promenade.

la météo



Une dépression présentement au-dessus de l'Ontario traverse nos régions aujourd'hui. Des nuages et de la neige accompagnent ce système. Les précipitations les plus abondantes tomberont sur les régions du sud-ouest où les accumulations pourront atteindre cinq centimètres. Les températures se réchaufferont un peu aujourd'hui. Demain le temps restera généralement nuageux, avec un léger adoucissement des températures.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: neige intermittente. Accumulation moins de 5 cm. Maximum près de —4. Aperçu pour vendredi: nuageux avec possibilité de chutes de neige.

●

Montréal, Outaouais, Laurentides, Cantons de l'est: neige intermittente. Accumulation près de 5 cm. Maximum près de —7. Aperçu pour vendredi: nuageux avec possibilité de chutes de neige.

●

Québec, Trois-Rivières: ennuagement suivi de neige intermittente. Accumulation de moins de 5 cm. Maximum près de —10. Aperçu pour vendredi: nuageux et chutes de neige.

●

Chibougamau, Haute-Mauricie, Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski, Gaspésie: ennuagement suivi de neige intermittente, accumulation de 5 cm. Maximum de —10. Aperçu pour vendredi: nuageux avec neige intermittente.

suites de la première page

LES ACHATS

Enfin, on a préféré au principe de centralisation des achats celui d'une globalisation des commandes dans une perspective sectorielle et régionale. De telles globalisations existent déjà, sur une base volontaire, dans le secteur hospitalier et scolaire.

Selon M. Landry, cette globalisation permettra de réaliser des économies d'échelles importantes, économies qui compenseront amplement, souligne-t-il, les coûts supplémentaires qu'entraînera une telle politique.

A cet égard, le ministre n'a aucun chiffre précis quant à l'importance de ces coûts mais, se fiant sur l'expérience de l'Hydro-Québec, il estime qu'ils seront minimes. Ainsi, en 1975, l'Hydro-Québec a acheté des biens totalisant $444 millions. De ce montant 104 commandes, d'une valeur totale de $7 millions, ont été l'objet d'une pratique préférentielle et le coût supplémentaire entraîné par cette pratique a été de $236,402. Soulignons que cette politique de l'Hydro a permis de porter à 70% le pourcentage de contenu québécois de ses achats tandis qu'au même temps, celui du service des achats du gouvernement québécois — qui regroupe tous les achats des ministères — n'était que de 55%.

Le fait que le principe de la décentralisation des achats n'ait pas été retenu implique évidemment que chaque corps public visé continuera d'être directement responsable de ses achats. Toutefois, les ministères concernés — Éducation, Affaires Sociales, Affaires Municipales — seront responsables de l'application de la politique dans leurs secteurs respectifs et ce seront notamment eux qui, par le jeu des subventions, devront faire entendre raison aux récalcitrants.

Enfin, c'est le ministre de l'Industrie et du commerce, M. Rodrigue Tremblay, qui se voit confier la responsabilité de coordonner, planifier et surveiller l'application de la politique. Un nouveau poste de sous-ministre sera créé à cet effet. Cette planification et cette surveillance s'exerceront par l'intermédiaire d'une commission permanente et interministérielle.

L'application de cette politique exige également certaines modifications à des lois existantes ainsi que de nouveaux arrêtés ministériels. Ces derniers sont particulièrement requis dans le secteur de la construction où on extensionnera, pour y inclure les sous-traitants, un arrêté en conseil datant de 1961 et exigeant que la principale place d'affaires de l'entrepreneur soit au Québec. On adoptera de plus certaines autres dispositions destinées à favoriser un plus haut degré de contenu québécois dans les contrats de construction.

M. Landry a tenu à préciser au moment de la présentation de sa politique, qu'elle se voulait "ni revancharde ni le début d'une escalade". Ainsi, toutes les entreprises québécoises seront traitées sur le même pied, sans égard à leur propriété et, de plus, les directives indiqueront qu'après le Québec, ce sont les autres provinces du Canada qui devront avoir priorité au moment des commandes gouvernementales.

Il a souligné que la décision du gouvernement québécois visait à égaliser les chances et à contrebalancer des politiques similaires déjà pratiquées par d'autres provinces. Il a cité à cet égard des extraits de documents officiels du gouvernement ontarien indiquant que cette province a adopté cette pratique de l'achat préférentiel depuis au moins 1974.

M. Landry a déclaré que la situation de sous-emploi chronique que vit le Québec depuis plusieurs années devait son origine à un biais prononcé des politiques économiques pratiquées à plusieurs niveaux à l'intérieur du Canada en faveur de l'économie de d'autres provinces, et notamment de celle de l'Ontario. En ce sens, a-t-il souligné, la politique québécoise ne vise qu'à recréer un certain équilibre.

Le ministre a de plus indiqué que cette politique ne s'appliquait pas pour l'instant aux contrats de services qui lient le gouvernement et des firmes de consultants de tous ordres puisque la procédure d'adjudication de ces contrats — que M. Landry a qualifiée de "nid à patronage fabuleux" — est actuellement étudiée par le Conseil du Trésor et fera sous peu l'objet de recommandations précises au Cabinet. Selon lui, ces recommandations devront cependant tenir compte de la politique d'achat.

Enfin, un premier commentaire à cette politique, celui de M. James Doyle, le président de la Chambre de Commerce du Québec, qui, rencontrant les journalistes au sortir d'un entretien avec M. Landry, s'est dit tout heureux de ce geste, le qualifiant de "réaliste et raisonnable" et estimant qu'il favorisera le développement des petites et moyennes entreprises québécoises.

LE CONSEIL

zèle des policiers est un pré-requis à des négociations entre le CSP et la Fraternité des policiers, a expliqué M. Lévesque. "Il n'est pas possible de concevoir des négociations avec le pistolet sur le front", a-t-il souligné, tout en précisant que des négociations sur les griefs en suspens et le fonds de pension peuvent réussir.

Quant aux mesures d'urgence qui devraient être prises si la situation devait se dégrader, le premier ministre a déclaré qu'elles avaient déjà été étudiées, bien qu'il espère ne pas avoir à recourir à des mesures telle l'intervention de la Sûreté du Québec.

M. Lévesque a également annoncé que le Conseil des ministres avait ratifié la nommination de M. Yves Ryan à titre de président intérimaire du CSP jusqu'au retour de M. L'Écuyer.

LES POLICIERS

tions qu'il allait prendre au cours des prochains jours.

Le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault, a assisté à cette rencontre. "Nous lui avons demandé un rapport précis sur l'augmentation du taux de la criminalité à Montréal, qui dépasse sensiblement le niveau habituel", a précisé M. Ryan.

"Toutefois, a ajouté ce dernier en réponse à une question du DEVOIR, s'il est vrai que nous lui avons demandé un bilan des griefs accumulés, il n'a pas été question de sanctions disciplinaires contre les policiers. Nous n'avons pas d'ailleurs l'idée d'en prendre ni aujourd'hui ni la semaine prochaine, car il n'est pas question de nuire aux négociations."

M. Ryan a ajouté par ailleurs qu'il n'était pas question, "du moins pour l'instant", de requérir du ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, une intervention de la Sûreté du Québec dans le territoire de la CUM. Le président du Conseil de sécurité a toutefois précisé qu'il avait des "contacts fréquents" avec M. Bédard, qui suit l'évolution du dossier de très près.

Au cabinet du ministre, on écartait la possibilité que ce dernier se rende rencontrer directement les "poteaux" syndicaux de la Fraternité, à l'origine de la poursuite du ralentissement de travail. Une source gouvernementale a toutefois confirmé au DEVOIR que cette hypothèse avait été sérieusement envisagée par M. Bédard mais abandonnée pour l'instant.

LES MINISTRES

ture, Me Jean Garon, député de Lévis, est détenteur de 10 actions ordinaires de Trizec ($11), de titres du même groupe ainsi décrits: "Trizec Corporation 7 pour cent convertible 1971 note, $200 et des intérêts d'une valeur de $5,000 à la Commonwealth United Corporation."

M. Yves Bérubé, ministre des Richesses naturelles, détient une action de la Consolidated Bathurst et son collègue des Transports et travaux publics, des titres du Club de placements Laflèche qui opère des placements en bourse par le biais du conseil d'administration.

Enfin, au poste des actions en bourse, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, déclare posséder $5,000 dans un fonds mutuel Desjardins, mais il estime que ces intérêts ne sont pas visés par l'article 2 des directives du premier ministre.

De son côté, le vice-premier ministre et ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, déclare que toutes les actions dont il était détenteur ont été retournées aux entreprises qui les avaient émises.

Par ailleurs, six ministres possèdent des actions ou des créances dans des compagnies susceptibles d'être partie à des marchés avec l'État.

Ces messieurs, selon la directive émise, devront dès lors prendre les dispositions pour que les compagnies au sein desquelles ils ont des intérêts, s'abstiennent de transiger avec l'État. Ce sont:

— M. O'Neill dont le portefeuille est ainsi constitué: une action de Bell Canada, 4 actions privilégiées de SODEP et 4 actions ordinaires du même groupe.

— M. Rodrigue Tremblay qui détient des titres pour une valeur de $15,000 de Morgen Energy.

— M. Jean Caron, détenteur de 40 actions ordinaires et de 20 actions privilégiées de Ciment Québec Inc.

— M. Yvon Bérubé, détenteur d'une action du Jour.

— M. Camille Laurin, ministre d'État au Développement culturel, détenteur de 14 actions ordinaires de Quille-Bo.

— M. Marcel Léger, qui écrit "ne posséder aucune action dont l'État pourrait se prévaloir de ses services".

Enfin, M. Jacques-Yvan Morin déclare s'être départi de tous les titres de cette nature.

Seuls deux ministres déclarent être associés ou propriétaires d'entreprises susceptibles de faire des marchés avec l'État.

Le premier, M. O'Neill détient une part privilégiée d'une valeur de $50 dans l'Association des Publication populaires. Le deuxième, Me Robert Burns, ministre d'État à la Réforme parlementaire détient 5 actions de la Coopérative de tomates de Manseau.

Au total, neuf ministres sont propriétaires ou se déclarent propriétaires d'immeubles, mais aucun n'est propriétaire d'un immeuble objet d'un avis d'expropriation de la part du gouvernement ou d'un de ses organismes.

Un seul ministre déclare une dette dont le montant est supérieur à $2,000 et encore n'est-il redevable qu'à l'égard d'un parent. Il s'agit de M. Jacques Léonard, ministre d'État au Développement à l'Aménagement.

Enfin, deux ministres, Mme Lise Payette, ministre des Institutions financières, et Bernard Landry, ministre d'État au Développement économique, ont annexé des déclarations supplémentaires à celles réclamées par le premier ministre.

Mme Payette déclare détenir 5,003 actions des productions OP, mais affirme qu'elle a démissionné du Bureau de direction de l'entreprise.

Mme Payette affirme aussi avoir renoncé pour une période de cinq ans à tout intérêt dans Tricofil et détenir une action ordinaire de la Radio communautaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Quant à M. Landry, il fait état de titres qu'il détient dans la Coopérative de tomates de Manseau et SODEP (Le Jour), il affirme que cet avoir n'est pas visé par la directive.

ASSURANCE AUTO

certain temps à l'abri des pressions des lobbys habituels, soit le Barreau du Québec, le Bureau d'assurance du Canada, et les autres.

En lisant entre les lignes et en tenant compte d'informations déjà connues, on peut cependant tracer un portrait des intentions du gouvernement. Ainsi LE DEVOIR apprenait il y a une semaine que l'on se trouvait placée devant l'alternative suivante: ou créer une régie publique d'assurance-automobile et exclure ainsi partiellement ou entièrement l'entreprise privée de ce secteur; ou appliquer intégralement le rapport Gauvin en laissant à l'entreprise privée le champ libre dans le domaine de l'assurance-automobile mais dans le cadre d'une nouvelle législation beaucoup plus contraignante que l'actuelle.

Hier, le premier ministre a laissé entendre en termes voilés qu'on n'aurait pas nécessairement recours à une régie publique, tout au moins dans un premier temps. Le cadre de référence, ou si l'on veut la formule retenue par le gouvernement, est conforme dans sa perspective au programme du Parti québécois. Celui-ci prévoit simplement l'établissement "d'un régime public, complet et obligatoire d'assurance automobile".

Le premier ministre précise également que le parti a quatre ans pour réaliser son programme et que le travail entrepris est fait dans la perspective de la réalisation des engagements pris durant la campagne électorale. Au chapitre de l'assurance, la publicité officielle du PQ parlait d'un nouveau régime réduisant les coûts, offrant une meilleure indemnisation et couvrant tous les automobilistes. Déjà on ne parle plus de régime public. Mais, d'ajouter M. Lévesque, il faut considérer les engagements pris durant la campagne comme un première étape qui constituera le germe d'une application complète du programme.

On peut conclure de tout cela que le gouvernement se tournera plutôt vers l'application intégrale du rapport Gauvin tout en mettant en place peut-être certains mécanismes qui plus tard permettront au gouvernement de créer une régie publique de l'assurance-automobile.

Le premier mandat qu'avait reçu Mme Payette consistait à évaluer sur les plans social économique et politique le programme du PQ en matière d'assurance-automobile et à faire le point sur ce dossier qui depuis cinq ans avait donné lieu à diverses propositions. Le rapport de Mme Payette présentait au cabinet diverses options possibles ainsi qu'une recommandation.

Le nouveau mandat qu'elle vient de recevoir consiste à préciser l'option qui a été retenue et à déterminer toute la mécanique de son application. Ce travail ne pouvant être fait sans la collaboration des ministères de la Justice et des Transports, lesquels possèdent des informations pertinentes, on lui a adjoint les deux ministres responsables de ces ministères. Quant à M. Marois, il se trouve à remplir son rôle de coordonateur du développement social dans ce dossier.

Mme Payette a par ailleurs confirmé que tous les ministres et députés avait été l'objet au cours des derniers mois de pressions de la part du lobby de l'assurance. Elle précise que les interventions de ce lobby à ce moment-ci ne sont pas requises, et c'est pour les éviter que justement on se garde de rendre publique pour l'instant la formule qui a été retenue.

Si tout se déroule selon le cheminement prévu, la première lecture du projet de loi sur l'assurance-automobile se fera en avril à l'Assemblée nationale, et son adoption vers la fin du mois de mai.

Le Dr Cloutier démissionnerait

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Même si le délégué général du Québec à Paris, M. François Cloutier, a déjà déclaré qu'il ne voyait pas d'objection de principe à servir sous un gouvernement indépendantiste, il annoncera vraisemblablement sa démission au cours des prochains jours.

Selon les renseignements obtenus hier par LE DEVOIR, l'ancien ministre libéral fera part de sa décision après une dernière rencontre qu'il doit avoir ce matin avec le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

M. Cloutier, qui est actuellement au Québec pour participer à la réunion annuelle des délégués québécois à l'étranger, a confié hier, au cours d'un bref entretien, que sa décision était prise et qu'il l'annoncerait très bientôt.

L'air détendu et sortant d'une longue rencontre avec son ancien collègue, maintenant chef intérimaire du PLQ, M. Gérard-D. Lévesque, M. Cloutier a toutefois refusé d'indiquer le sens de cette décision, pas plus qu'il n'a voulu commenter le résultat de l'élection québécoise ou son avenir au sein du Parti libéral.

Il a précisé à cet égard qu'il était toujours membre du Parti et qu'il n'y voyait aucun mal puisque des fonctionnaires péquistes avaient bien servi sous l'ancienne administration libérale.

Quoi qu'il en soit, il est fort probable que ce problème de son allégeance politique disparaisse très bientôt puisque diverses sources, tant libérales que gouvernementales, indiquaient hier que M. Cloutier démissionnera sous peu de son poste.

Selon ces informations, l'ex-ministre libéral a eu une première rencontre au début de la semaine avec M. Morin et même si cet entretient est qualifié de "cordial", ce dernier aurait quand même exposé clairement et fermement à son délégué le problème de crédibilité et de confiance que sa présence à Paris pose au nouveau gouvernement.

En fait, il y a déjà plusieurs semaines qu'on ne cache plus dans les milieux gouvernementaux que M. Cloutier, compte tenu de son passé politique, ne peut représenter le Québec à Paris et qu'on souhaite son départ. On préférerait cependant que ce départ fût volontaire, pour ne pas avoir à porter l'odieux de l'affaire.

De son côté, M. Cloutier, mis personnellement au fait des intentions gouvernementales, se serait accordé quelques jours de réflexion, préférant revoir une dernière fois M. Morin avant d'arrêter une décision définitive.

Il semble cependant que cette décision soit déjà prise et qu'il ne resterait plus qu'à régler les modalités de son départ. On indique à cet égard que M. Cloutier caressait l'idée de démissionner avec fracas et il n'est pas impossible qu'il en ait discuté hier au moment de sa rencontre avec M. Lévesque. Toutefois, d'autres sources indiquent que l'homme est trop policé pour poser un tel geste et que s'il doit y avoir démission, elle se fera sans grand bruit.

De plus, cette démission, même si elle est annoncée d'ici quelques jours, ne prendrait effet qu'au début de l'été, laissant ainsi le temps au gouvernement de lui choisir un successeur. Par ailleurs, M. Cloutier devra décider en outre s'il demandera son transfert à un autre poste dans la fonction publique, ainsi que son statut actuel donne droit.

On doute cependant qu'il en soit ainsi. Indépendant de fortune et exerçant une profession fort bien rémunérée — celle de psychiatre, — M. Cloutier ne serait guère tenté de réintégrer la colline parlementaire à titre de fonctionnaire, fût-il de haut rang.

Pas plus qu'il ne serait intéressé, indique-t-on de source libérale, à reprendre du service au PLQ et éventuellement à en postuler la chefferie. Interrogé hier à ce propos, M. Cloutier n'a fait qu'esquisser un large sourire.

On se souviendra qu'il avait été nommé délégué général du Québec à Paris à la veille du déclenchement des élections du 15 novembre. Il avait auparavant servi successivement sous l'administration Bourassa, à titre de ministre des Affaires Culturelles, de l'Éducation et des Affaires Intergouvernementales.

UQAM Suite de la page 3

pourrait constituer un croc-en-jambe au ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, qui défend la clause de compromis avancée par les conciliateurs.

Enfin, le Conseil supérieur de l'Éducation a rappelé hier au ministre de l'Éducation l'essentiel des recommandations présentées le 10 décembre dernier sur les conflits en milieu universitaire.

Le Conseil recommandait notamment "que les parties en présence conviennent immédiatement d'un moratoire permettant la reprise de l'enseignement et qu'elles reprennent par la suite leur discussion en vue d'en arriver à une entente négociée".

Le Conseil demande que le gouvernement prenne l'initiative d'inciter le milieu universitaire à une analyse en profondeur des divers éléments susceptibles de perturber le bon fonctionnement des universités. "C'est le bien de l'ensemble du Québec qui le commande", précise la recommandation.

CECO Suite de la page 3

venu à lui faire contredire de précédentes déclarations faites devant la commission.

Dans l'après-midi, c'est le neveu de Solly Levine, un jeune homme du nom de Robert Markowski, qui est venu expliquer le rôle qu'il avait joué dans les opérations de son oncle. Ce rôle n'était pas bien compliqué: il agissait en qualité de messager, allait faire des dépôts dans diverses banques, etc.

Comme son oncle, Robert Markowski était récalcitrant à témoigner. A un moment donné, il a expliqué à la Commission qu'en répondant oui à une question, il risquait d'incriminer quelqu'un, et qu'en répondant non il risquait d'incriminer une autre personne. Donc, a-t-il conclu, je répondrai: "Je ne sais pas".

Le dernier témoin de la journée, M. Mitchel Bronfman, cousin de M. Charles Bronfman, a commencé à relater ses relations d'affaires avec M. William Obront, quand les commissaires, sur les conseils du procureur, Me Cohen, ont remis son interrogatoire à aujourd'hui.

DÉCÈS

COURNOYER, Gérard Marie. — A Montréal, le 1er février 1977 à l'âge de 51 ans, est décédé le Révérend Père Gérard Marie Cournoyer, S.M.M. fils de feu Raoul Cournoyer et de feu Antoinette Chagnon. La dépouille mortelle sera exposée au Salon J.C. Roy Enrg, 7018 Marseille, jeudi de 2 à 10 P.M. et sera réexposée au Salon Maurice Boisvert d'Acton Vale, vendredi à partir de 2 P.M. Les funérailles auront lieu samedi le 5 fevrier au Centre Marial Montfortain à 2 P.M., et de là au cimetière de Dorval lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



Décès du Frère J.-Adrien Larivière Clerc de Saint-Viateur

Le Frère J.-Adrien Larivière, C.S.V., est décédé à Joliette le 1er février 1977, à l'âge de 73 ans, après 56 ans de professions religieuse.

Né à Bécancour le 15 octobre 1903, Adrien Larivière compléta ses études primaires et secondaires à Montréal, puis au Juvénat de Berthierville. Il prit l'habit des Clercs de Saint-Viateur, à Joliette, le 21 octobre 1919 et prononça ses premiers voeux en 1921.

Après quelques années d'enseignement à Joliette et à Montréal, le Frère Larivière s'inscrivit à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal où il acquit successivement une licence en Sciences Commerciales et une licence en Sciences Sociales. Il devait plus tard obtenir un baccalauréat ès Arts et un baccalauréat en Pédagogie, à l'Université de Montréal.

Ces diplômes lui valurent d'occuper divers postes d'enseignement, spécialement à l'École Normale de Riguad et à l'École Supérieure Saint-Viateur de Montréal, et les fonctions de directeur d'école à Beauharnois et à Saint-Jean-Baptiste de Montréal. De 1949 à 1959, le Frère Adrien Larivière fut secrétaire particulier du supérieur général de la Congrégation, à la Résidence générale de Coteau-du-Lac. Depuis sa retraite de l'enseignement, il mettait ses talents d'écrivain au service de sa Congrégation en rédigeant la biographie de confrères décédés.

Outre sa famille religieuse, il laisse dans le deuil son frère Edouard, ses soeurs Antonia, des Soeurs Grises de Montréal, Germaine (Mme Henri Cloutier), et Gabrielle (Mme Wilfrid Lebrun), ainsi que plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée à la Résidence provinciale des Clercs de Saint-Viateur, au 450 de l'avenue Querbes, à Outremont, où auront lieu les funérailles, vendredi, le 4 février, à 10 heures. L'inhumation se fera au Cimetière de la Congrégation à Rigaud.

au fil des mots

Du latin au roman

par Louis-Paul Béguin

Des immigrés romains s'étaient établis dans les provinces "barbares", hors d'Italie. Ils y amenèrent leur langue civilisée, bien structurée. Les "conquis" certes adoptent le latin, mais au contact de leurs propres parlers qui demeurent tout de même en usage, un phénomène de corruption se produit à la longue. Et si les esclaves, qui étaient en grand nombre sur tous les territoires conquis, parlaient la langue de leurs maitres, le latin, ils y introduisaient des mots de leurs propres dialectes. En outre, les légionnaires romains n'étaient point des académiciens. Ils étaient en contact continuel avec les populations conquises. Peu nombreux, ils se "gallicisent". Leur langue parlée, le latin vulgaire, diffusée dans toutes les couches de la population se modifie inévitablement. Les habitants du monde romain "entendaient" le latin, mais n'avaient pas oublié leur langue maternelle et comme preuve de cette survivance des dialectes locaux, nous avons le témoignage d'un passage d'un texte du IVe siècle qui disait que les fidéicommis pouvaient être faits en *celtique*. Ce fut d'abord le latin parlé qui, en Gaule, fut influencé par les dialectes. Dans les pays où la langue originale était très différente du latin, ce dernier resta assez pur. Mais en Gaule, où le celtique avait avec lui des points communs, il se transforma rapidement. En Italie d'ailleurs, le latin classique s'écartait du latin vulgaire. La destruction de l'empire romain allait accélérer ces divergences. Bientôt naissait un véritable *latin gaulois*. L'ironie du sort est que le celtique ait influencé la langue des conquérants, le latin. Dans notre vocabulaire moderne, on trouve des traces celtiques: le mot *alauda* donna *alouette*, par exemple.

Après la chute de l'Empire romain, les parlers latins continuèrent à se différencier. On les appelle les *parlers romans:* le roumain, le rétique, l'italien, le sarde, le provençal, le français, l'espagnol et le portugais. N'étant plus guidés par les maitres romains, les lettrés de Gaule écrivaient le latin de plus en plus mal. À l'époque mérovingienne, ce fut parfois en un jargon incompréhensible que les clercs écrivaient. Mais du latin dégénéré allaient sortir des langues nouvelles.

C'est de 842 que date le texte précieux qui nous permet de nous rendre compte de l'état de notre langue à cette époque. Il s'agit du serment de Strasbourg, échangé par deux des fils de Louis le Pieux, afin de faire alliance. Il fallait que les armées présentes comprennent ce qui se passait. Louis le Germanique jura donc dans la langue de son frère et des Francs: en *roman français*.

Amiante: Québec prendra le temps nécessaire pour définir sa politique

QUÉBEC — Il n'y a pas lieu pour le gouvernement de précipiter l'application du programme du Parti québécois dans le secteur de l'amiante sur la seule base de la décision de la société Canadian Johns Manville de retarder un programme d'investissement de $77 millions à Asbestos jusqu'à ce que soit précisée la possibilité de nationalisation de l'industrie de l'amiante.

C'est là le commentaire qu'a opposé le premier ministre du Québec à cette décision alors qu'il était interrogé à propos de la rencontre qu'il a eue en compagnie des ministres des Finances et des Richesses naturelles avec les dirigeants de la Johns Manville et de la Canadian Johns Manville plus tôt cette semaine.

La décision de cette société ne compromet rien selon M. Lévesque puisque le programme d'investissement qui est retardé devait être réalisé sur une période de cinq ans, et que les montants les plus importants ne devaient pas être investis au cours de la première année. Le premier ministre, en fait, indique sa volonté de prendre le temps nécessaire pour définir la politique du gouvernement à l'égard de l'industrie de l'amiante.

On sait que M. Lévesque a déjà déclaré que s'il devait y avoir nationalisation d'industries au Québec, seul le secteur de l'amiante pourrait être touché. Le but du gouvernement est d'obtenir que les compagnies concernées transforment le plus possible cette ressource au Québec afin de créer de nouveaux emplois.

M. Lévesque explique que lors de cette rencontre, lui et ses ministres avaient insisté sur cet aspect. Selon lui, les dirigeants de la Johns Manville se seraient dits d'accord avec un tel objectif.

Il a également profité de cette rencontre pour aviser les dirigeants de cette compagnie que les premiers arrêtés en conseil imposant de nouvelles normes de sécurité et de santé dans l'industrie de l'amiante seront mis en vigueur au cours des prochains jours. Ces nouvelles normes sont basées sur le rapport Beaudry qui a passé en revue toutes ces questions ces derniers mois.

Interrogé sur divers autres sujets, le premier ministre a notamment répliqué aux craintes émises ces derniers jours à propos du comportement des obligations du Québec sur les marchés financiers, que ces craintes revenaient régulièrement à la surface comme à chaque été le monstre du Loch Ness refait surface.

Enfin, M. Lévesque a confirmé la nommination de M. Éric Gourdeau au poste de secrétaire général associé auprès du ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry. En fait, M. Gourdeau occupe le poste de sous-ministre. Il a également confirmé la nommination de M. Yves Michaud au sein du ministère des Affaires intergouvernementales.

Caughnawaga n'a pas les moyens de faire nettoyer ses ruisseaux

par André Tardif

Une querelle de juridiction entre la municipalité de Châteauguay et la réserve indienne voisine de Caughnawaga pourrait bien, si elle n'est pas réglée à l'amiable, entrainer des déboursés de plusieurs millions de dollars à la première alors qu'une subvention fédérale de quelques centaines de milliers de dollars pourrait régler le problème.

Il s'agit de trois ruisseaux prenant leur origine à Châteauguay et se déversant dans le fleuve Saint-Laurent en traversant Caughnawaga, laquelle relève du ministère fédéral des Affaires indiennes. Ces cours d'eau auraient besoin d'être nettoyés car ils causent des problèmes d'inondation et de pollution à Châteauguay. Mais parce que les Affaires indiennes refusent d'en assumer le coût modeste, il pourrait en coûter plus de $3 millions à la municipalité du sud-ouest de l'île de Montréal pour contourner la difficulté.

"Prenons le cas du ruisseau Delorimier, explique le maire Philippe Bonneau. Il n'a pas été nettoyé depuis au moins 40 ans et on y retrouve des digues de castors sur le territoire de Caughnawaga. Or, en période de crues, l'eau ne s'évacue pas normalement et reste sur les terres du secteur Châteauguay Heights, causant des odeurs nauséabondes parce qu'elle s'infiltre dans le réseau d'égouts domestiques.

"Face à ce problème connu depuis au moins cinq ans, ajoute-t-il, le gouvernement précédent nous avait demandé de détourner l'eau en surface vers la rivière Châteauguay, ce qui entrainerait un déboursé d'environ $1 million pour ma municipalité."

M. Bonneau précise que les dirigeants de la réserve indienne sont tout à fait d'accord pour faire nettoyer le ruisseau, au coût d'environ $100,000, et que le ministère des Affaires indiennes a également donné son accord mais refuse d'en assumer le coût sous forme de subvention.

"Je n'en veux pas du tout aux autorités de Caughnawaga, pour qui un bon nettoyage ferait bien l'affaire. Mais elles n'ont pas d'argent pour procéder à ce travail, et le fédéral refuse de leur en accorder. Il me semble qu'il s'agit là d'une dépense capitale normalement sujette à une subvention du palier supérieur de gouvernement.

"S'il s'agissait d'une municipalité ordinaire, nous aurions vite fait de prendre une injonction pour la forcer à procéder à ces travaux. Mais comme la réserve relève du fédéral et que nous n'avons pas le droit comme municipalité de traiter avec ce gouvernement, nous nous en remettons au gouvernement provincial."

M. Bonneau doit en effet rencontrer, aujourd'hui à Québec, le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, afin de lui exposer une situation qui pourrait s'avérer extrêmement coûteuse pour des contribuables québécois par défaut d'agir du gouvernement fédéral.

"Nous allons d'abord tenté de régler le cas du ruisseau Delorimier, dit le maire de Châteauguay. Et si nous avons gain de cause, nous espérons créer un précédent pour deux autres ruisseaux qui nous causent des problèmes du même genre."

Jérôme-LeRoyer: les "irréductibles" occupent toujours les cinq écoles

par Rodolphe Morissette

La Commission scolaire Jérôme-LeRoyer (CSJLR) a remis hier à ses procureurs tous les dossiers de l'affaire touchant l'occupation illégale de cinq écoles de son territoire par quelque 115 enfants, dont environ 70% sont italo-québécois, qui ont raté les tests d'aptitude linguistique exigés par la loi 22. Une demande d'injonction sera présentée vendredi ou lundi matin contre les parents des bambins qui occupent les locaux de l'une des cinq écoles.

C'est ce que M. Michel Turgeon, responsable des relations publiques à la CSJLR, a révélé au DEVOIR hier après-midi. Il a noté en outre que les procureurs de la Commission scolaire sont présentement à rédiger le texte de la demande d'injonction.

Vendredi dernier, la direction de la CSJLR a fait parvenir aux parents des enfants une lettre dans laquelle on soulignait encore une fois l'importance et les conséquences de la décision des parents. Dans cette lettre, la direction de la Commission priait les destinataires de mettre de côté "les préoccupations politiques" et les enjoignait de respecter la loi, non sans leur servir l'avertissement que, le cas échéant, une requête en injonction serait faite à cet égard.

Cette lettre de vendredi dernier faisait suite à une réunion d'information et d'explication à laquelle les commissaires ont convoqué les parents visés lundi le 24 janvier dernier.

Il est question d'une centaine d'enfants dont la très grande majorité fréquente l'école maternelle. Trois ou quatre autres sont à l'élémentaire, en première année. On sait que les enfants ne sont pas tenus par la loi de fréquenter l'école maternelle, mais que s'ils s'y inscrivent, l'école est tenue de leur offrir des enseignements.

Hier après-midi, selon M. Michel Turgeon, les locaux de quatre écoles sur cinq étaient toujours occupés. A l'école Lambert-Closse de la rue Ladauversière, en revanche, laquelle accusait à ce jour le taux d'occupation le plus élevé (quelque 30 écoliers), tout était subitement rentré dans l'ordre.

Toujours au dire de M. Turgeon, la Commission scolaire a pris la décision de restreindre les poursuites judiciaires au cas d'une seule école pour commencer, puis d'invoquer la jurisprudence par la suite dans le cas des unités scolaires où se poursuivra l'occupation des locaux.

Les procureurs de la Commission scolaire ainsi que les commissaires se rencontreront de nouveau vendredi matin pour faire le point de la situation. Si l'occupation persiste, la demande d'injonction sera présentée vendredi après-midi ou lundi matin.

Quant aux quelques "irréductibles" de l'école Holy Rosary de Terrebonne, le président de la Commission scolaire Des Manoirs, Me Claude Paquette, a déclaré au DEVOIR que la situation est revenue à la normale.

On se rappelle que la Cour supérieure a rendu un jugement interlocutoire le 24 janvier dernier qui interdisait aux parents de sept enfants d'âge préscolaire ayant échoué aux tests d'aptitude linguistique exigés par la Loi 22 d'envoyer ceux-ci à l'école anglaise.

Berthelet

Le syndicat étale son "dossier noir"

(par André Tardif) — Selon les éducateurs syndiqués du centre Berthelet, un foyer d'accueil du nord-est de la métropole, les autorités de l'institution auraient littéralement fait main basse sur la plupart des billets des Jeux olympiques qu'un club social destinait aux pensionnaires.

"Le club Richelieu avait en effet donné 200 billets au centre l'été dernier pour permettre à des jeunes d'assister à des compétitions des Jeux, explique Myron Brown, membre du comité syndical. Or, une vingtaine seulement de nos 125 pensionnaires d'alors ont pu en bénéficier, les autres billets étant accaparés par des administrateurs.

"On avait même promis deux billets à chacun des membres de l'équipe gagnante d'un tournoi de ballon-volant, poursuit-il. Mais à la dernière minute, sous prétexte qu'on les avait perdus, on a offert $2.50 à chaque garçon. Et peu après, des membres de l'administration ont été vus à différentes représentations des Jeux avec leur femme et leurs enfants."

M. Brown et ses collègues ont étalé tout un "dossier noir" sur l'administration du centre Berthelet, hier au cours d'une conférence de presse. Ils ont réclamé entre autres la réintégration immédiate de Daniel Poulin, leur ex-secrétaire et membre du comité de négociations, congédié le 20 décembre dernier avec l'assentiment du ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure.

Selon Michel Aubry, président des quelque 220 syndiqués (CSN-FAS) de Berthelet, le directeur général, M. Jean-Marie Carette, est plus préoccupé de liquider le syndicat et installer solidement la "doctrine" de la psycho-éducation que de régler les problèmes de relations de travail et de traitement de la délinquence juvénile.

Présent à la réunion, M. Poulin a expliqué qu'il n'y avait aucun doute dans son esprit que sa suspension indéfinie, suivie de son congédiement, l'était uniquement pour activités syndicales, réfutant du même coup, point par point, les motifs invoqués par la direction pour son renvoi.

"Durant la période des fêtes où ils avaient obtenu la permission de séjourner dans leur famille, explique-t-il, quelques jeunes de l'unité 2-B ont été accusés de vols à main armée, ce à quoi il fallait quand même bien s'attendre un peu quand on connait le contexte. L'unité a alors été immédiatement fermée sous prétexte de complicité entre le personnel éducateur et les jeunes, à l'encontre de la convention collective qui exige un préavis pour la fermeture d'un service.

"Or, j'étais l'un des trois membres du comité syndical travaillant dans cette section. La direction s'est alors empressée de répandre la nouvelle partout dans le centre, au grand mépris des réputations. Cet épisode ainsi que plusieurs autres créent un climat d'instabilité néfaste depuis deux ans pour des jeunes qui ont surtout besoin de sécurité".

De son côté, M. Serge Demers, membre du conseil central de la CSN, a promis l'appui entier de son organisme aux éducateurs syndiqués et dit que Berthelet ne représente que "la pointe de l'iceberg sur l'ensemble des centres d'accueil pour jeunes".

"Tout le réseau des centres d'accueil est rempli de trafic d'influence, a-t-il dit, et on a des exemples à la tonne de directeurs et administrateurs s'échangeant les postes mutuellement. Et que dire des agissement antisyndicaux de la maison Barakett, spécialiste des relations ouvrières retenue à grands frais par l'administration Carette. Quant à ce dernier, il prône des normes de rééducation fascinantes où les jeunes sont des délinquents qu'il faut mettre au pas. C'est une logique répressive où les éducateurs n'ont aucun mot à dire".

L'information scientifique: un 1er colloque

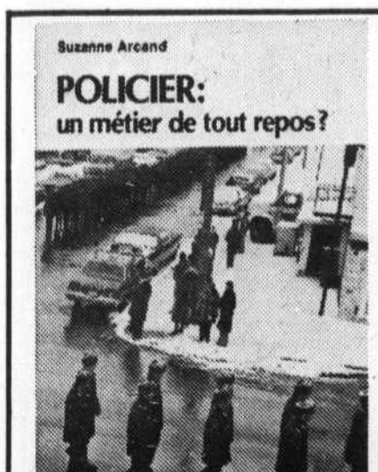
Le journaliste scientifique doit-il avoir une formation scientifique devant les nouvelles exigences de son métier?

Les scientifiques doivent-ils, plus que jamais, fuir les journalistes? Voilà deux des nombreuses questions qui seront posées, le 11 février, aux participants au premier colloque de l'Association québécoise des professionnels de la communication scientifique, l'AQPCS.

Le débat général a pour thème la nouvelle information scientifique.

Les participants qui représentent la communauté scientifique au sens large, sont des sociologues, des chercheurs, des hommes politiques, des fonctionnaires, des industriels, des universitaires etc... ainsi, bien sûr, que des membres de l'AQPCS et des journalistes.

Tout le monde peut y participer. Les frais d'inscription pour les non-membres sont de $10.



151 PAGES
$5.00
EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES, LES KIOSQUES ET CHEZ
guérin éditeur
4574, SAINT-DENIS — 843-6241

Des appellations contrôlées?
Oui madame.
À prix très abordables?
Oui monsieur.



Comment cela se peut-il? C'est simple. Nos spécialistes vont en France négocier l'achat de vins directement avec leurs producteurs. Puisque nous en achetons ainsi d'énormes quantités, nous réussissons à obtenir des prix très avantageux. Nous importons alors ces vins dans des containers spéciaux pour les embouteiller ici et vous les présenter sous notre étiquette maison.

C'est donc vous qui en profitez.

Et la qualité? Indiscutable! Nous procédons à plusieurs tests de dégustation ainsi qu'à de nombreuses analyses chimiques. Vous pouvez nous croire, rien n'est laissé au hasard.

Des appellations contrôlées, vous dites? Oui madame! Oui monsieur! En France, l'Institut national des appellations d'origine fait respecter rigoureusement ses critères d'évaluation: aire délimitée de production, encépagement, teneurs minimales en sucre du moût et en alcool du vin, rendement maximal à l'hectare, taille de la vigne, méthodes de culture et de vinification.*

Trois vins nouveaux d'appellation contrôlée vendus à prix abordables. Les amateurs qui connaissent déjà le Nuit St-Jean ont intérêt à essayer le nouveau Saint-Émilion et le nouveau Bordeaux de la Société pour découvrir encore une fois que des vins de qualité ne se vendent pas nécessairement à prix élevé. La qualité n'est pas hors de prix.

*Réf: Dictionnaire des vins, Larousse, édition 1975, p. 49.

Beaujolais Nuit St-Jean a.c.	$3.85—750 ml $2.45—375 ml
Saint-Émilion a.c.	$3.55—750 ml $2.15—375 ml
Bordeaux a.c.	$2.95—750 ml $1.80—375 ml

Honni soit qui mal y boit.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

le panier à provisions

Les types de riz, quelle jungle?

par Renée Rowan

Riz brun ou naturel, riz blanc "parboiled" ou "converted", riz blanc ordinaire, riz blanc précuit, riz sauvage, riz assaisonnés... quel est le meilleur pour la santé tout en représentant un bon achat sur le plan budgétaire?

C'est presque aussi compliqué de s'y retrouver que dans la jungle du pain. Il y a également une analogie entre ces deux aliments: dans un cas comme dans l'autre, le meilleur est celui dont le grain a conservé son enveloppe naturelle. Notre premier choix sera donc le riz brun ou naturel. Malheureusement, on ne le trouve pas aussi facilement sur le marché que les riz traités. Certains supermarchés en ont sur leurs tablettes, mais pas tous.

Avec la collaboration de la nutritionniste Louise Lambert-Lagacé nous avons tenté d'établir les différences qui existent entre les diverses catégories de riz, indiquant en outre les endroits où on peut se les procurer, ainsi que le coût par portion: une livre de riz donne environ 13 portions de 2/3 de tasse.

Point d'intérêt: le riz est une denrée dont le prix est demeuré assez stable depuis un an: certaines variétés coûtent même moins cher. Ainsi, l'an dernier, dans la semaine du 19 février, le riz Uncle Ben's coûtait $1.68 pour trois livres. Cette année, pour la même quantité, nous avons payé la semaine dernière, chez Steinberg, $1.58 pour trois livres.

Beaucoup de personnes s'imaginent que le riz contient moins de calories que la pomme de terre. C'est faux: une petite pomme de terre bouillie renferme 76 calories tandis que 2/3 de tasse de riz en contient 106... la différence est appréciable.

De toutes façons, les Canadiens ne sont pas de gros mangeurs de riz: en Asie, la consommation annuelle de riz per capita est de 200 livres. Le riz représente pour l'Asiatique de 70 à 80% de ses calories de la journée. En Amérique, la consommation annuelle per capita n'est que de 7.6 livres. Voici quelque types de riz disponibles.

•

Riz brun ou naturel — Il s'agit d'un riz ayant conservé tous les éléments du grain entier, y compris la couche extérieure riche en vitamines du complexe B (en particulier la thiamine), des minéreux et de la fibre. Ce riz a un petit goût de noisette auquel il faut s'habituer. Ceux qui ont franchi cette étape ne veulent plus manger de riz blanc qu'ils trouvent fade.

On trouve le riz brun ou naturel dans certaines chaines de magasins d'alimentation sous la marque Dainty (grain court). Dans les magasins d'aliments naturels, il est disponible en grain long et court. Le riz brun Dainty (grain court) revient à 05 cents la portion tandis que le riz naturel "Vieux Moulin" (grain long), coûte un peu plus de 04 cents la portion. Rappelons que le riz (comme plusieurs autres produits d'ailleurs) revient moins cher acheté en grande quantité.

•

Riz blanc "parboiled" ou "converted" — Les expressions "parboiled" ou "converted", expressions enregistrées, n'ont pas encore trouvé d'équivalences en français. Elles apparaissent donc ainsi dans la version française sur les étiquettes. Il s'agit d'un riz étuvé qui a conservé 75% de thiamine et une bonne quantité des minéraux du grain naturel. Au cours de "l'étuvage" qui précède le "décortiquage", vitamines et minéraux s'infiltrent à l'intérieur du grain. Il contient moins de fibre alimentaire que le riz brun ou naturel. Ce riz a belle apparence et ses grains ne collent pas au cours de la cuisson. Si vous n'aimez pas le goût du riz brun ou naturel, le riz blanc "parboiled" ou "converted" est votre meilleur achat: recherchez donc ces deux mots, "parboiled" ou "converted" sur l'étiquette.

Disponible dans les marchés d'alimentation, le riz "converted", Uncle Ben's (grain long) revient entre 04 à 05 cents la portion selon le format acheté; le riz "parboiled" (grain long), de marque West Indies Food Products, vendu au Marché Atwater, coûte 03 cents la portion tandis que le riz "parboiled" Dainty (grain long), en sac, revient à 04 cents la portion.

•

Riz blanc ordinaire — Ce riz blanchi, débarrassé de ses couches extérieures, a subi des pertes importantes de vitamines B et de minéraux; il est deux à trois fois moins riche en vitamines et minéraux que le riz blanc "parboiled" ou "converted". Il ne contient aucune fibre alimentaire.

Le riz blanc ordinaire, de marque Dainty, grain court, revient à 04 cents la portion, c'est-à-dire le même prix ou 01 cent de plus cher que le "parboiled" ou "converted". Par contre la marque "Gem", à 10 livres pour $3.19, revient à 02 cents la portion. Également à signaler: le rendement, à la livre, est inférieur au riz brun ou au riz "parboiled" ou "converted".



Le riz brun est le meilleur sur le plan nutritif. Si vous préférez le riz blanc, recherchez sur l'étiquette les mots "converted" ou "parboiled", un deuxième choix encore tout à fait acceptable.

(Photo Alain Renaud)

Riz blanc précuit — C'est un riz blanchi, ayant subi une cuisson préalable destinée à raccourcir son temps de cuisson. Il a subi les mêmes pertes nutritives que le riz blanc ordinaire et contient encore moins de minéraux.

Le "Minute rice", riz précuit à grain long, coûte entre 06 et 07 cents la portion selon le format. C'est payé bien cher pour une commodité pauvre en vitamines et minéraux, mais riche en calories et par surcroit sans saveur.

•

Mélanges riz espagnol, au cari, à saveur de poulet, etc. — Ces riz assaisonnés qui coûtent de deux à trois fois plus cher que le riz brun ou le riz "converted" ou "parboiled" sont parfois préparés à partir de ce dernier. Ils sont en outre "farcis" d'éléments salés et de monosodium glutamate. Même s'ils sont assaisonnés de différentes façons, leur saveur semble souvent la même. Leur valeur nutritive dépend du riz employé comme base.

Ces mélanges reviennent en moyenne à 12 cents la portion.

•

Riz sauvage — Ce riz, en fait, n'est pas un riz. Il s'agit d'une herbe qui pousse dans les marais et dont se nourrissent les canards du mid-west.

Rare et cher, il possède de grandes qualités nutritives. Il est plus riche en protéines, vitamines B et minéraux que le riz brun ou naturel.

Produit de luxe, il revient à 59 cents la portion.

•

Salade de riz au curry — Riz naturel ou riz "parboiled" ou "converted" déjà cuit — petits oignons verts ou oignons coupés fin — céleri coupé fin — poudre de curry — vinaigrette — tomates en quartiers.

Mêler dans un bol le riz, l'oignon, le céleri. Ajouter du curry au goût et de la vinaigrette. Bien brasser. Pour une salade plus élaborée, ajoutez selon votre fantaisie ou votre budget des olives noires coupées en morceaux, du poivron coupé fin, des champignons frais coupés en morceaux ou en tranches, des crevettes. Garnir avec des quartiers de tomates en cercle autour du riz et du persil frais.

Centre International d'Etudes Linguistiques inc.

QUEBEC EXECUTIVE LANGUAGE STUDIES

Nous recherchons des professeurs de **FRANÇAIS** Langue Seconde à **TEMPS PARTIEL.**

Nous demandons une bonne connaissance des méthodes Structuro-Globales Audio-Visuelles et 2 ans d'EXPÉRIENCE PERTINENTE:

Pour renseignements, **téléphoner à: 935-8277**

C I E L

LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER

UN AVENIR SÛR, PROSPÈRE...

LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER REQUIERT POUR MONT-WRIGHT

CONTREMAÎTRES ÉLECTRICIENS

Surveille et coordonne le travail des électriciens et apprenti-électriciens, chargés de la réparation et de l'entretien d'installations industriells, circuits CA et CC, sur dees foreuses rotatives, pelles mécaniques et les organes électriques de véhicules tels que camions de 150 tonnes, chargeuses mécaniques, etc. Il doit aussi s'occuper de l'entretien et de la réparation des installations de transport et de la distribution d'électricité à haute tension, soit 34.5 KV et 7.2 KV.

Préférence sera donnée aux diplômés en technologie electrotechnique ayant 3 ans d'expérience dans la surveillance.

CONTREMAÎTRES MÉCANICIENS (VÉHICULES À MOTEURS DIESEL)

Surveille et coordonne le travail des mécaniciens et apprenti-mécaniciens automobilistes, qui s'occupent de réparer les véhicules tels que camions lourds de 150 tonnes, (avec moteur GM-Diesel), bulldozers, chargeuses mécaniques, etc. Il doit aussi lire et interpréter les plans. Préférence sera donnée aux diplômés en technologie mécanique ayant 3 ans d'expérience dans la surveillance.

CONTREMAÎTRES DE MÉCANICIENS D'ENTRETIEN

Surveille et coordonne le travail de mécaniciens, apprenti-mécaniciens, soudeurs, hommes de service en lubrification qui s'occupent de réparer, ajuster, de monter et d'entretenir le matériel mécanique tel que les foreuses rotatives, foreuses à percussion, chargeuses mécaniques, etc.

Préférence sera donnée aux diplômés en technologie mécanique possédant 3 ans d'expérience dans la surveillance.

Excellentes possibilités d'avancement pour les candidats intéressés à faire carrière dans l'industrie minière. Excellents avantages sociaux: allocation nordique de $150 par mois pour les personnes mariées et de $135 par mois pour les célibataires. Les facilités de logement, services publics et éducatifs, sont disponibles à la nouvelle ville de Fermont et à la ville de Gagnon. Frais de déménagement payés.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae au:

PLANIFICATEUR À LA MAIN D'OEUVRE
COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER
PORT CARTIER, COMTÉ DUPLESSIS
QUÉBEC

Ou pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre Centre de Main d'Oeuvre du Canada de votre région.

Carrières et Professions

UNIVERSITÉ DE MONCTON

FACULTÉ D'ADMINISTRATION

La faculté d'administration sollicite des candidatures de professeurs au niveau du baccalauréat et de la maîtrise dans les domaines suivants:

- **Administration publique**
- **Comptabilité**
- **Finance**
- **Gestion**
- **Informatique**
- **Marketing**
- **Méthodes quantitatives**

TITRES REQUIS:
Doctorat, Phd ou l'équivalent. Les candidats titulaires d'une maîtrise avec de l'expérience dans l'enseignement et/ou dans le secteur privé ou public seront également considérés.

Faire parvenir un curriculum vitae à:

PAUL T. BOUDREAU, DOYEN
FACULTÉ D'ADMINISTRATION
UNIVERSITÉ DE MONCTON
MONCTON, N.-B. CANADA
E1A 3E9

AGENT DE GESTION DU PERSONNEL

Un groupe de compagnies d'assurance recherche pour son service du personnel un agent de gestion. Ses principales attributions concerneront l'interprétation de la convention collective et le règlement des griefs, la rédaction de descriptions des tâches et l'application d'un plan d'évaluation de même que certaines recherches particulières (enquêtes salariales, rédaction de procédures, etc).

Le candidat compte un minimum de deux années d'expérience en gestion du personnel et détient un diplôme universitaire de premier cycle en relations industrielles, administration ou l'équivalent. Le traitement sera déterminé suivant les critères d'expérience et de scolarité.

Faire parvenir votre "curriculum vitae" à:

Le Devoir
Dossier numéro 2679
C.P. 6033
Montréal, H3G 3C9

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

(Agent de planification)

Sommaire de la fonction:
Le conseiller pédagogiquee (agent de planification) assiste le directeur des services pédagogiques dans les fonctions ayant trait à l'analyse des besoins, à la recherche, à la planification et à l'évaluation, pour tous les projets reliés au développement des projets éducatifs du Collège.

Principales tâches:
1. Conseiller et assister le D.S.P. dans l'élaboration et la mise en oeuvre des instruments et des stratégies nécessaires
   a) à la formulation, à l'évaluation et à la mise à jour des buts institutionnels et des objectifs généraux du Collèges;
   b) à la préparation, à l'évaluation et à la mise à jour d'un plan de développement à moyen et à long termes des services éducatifs des campus;
   c) à l'encadrement et à la coordination de la planification annuelle.
2. Assumer la responsabilité du dossier de l'analyse institutionnelle du Collège.
3. Maintenir des contacts étroits, au niveau de l'information et de s modes de collaboration possibles,
   a) avec la direction et les chefs de service des campus;
   b) avec les chefs de service du centre administratif;
   c) avec les organismes qui effectuent des travaux de recherche, de planification et d'évaluation susceptibles d'intéresser le Collège.
4. Animer et diriger le travail d'équipes spéciales.
5. Accomplit toute tâche de recherche, de planification, d'évaluation ou de représentation que lui confie son supérieur immédiat.

Lieu de travail:
Saint-Hyacinthe

Entrée en fonction:
Pour l'immédiat.

Conditions de travail:
Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Education.

Critères d'admissibilité:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée de préference en science de l'éducation ou administration scolaire.

Faire parvenir un "curriculum vitae" complet de meme que toutes les attestations pertinentes (scolarité et expérience), et ce, au plus tard le 16 fevrier 1977, à:

M. Fernand Kemp
Agent de la gestion du personnel
Collège régional Bourgchemin
2775, rue Bourdages,
Saint-Hyacinthe, P.Q.

Êtes-vous en mesure de vendre un hôtel prestigieux?

L'un des hôtels les plus renommés du Canada demande un directeur des ventes émérite, un as en son genre. Vous, peut-être.

Vous avez de l'initiative, du savoir-faire et aussi l'entregent qui vous permet de rencontrer avec un égal bonheur les gens du monde, de l'industrie et du gouvernement sur leur propre terrain. Vous êtes jeune et ambitieux.

Vos antécédents: la vente hôtelière ou de l'expérience acquise dans une agence de voyages ou compagnie de transport. Vous êtes bilingue. Relevant du directeur commercial, vous saurez exceller dans votre carrière au service du principal établissement d'une grande chaine d'hôtels.

Rémunération et avantages proportionnés à l'expérience. Si c'est vous que nous cherchons, veuillez envoyer votre Curriculum Vitae en toute confiance à **M. Claude Sauvé, Directeur général, Le Château Laurier, Ottawa, Ontario.**

Fonction publique Canada — Public Service Canada

Appel de candidatures mixtes

Ministère du Solliciteur général
Service canadien des pénitenciers
Divers endroits

PSYCHOLOGUES

Traitement: $13 849 - $25 566
No de référence: 77-78-01-1 (10)

Le service canadien des Pénitenciers est à la recherche de psychologues désireux de faire carrière dans les pénitenciers fédéraux répartis à travers le Canada.

Les candidatures aux postes actuellement vacants seront étudiées dès leur réception. Les demandes d'emploi des postulants qualifiés qui ne sont pas immédiatement embauchés seront versées à un répertoire pouvant servir à combler de futures vacances.

Fonctions
Les fonctions d'un psychologue dans un institut correctionnel fédéral peuvent inclure : l'utilisation de diverses techniques psychométriques dans l'évaluation des caractéristiques de personnalité, du niveau de fonctionnement intellectuel, des aptitudes professionnelles et des intérêts; la participation à des programmes de thérapie individuelle ou de groupe; la consultation avec les différents paliers de gestion au sujet des programmes de traitement; la participation aux programmes de formation du personnel institutionnel; la conduite de projets de recherche, et autres fonctions connexes.

Conditions de candidature
Les candidats seront titulaires d'une maîtrise en psychologie d'une université reconnue. Pour certains postes, la connaissance du français est indispensable; pour d'autres, la connaissance de l'anglais est indispensable; et pour les autres la connaissance du français et de l'anglais est indispensable.

Exigences linguistiques
Les unilingues peuvent postuler un poste bilingue s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.

Comment se porter candidat
Remplir le formulaire de demande d'emploi C.F.P. 367-4110, – on le trouve dans les bureaux de poste, les centres fédéraux de main-d'œuvre, et les bureaux de la Commission de la fonction publique du Canada, – et le faire parvenir à :

Programme des professions libérales, scientifiques et techniques, Commission de la fonction publique du Canada, Esplanade Laurier, Tour ouest
300 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A OM7

Date limite: le 17 février 1977

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

C.L.S.C. - LOTBINIÈRE-OUEST

recherche

1 TRAVAILLEUR(SE) SOCIAL(E)

EN INTERVENTION SOCIALE PERSONNELLE

FONCTION:
Dispense les services sociaux courants dits de première ligne (évaluation, assistance économico-sociale et assistance psycho-sociale).
Participe aux services sociaux préventifs (dépistage, éducation).

MILIEU DE TRAVAIL:
12 paroisses rurales totalisant 10,000 personnes; C.L.S.C. en opération depuis 2 ans, situé à 55 milles de Québec et à 40 milles de Trois-Rivières.

EXIGENCES:
- Détenir un diplôme universitaire en service social;
- Être membre de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec;
- Avoir de l'expérience en intervention personnelle, particulièrement dans les services de première ligne et l'assistance psycho-sociale auprès des familles;
- Être motivé et avoir des aptitudes pour le travail communautaire et préventif;
- Posséder une automobile et pouvoir l'utiliser pour se déplacer régulièrement sur le territoire du C.L.S.C.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET SALAIRE:
Selon la convention collective.

L'Offre s'adresse autant aux étudiants qui seront disponibles à compter de la fin du mois d'avril.

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae au complet avant le 25 février 1977 à l'adresse suivante:

Directeur Général
C.L.S.C. - LOTBINIÈRE-OUEST
Fortierville
Cté Lotbinière, Qué.

Pas d'uranium canadien et US pour les Neuf?

BRUXELLES (AFP) — L'approvisionnement de l'Europe des Neuf en uranium naturel et enrichi en provenance des États-Unis et du Canada est menacé. Depuis le début de 1977, ces deux pays, qui fournissent 60% d'uranium naturel aux pays de la CEE et près de 50% d'uranium enrichi n'ont pas livré un seul gramme de matière fissile aux Européens et en particulier à leur principal client, l'Allemagne fédérale.

L'inquiétude grandit à l'heure actuelle à Bruxelles. En effet, la nouvelle administration américaine paraît subordonner la reprise des livraisons d'uranium enrichi à un contrôle très sévère des installations nucléaires européennes qui engloberait le transfert d'équipements et de technologie nucléaire. De son côté, le Canada paraît également décidé à obtenir coûte que coûte de ses clients des garanties très strictes sur l'utilisation et les conditions d'exportation du matériel et de combustible nucléaire produit par les pays européens. Les négociations entre la CEE et le Canada, qui a décidé depuis le 1er janvier dernier un embargo total sur ses livraisons d'uranium naturel, doivent reprendre en principe au cours de la semaine prochaine à Bruxelles. Aucune date n'est toutefois encore fixée.

En fait, estime-t-on dans les milieux européens de Bruxelles, c'est tout le système de contrôle d'Euratom que Washington et Ottawa voudraient remettre en cause par le biais de la menace d'interrompre leurs livraisons d'uranium aux pays de la CEE.

A l'heure actuelle, Euratom dispose à Luxembourg d'une centaine d'inspecteurs, originaires des différents pays membres de la CEE, qui contrôlent les installations nucléaires des pays du Marché commun destinées à des fins pacifiques. Euratom a également conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne un accord de vérification qui permet aux inspecteurs de Vienne de venir superviser les contrôles d'Euratom concernant l'utilisation de l'uranium naturel et enrichi fourni par les États-Unis et le Canada.

La France, qui n'a pas signé le traité de non-prolifération nucléaire, refuse l'entrée des inspecteurs de Vienne sur son territoire, qui au contraire des inspecteurs d'Euratom, ne font aucune différence entre les installations à fin pacifique et militaire.

La situation est donc bloquée. M. Guido Brunner, commissaire enropéen chargé du dossier nucléaire espère toutefois arriver à surmonter ces problèmes. D'une part, apprend-on dans les milieux communautaires, il souhaiterait faire adopter formellement par la CEE le "gentlemen agreement" conclu par le groupe de Londres regroupant les principaux producteurs d'uranium (URSS, États-Unis, Canada, Japon, France, Grande-Bretagne et Allemagne de l'Ouest), qui ont établi un code de conduite au sujet des conditions d'exportation de la technologie nucléaire. M. Brunner estimerait aussi que les États-Unis doivent respecter les contrats qu'ils ont signés et devraient donc reprendre leurs livraisons d'uranium. Enfin, le commissaire européen veut sauver le système de contrôle d'Euratom mais admet lui-même que les Américains et les Canadiens préfèrent de loin le système de l'Agence de Vienne, dont ils font partie, à celui d'Euratom, exclusivement réservé aux pays membres de la CEE.

Bonn et Paris acceptent de revoir leurs derniers contrats nucléaires

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — L'Allemagne de l'Ouest et la France ont accepté d'avoir avec les États-Unis "des consultations immédiates et intensives" en vue de trouver des solutions de remplacement aux usines de retraitement des déchets nucléaires promises au Brésil et au Pakistan, a déclaré hier M. Walter Mondale, vice-président des États-Unis.

"L'accord n'est pas allé plus loin", a ajouté M. Mondale, qui dressait au cours d'une conférence de presse le bilan du voyage de dix jours qu'il vient d'effectuer en Europe occidentale et au Japon.

Les États-Unis, a souligné le vice-président, espèrent qu'il sera possible de trouver aux projets de transaction germano-brésilien et franco-pakistanais des formules de remplacement ne comportant aucun risque de prolifération des armes nucléaires.

Il a indiqué que les États-Unis étaient prêts à fournir à Brasilia et Islamabad "un approvisionnement sûr" en uranium sans rechercher d'avantages commerciaux.

"Nous comprenons que le problème est double, technique et politique", a poursuivi M. Mondale. Nous avons besoin de temps pour cerner le problème dans son ensemble et définir les moyens de réduire, puis éliminer la prolifération nucléaire. ce sera l'objet de ces consultations."

Il a réitéré le désir des États-Unis de limiter les ventes de réacteurs par les puissances nucléaires à des systèmes qui ne soient pas capables de fournir des sous-produits utilisables pour la fabrication d'armements, et M. Mondale a noté que les États-Unis étaient prêts, si un accord était possible sur ce point, à faire en sorte qu'aucune puissance nucléaire ne dispose dans ce domaine d'un avantage commercial sur les autres.

Le vice-président a indiqué que cette question pourrait être évoquée au cours du prochain sommet que les États-Unis ne voudraient pas limiter aux seuls problèmes économiques. M. Mondale n'a pas indiqué quand commenceront exactement ces consultations. Selon des informations en provenance de Bonn cependant, deux hauts fonctionnaires allemands doivent se rendre à Washington ce mois-ci à ce propos.

Par ailleurs, M. Mondale a déclaré que ses entretiens avec les dirigeants occidentaux ont permis d'établir une liste des suggestions de ce qui pourrait être discuté au sommet qui doit se réunir vers le milieu de l'année. "Nous allons maintenant élaborer un ordre du jour par l'intermédiaire des voies diplomatiques normales", a-t-il dit. Les États-Unis espèrent que la conférence portera également sur "d'autres questions d'importance politique et militaire", a-t-il ajouté.

Le président Carter a lui aussi souligné cette volonté des États-Unis de ne pas limiter le sommet. Au cours d'un bref entretien avec des journalistes à l'issue de sa rencontre avec M. Mondale, il a affirmé qu'il "est important de lier solidement les éléments politiques et économiques" de l'ordre du jour du sommet.

Le vice-président a ajouté qu'il existait un accord général sur la nécessité de stimuler les économies des trois économies fortes (États-Unis, Allemagne, Japon) pour aider les autres pays à sortir de leurs difficultés. Il a cependant reconnu qu'il existait certaines différences d'appréciation sur les résultats à attendre de tel ou tel programme et a ajouté qu'il ne fallait pas oublier la menace inflationniste. "Nous sommes convenus de nous consulter pour voir si nous atteindrons notre objectif commun en gardant à l'esprit le problème de l'inflation", a-t-il dit.

"L'accord est total sur la nécessité de stimuler. Quant à la dose du stimulant, ses proportions, sa relation par rapport à l'inflation, tout ceci devient extraordinairement complexe", a-t-il dit.

Le programme consacré par le gouvernement Carter à la relance de l'économie américaine s e chiffre comme on le sait, à un montant de 31,2 milliards de dollars, soit un pour cent du produit national brut américain, c'est-à-dire à peu près le même pourcentage que celui prévu par le Japon.

L'Allemagne fédérale est plutôt préoccupée de voir une stimulation trop vive relancer l'inflation, tandis que l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), dont le siège est à Paris, estime le plan américain trop modeste pour donner lieu aux taux de croissance attendus.

M. Mondale a cité au titre des autres divergences, dont il a fait état, la date et l'ordre du jour de la réunion économique occidentale prévue pour cette année, les ventes françaises et ouest-allemandes de matériel pour le retraitement du combustible nucléaire et la libération par la France du dirigeant palestinien Abou Daoud.

Vance le 28 mars en visite à Moscou

WASHINGTON (Reuter) — Le secrétaire d'État américain Cyrus Vance se rendra le 28 mars en Union soviétique pour discuter avec les dirigeants du Kremlin de la limitation des armements stratégiques, a annoncé hier le département d'État.

M. Vance avait indiqué lundi, à l'occasion de sa première conférence de presse en tant que secrétaire d'État, qu'il irait le mois prochain en Union soviétique. La durée de la visite de M. Vance sera de trois ou quatre jours, a précisé le porte-parole du département d'État. Il n'a pas exclu que le secrétaire d'État puisse faire d'autres escales au cours de son voyage.

"Il est prévu, indique le communiqué, que cette visite donnera lieu à des entretiens sur les problèmes touchant à la conclusion d'un accord de limitation des armes offensives stratégiques de même que sur d'autres questions d'intérêt mutuel pour l'URSS et les États-Unis."

Le premier accord soviéto-américain sur la limitation des armements stratégiques (SALT) expirera en octobre, cinq ans après sa signature par le président Nixon et le secrétaire général Leonid Brejnev. Le président Carter a déclaré que la conclusion d'un nouvel accord avant la venue à l'expiration de celui qui est en cours serait l'une des grandes priorités de cette année pour son gouvernement.

On s'attend à la nomination prochaine du chef de la délégation américaine aux négociations SALT. On croit savoir que le titulaire choisi est l'ancien secrétaire à la Défense Paul Warnke qui serait en même temps chargé de diriger l'Agence de contrôle des armes et de désarmement (ACDA).

Les droits de l'homme à l'Est

Possibles "pogroms" en URSS

MOSCOU (AFP) — Des militants juifs soviétiques ont souligné hier "la possibilité de pogroms en URSS", à la suite de la "campagne anti-sioniste" déclenchée par les mass media.

Au cours d'une conférence de presse, les militants Vladimir Slepak et Anatolii Chtcharanski ont mis en relief des changements d'attitude de la population vis-à-vis d'eux à la suite de cette campagne. Ces deux militants ainsi que Yossif Begoum et Youri Kocharovsky ont d'ailleurs déposé officiellement une plainte en "diffamation" contre la télévision, à propos d'un film qui devrait être rediffusé prochainement. Le film montrait notamment des photos de ces quatre personnes en les accusant d'être des "guerriers du sionisme touchant de l'argent de l'étranger".

Youri Kocharovski a précisé qu'à la suite de ce film, son fils de 9 ans, Mikhail avait été injurié par des élèves de son école qui se comportaient auparavant normalement envers lui.

Les militants ont également signalé parmi les autres éléments de la campagne contre eux, un article de l'hebdomadaire à grand tirage Ogoniok intitulé "La pieuvre". Celui-ci raconte ainsi entre autres que le criminel de guerre Eichmann avait été enlevé d'Argentine" avant tout pour éviter la divulgation des marchés secrets des sionistes et de la collaboration de leurs services secrets avec les hitlériens pendant la guerre".

À la suite de cette campagne, une déclaration signée par 80 Juifs de plusieurs villes souligne que "l'utilisation par la propagande soviétique de ces méthodes finit par provoquer immanquablement une situation favorable aux pogroms, comme le montre l'histoire du pays". Ils font ainsi allusion aux années 30 staliniennes pendant lesquelles plusieurs procès contre des Juifs se sont déroulés.

Les militants ont également fait remarquer que selon des rumeurs répandues par des sources semi-officielles, les "sionistes" seraient responsables de l'explosion du métro au même titre que les "dissidents". Ils précisent que des inspecteurs de la police criminelle se sont rendus au domicile du militant juif Yossif Ahas pour l'interroger à ce sujet.

Au cours de la conférence de presse, les militants juifs ont également affirmé que les autorités soviétiques se servaient de la conférence d'Helsinki pour refuser les demandes d'émigration et ce, en s'appuyant sur le fait que l'acte final de la conférence ne mentionne explicitement que la réunion des familles. Ainsi, selon eux, les responsables refusent maintenant toutes les demandes ne correspondant pas à cette raison ou la contredisant.

Ce motif de refus est même devenu, selon les militants, le plus répandu avant même celui de "détention de secrets d'État". Il serait utilisé quand le candidat à l'émigration n'a pas ses parents en Israël ou quand ceux-ci ne veulent pas émigrer avec leurs enfants.

La RDA rappelle ses réservistes

BONN (d'après Reuter et AFP) — L'Allemagne de l'Est procède actuellement à des rappels de réservistes pour, semble-t- il, vérifier l'efficacité de son dispositif de mobilisation en prévision de manoeuvres militaires prévues en mai, apprend-on de source informée à Bonn.

Le gouvernement d'Allemagne fédérale suit de près ce qui se passe de l'autre côté de la frontière mais en assurant que ces rappels de réservistes s'inscrivent dans le cadre des prochaines manoeuvres.

A Berlin-Est, un porte-parole officiel a démenti une information du journal ouest-allemand Die Welt annonçant un renfort des mesures de sécurité par les forces armées et de police est-allemandes. Die Welt se fondait sur des sources alliées pour avancer que ces précautions étaient prises pour prévenir toute agitation dans la population est-allemande.

Die Welt et Berliner Morgenposte avaient affirmé que les réservistes jusqu'à 35 ans avaient été avertis de se tenir prêts à une éventuelle incorporation. Selon les deux quotidiens, des unités du génie de l'armée est-allemande auraient fait mouvement dans la région de Postsdam-Glienicke et y auraient en particulier dressé des barrages anti-chars.

Les deux journaux avaient établi un rapport entre ces mesures et "l'inquiétude et l'agitation croissantes dans la population est-allemande", ainsi qu'avec "des remous en Pologne" et en Tchécoslovaquie".

A Bonn, il avait été indiqué de source officielle que des préparatifs de convocations de réservistes avaient été enregistrés ces derniers temps en RDA. Ces mesures, avait-on estimé de même source, sont vraisemblablement liées à une opération qui aurait officiellement, pour but d'éprouver les capacités de mobilisation en RDA. Ces manoeuvres s'effectueraient par périodes de deux mois, en trois étapes: la première à la fin de cet hiver, la deuxième au printemps et la troisième à l'automne.

Amnistie pour les grévistes de Radom?

VARSOVIE (AFP) — Une amnistie en faveur des ouvriers condamnés à la suite des événements du 25 juin 1976 pourrait être décrétée prochainement en Pologne, apprend-on dans les milieux de l'intelligentsia libérale à Varsovie.

C'est ce qu'aurait laissé ouvertement entendre M. Edward Gierek, premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais à M. Jaroslaw Iwaszkiewicz, président de l'Association des écrivains polonais, lors de leur entrevue le 21 janvier dernier, au siège du comité central du parti, indique-t-on dans les mêmes milieux.

Selon M. Iwaszkiewicz, ajoute-t-on de même source, une telle amnistie pourrait être annoncée à l'occasion de certaines fêtes comme celle du premier mai ou de la fête nationale du 22 juillet. Toujours de même source, on précise que M. Gierek aurait fait remarquer à son intelocuteur qu'il était, en ce domaine, sous la "pression" de l'appareil du parti qui l'inciterait à faire preuve de sévérité.

D'autre part, le "numéro un" polonais aurait assuré M. Iwaszkiewicz qu'aucune "mesure de répression" ne frapperait les écrivains qui ont apporté leur soutien au "comité de défense des ouvriers" polonais en signant diverses lettres et pétitions adressées à la Diète (Parlement) et demandant de créer une "commission parlementaire d'enquête" pour faire "toute la lumière" sur les événements de Radom et Ursus.

En outre, apprend-on dans les milieux proches du "comité", un groupe de 241 étudiants, professeurs, travailleurs scientifiques, intellectuels ainsi qu'un prêtre catholique de Gdansk auraient, le 1er janvier dernier, fait parvenir une lettre au président de la Chambre, M. Stanislaw Gucwa, demandant aussi une amnistie en faveur des ouvriers et la création d'une "commission parlementaire d'enquête".

Charte 77: CTK poursuit Vaculik

PRAGUE (Reuter) — L'agence de presse officielle tchécoslovaque, CTK a annoncé hier qu'elle allait entamer des poursuites judiciaires contre l'écrivain Ludvik Vaculik, l'un des signataires de la Charte 77, qu'elle accuse de diffamation.

L'affaire a pour origine des photos montrant M. Vaculik nu avec une femme amie, photos qui ont mystérieusement été distribuées à des journalistes occidentaux et à certaines ambassades à Prague durant le weekend.

Dans une lettre au procureur général de la capitale l'écrivain déclarait que la photo en question, saisie au cours d'une descente de police chez lui, avait été reproduite en plusieurs exemplaires dans les laboratoires de l'agence CTK après le départ du personnel. La direction de l'agence dément cette allégation et elle a entamé des poursuites pour réclamer réparation de ce mensonge.

Un certain nombre de négatifs, affirme l'écrivain, avaient été saisis chez lui lors d'une perquisition en 1975. Il précise avoir récemment porté plainte "pour chantage et abus de pouvoir", contre l'officier qui avait mené cette perquisition.

D'autre part, Rude Pravo, l'organe du Parti tchécoslovaque, a laissé entendre hier qu'il mettra désormais une sourdine à sa campagne contre les constestataires, signataires de la Charte 77.

Vous l'aurez, la maison de vos rêves!

Avec un Régime enregistré d'épargne-logement.

C'est un plan développé par le gouvernement pour encourager les Canadiens à se constituer un capital en vue d'acheter une maison qu'ils habiteront.

Voici. Chaque année, vous contribuez au Régime une somme libre d'impôt, jusqu'au moment où vous serez prêt à acheter votre maison. De plus, les revenus de ce placement sont réinvestis et également libres d'impôt.

Les contributions de tout individu admissible sont limitées à $1,000. par année, la limite des contributions totales effectuées de son vivant se chiffrant à $10,000.

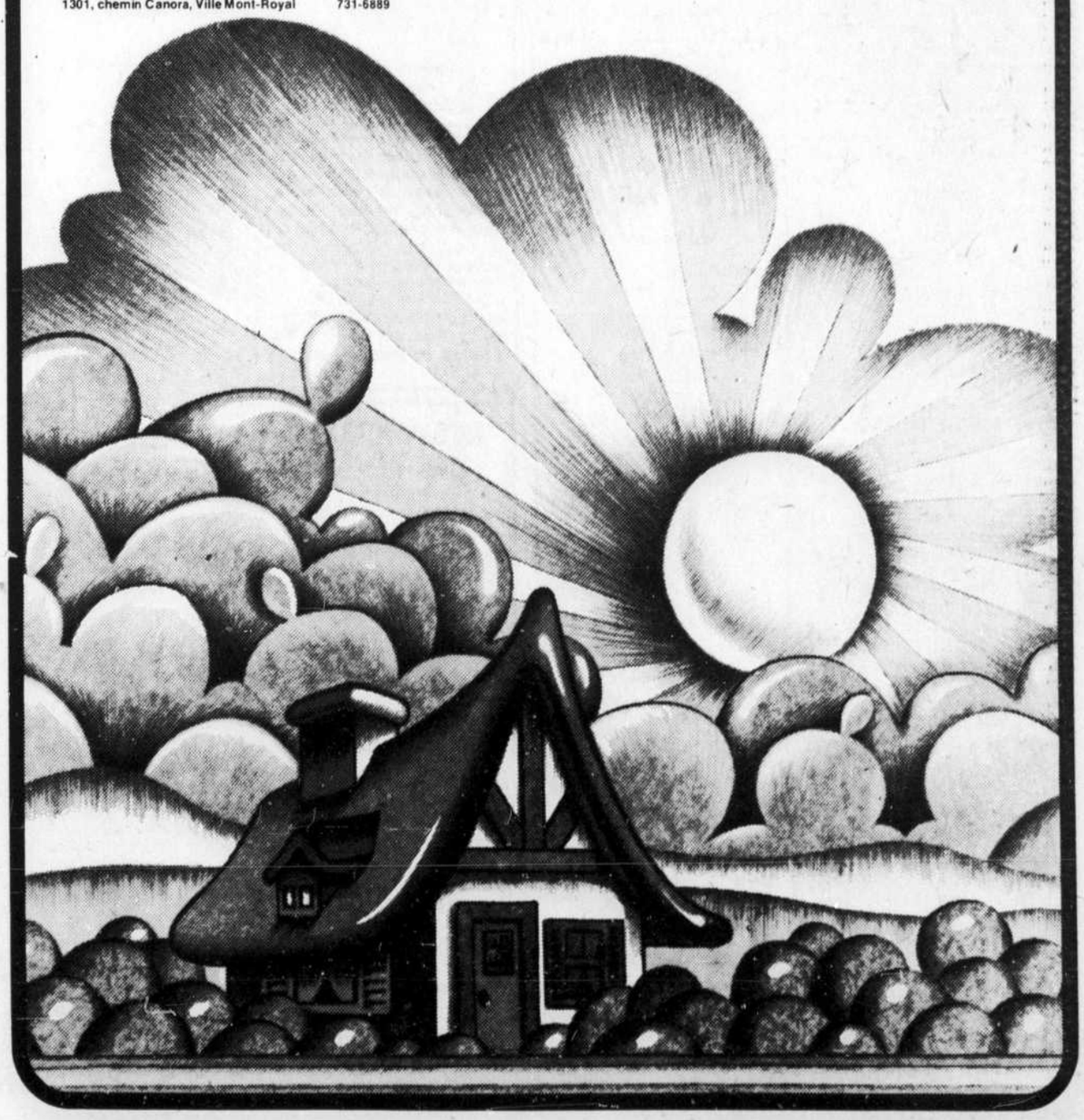
Il n'y a aucuns frais d'administration pour un Régime enregistré d'épargne-logement, et vous n'êtes assujetti à aucun contrat.

Si vous voulez en savoir plus long, passez nous voir au Trust Royal ou donnez-nous un coup de fil.

630 ouest, boul. Dorchester	876-2525
7813, boul. des Galeries d'Anjou	353-5882
5265, chemin de la Reine Marie	487-5733
6955, rue St-Hubert	270-1137
1155 ouest, rue Sherbrooke	288-8282
4145 ouest, rue Sherbrooke	876-2506
4945 ouest, rue Sherbrooke	487-2600
Mail Champlain, Brossard	672-6315
Centre Régional Châteauguay, Châteauguay	691-2500
280, avenue Dorval, Dorval	636-4740
Centre d'Achats Duvernay, Duvernay	661-8110
424, avenue Dollard, LaSalle	364-2351
3035, boul. du Carrefour Laval, Laval	687-1840
Place Repentigny, Repentigny	581-7252
1301, chemin Canora, Ville Mont-Royal	731-6889

Nous pouvons vous aider à réaliser ce que vous voulez.

Trust Royal



Plaisirs de la Table

À Magog, une bonne adresse



l'Auberge de L'Étoile

Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog

Tous les sports de saison

Réservations: (819) 843-6521

Restaurant Au Quinquet

Permis complet

LA BONNE CUISINE DE CHEZ-NOUS

Tous les jours de 11 à 11 hres

Sam. dim.: de 5 à 11 hres

354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

Au Cévenole

CUISINE DUHAUT-GARD

2035 - 2037 ST-DENIS, MTL, P.Q.

sud de la rue Sherbrooke Tél.: 849-8802

Diners d'hommes d'affaires

Banquets, réceptions, danse...



Emeute réprimée au Sud-Soudan

KHARTOUM, (AFP) — Une tentative de prise de contrôle de l'aéroport de Juba au Sud-Soudan, a été réprimée hier après-midi par l'armée et la police soudanaises, annonce un communiqué du président du gouvernement du Sud-Soudan, M. Abel Alier.

Selon le communiqué, des soldats d'un bataillon de l'armée de l'air ont tué huit de leurs collègues qui ne voulaient pas les aider et deux étrangers de nationalité non précisée travaillant à des projets de développement dans la région, avant d'attaquer l'aéroport.

Cette attaque avait pour but de "détruire l'unité soudanaise," ajoute le communiqué qui précise que tous les révoltes ont été tués.

Le calme est revenu à Juba où l'aéroport fonctionne de nouveau normalement, précise le communiqué qui ajoute que le gouvernement du Sud-Soudan avait été informé de la préparation d'un complot et qu'il avait procédé le 31 janvier à l'arrestation de vingt-huit personnes en relation avec ce complot.

Quatre citoyens américains opérant une station de télécommunications par satellite à Juba n'ont pas été inquiétés, précise le département d'État. La ville est située non loin de l'Ouganda, du Zaïre, du Kenya et de l'Ethiopie. Les relations entre Addis Abeba et le Soudan sont actuellement des plus tendues.

En quelques semaines les relations entre Addis Abeba et Khartoum ont atteint leur point le plus bas mais on parle d'une possible médiation africaine.

Positions syriennes renforcées à Nabatieh

METULLAH, Israël (Reuter) — Des blindés syriens ont renforcé hier leurs positions autour de la localité de Nabatieh, située à onze km de la frontière israélienne, rapportent des voyageurs libanais revenant de la ville où les forces syriennes ont pénétré la semaine dernière, suscitant la préoccupation du gouvernement israélien.

Selon les mêmes voyageurs, les Syriens construisent à l'aide d'un tracteur des remparts de terre autour des positions tenues par leurs blindés à la périphérie de l'agglomération.

Les forces syriennes dans le secteur sont composées d'un bataillon de troupes d'élite et de deux compagnies de blindés équipées de chars T-55 de fabrication soviétique, de véhicules de type Jeep avec armes automatiques et missiles antichars.

Un campement a été établi à la sortie de la ville et de petites unités syriennes effectuent désormais des patrouilles à pied dans les villages situés au nord, à l'est et au sud-est de Nabatieh, précisent ces voyageurs. Venant des villages chrétiens du Sud-Liban, ils assurent que la situation est calme dans l'ensemble du secteur de Nabatieh pour la première fois depuis deux semaines.

Pendant ce temps, les présidents Hafez Assad (Syrie) et Elias Sarkis (Liban) sont convenus de rechercher ensemble une position commune aux deux pays qui permette de ramener la paix et la stabilité au Sud-Liban.

Cette volonté des deux chefs d'État, qui se sont entretenus hier pendant cinq heures à Damas, est exprimée dans un communiqué commun sanctionnant la visite de M. Sarkis en Syrie.

Soulignant toute l'importance de la situation dans ce secteur, qui a dominé les entretiens, les deux chefs d'État mettent d'emblée l'accent dans leur communiqué sur la "nécessité" d'adopter une "attitude unifiée" en ce qui concerne le Sud-Liban. "Les deux présidents ont accordé à la situation dans le Sud-Liban en ce qui concerne la sécurité l'importance qu'elle mérite et examiné les complications qui pourraient surgir dans le cas d'une détérioration".

Ces "complications" pourraient être la conséquence d'une pénétration des troupes syriennes — elles comptent actuellement quelque trente mille hommes au Liban — opérant sous le drapeau de la force arabe de dissuasion au-delà de la Litani. On pense généralement que le fleuve marque pour Israël la "ligne rouge" qu'il a fixée au-delà de laquelle il ne tolérera pas la présence de forces arabes non-libanaises. Jusqu'ici, les forces syriennes ne sont pas allées au-delà de Nabatieh à onze kilomètres de la frontière israélienne.

Toutefois, le président Assad a déclaré hier aucours d'une conférence de presse donnée avant ses entretiens avec son homologue libanais que si ce dernier ordonnait l'envoi des troupes syriennes de la force de dissuasion dans l'extrême-sud du Liban, celles-ci obéiraient.

La présence de forces syriennes à Nabatieh provoque une irritation croissante dans les milieux politiques israéliens où l'on attend une réponse précise des États-Unis à deux notes adressées à Washington à ce sujet. Dans ces milieux on estime que la déclaration du président Assad, après ses entretiens avec le président Sarkis, crée une situation, "ambiguë".

On considère en effet à Jérusalem que le chef de l'État syrien en annonçant que le président libanais était le seul autorisé à décider de la présence des forces de dissuasion arabe au Liban, a rejeté sur ce dernier toute la responsabilité de la présence de contingents syriens au Sud-Liban.

Les milieux politiques israéliens émettent également l'hypothèse selon laquelle cette présence ne serait qu'une façon habile pour les Syriens de retirer leurs forces du secteur sur l'ordre du Président Sarkis, mais sans que leur prestige n'en soit affecté.

Enfin, on souligne dans les mêmes milieux que les notes de Jérusalem à Washington ne sont pas des ultimatums pour exiger l'évacuation du secteur par les contingents syriens, mais expriment l'impatience d'Israël pour que cette affaire soit réglée au mieux des intérêts des parties.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:30 A.M. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:30 A.M. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ACHATS

DÉSIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les arts, architecture, bibliographies, Canadiana, histoire, livres illustrés, etc. Aussi peintures et oeuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél: 727-7390. 6-2-77

ACHATS — VENTES

ACHAT-VENTE-ÉCHANGE: Disques usagés, livres (science-fiction, policier et bandes dessinées) l'Échange 3706 St-Denis (métro Sherbrooke-. Tél: 849-1913. 4-2-77

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

PERSONNE SÉRIEUSE pour habiter avec dame âgée, à Côte-St-Luc. Références. Bon salaire. Tél.: 324-3936. 7-2-77

AMEUBLEMENTS A VENDRE

DÉPART EUROPE: meubles de style européen et divres à vendre. Tél: 737-7716. 4-2-77

MOBILIER SALLE À DÎNER de style table 54" diamètre s'ouvre à 98"; acajou blond et marqueterie. Valeur $3,000 Vente rapide $1,500. Tél: 689-0678. 4-2-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITÉS de toutes sortes. Appelez: Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ABSOLUMENT BESOIN salle à manger, chambre, lustres, bijoux, porcelaine, petit piano, etc. Tél: 374-1224. 7-2-77

ANTIQUITES A VENDRE

MEUBLES QUÉBÉCOIS EN PIN: armoires, buffet faux 2 corps, buffet bas, coffres, commodes, bercéantes, vaisselier ouvert, tables, armoirette et autres. Tél: 659-2651 5-2-77

PARTICULIER doit vendre collection de meubles canadiens authentiques, rares et recherchés. Tous au-dessus de 100 ans: armoires, tables, chaises, bancs-lits, rouets, etc. Tél: 671-0558. 8-2-77

SALLE À MANGER Louis XVI, 10 morceaux, buffet avec vitrine, 5 portes, table ovale, 6 chaises, desserte dessus marbre, miroir. Tél: 728-9102. 4-2-77

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT: Penthouse, 4½, occupation 1er mai. Tél: 739-8877. 7-2-77

165 CHEMIN DE LA CÔTE STE-CATHERINE, app. 604, (coin boul. St-Joseph), 3½ pièces, chauffées, eau chaude fournie. Libre 15 février: Tél: 276-4533 avant-midi ou après 5 p.m. ou voir concierge. 16-2-77

LAVAL DES RAPIDES: 4½, chauffé, éclairé, eau chaude fournie, $240. par mois. Tél.: après 4 p.m. 663-8242. 7-2-77

PRÈS MCGILL, Royal Victoria, studio sur rez-de-chaussée, dans maison convertie, refaite à neuf. Tapis partout, très calme. $180. chauffé. Immédiatement. Dwelling Location, courtier. 844-3941. 5-2-77

APPARTEMENT À PARTAGER

CENTRE-VILLE: vaste 4½, à partager. Tél: après 6 p.m. 933-9498 Philippe. 7-2-77

AUTOS À VENDRE

CHEVROLET Biscayne, 1974, 8 cylindres, 55,000 milles, AM-FM, 8 pistes stéréo, 4 haut-parleurs. M. Gagnon; 672-7240 jour ou 387-3550 soir. 5-1-77

ARTICLES À VENDRE

SKI, SKI, SKI: bas prix. 1000 Gouin Ouest; Tél: 336-4797. 12-3-77

TAPIS D'ORIENT, certifiés, faits à la main, toutes couleurs, toutes grandeurs. Excellente occasion d'aubaine sur Bokhara, Tebrize, Qum, etc. Tél: 679-2546 ou 843-5337. 5-2-77

BUREAUX A LOUER

BUREAUX A LOUER pour médecins. 3984 Masson Tél: 727-9889 1-3-77

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: luxueux, Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison semaines-ski, vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-3-77

DEMANDES D'EMPLOI

FERAIS TRAVAIL de dactylo à domicile pour étudiants et compagnies. (textes français et anglais). Tél: 353-1782. 7-2-77

JEUNE FRANÇAISE cherche emploi au pair dans famille québécoise. Peut faire suivre cours français aux enfants de la famille. Disponible immédiatement. Écrire à: Mlle Marianne Chaprou, Résidence Mansard, Pavillon Autun, Chambre 430, Boulevard Mansard, 21000 Dijon, France. 4-2-77

COURS PRIVÉS

INSTITUTRICE disponible à donner des cours privés à la maternelle, 1ère, 2e et 3e années et assurer ainsi la responsabilité de la garde de ces enfants. Tél.: 670-5715. 4-2-77

ALLEZ EN CHINE. Appenez la langue avec un professeur natif, expérimenté et ayant formation linguistique. Tél: 527-5769. M. Yu. 5-2-77

COMMERCES À VENDRE

MAGASIN ATELIER D'ART et Deco, encadrement, à vendre, 450 rue St-Antoine, Vieux-Montréal. Tél: 845-8521 ou 522-7037. 17-2-77

LIBRAIRIE à vendre, très bien située, bien équipée, avec une clientèle établie. Comptant: $32,500. Tél: 254-0612 5-2-77

ÉDUCATION

PROFESSEUR DE FRANÇAIS

langue seconde

Pour cours intensifs d'une semaine à la mi-février, à des cadres de compagnie:

Qualifications:

- Certificat L.F.I.
- Expérience pratique avec L.F.I. aux adultes;
- Toutes les qualifications de base d'enseignement;
- Français comme langue maternelle;
- Personnalité très dynamique;
- Age de 25 à 40 ans.

Veuillez téléphoner à:

849-6236

4-2-77

FOURRURES

TRÈS BEAU MANTEAU de mouton de Perse, gris, grandeur 12 ans. Longueur: 38. Tél: 284-0137. 7-2-77

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

PEINTURE INTÉRIEURE: 2 peintres compétents vous offrent leurs services. Grande propreté. Tél: 351-0439. 7-2-77

LOGEMENTS DEMANDÉS

PROFESSEUR Université de Montréal, cherche logis de 3 chambres à coucher, dans Outremont ou Côte-des-Neiges, pour mai. Tél: 481-2857. 7-2-77

GARDERIES

ÉTUDIANTE, libre 5 jours (semaine) garderait enfants, dans le quartier Outremont ou N.D.G. Tél: 487-9594 ou 487-9998. 7-2-77

MAISONS À LOUER

RIVE SUD: Brossard, cottage 5½, meublé, pour couple, $300. non chauffé. Boucherville: bungalow, non meublé, 6 pièces. $375. Immédiatement. Dwelling Location, courtier. 844-3941. 5-2-77

VIEUX-MONTRÉAL

Maison historique en pierre du XVII siècle, complètement restaurée, terrasse, jardin avec arbres et fontaine, solarium 4 chambres à coucher, sauna, 3 salles de bains, cuisine luxueusement équipée, salle à diner, salon, 3 foyers, planchers en pin, poutres au plafond; à louer immédiatement. Adaptation pour usage commercial possible.

Pour rendez-vous:

631-4343 ou **935-2045**

7-2-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

- Au moins 5 ans d'expérience
- Bilingue

Bénéfices marginaux intéressants.

Tél: **842-9914**

7-2-77

MÉCANICIEN-ÉLECTRICIEN

Expérimenté: outils électriques, générateurs, moteurs électriques, réparation générale d'équipement de construction.

Location Québec Ltée
M. Kasner
331-9203

5-2-77

COMPAGNIE des mieux quotées, recherche personne sérieuse et compétente. Excellentes chances de succès. Revenus au-dessus de la moyenne plus primes régulières en argent et vacances. Produits à gros potentiel pour marché très en demande. Écrire par avion: **Président, Dept. AJ, P.O. Box 70, Station R. Toronto, Ontario M4G 3Z6.** 7-2-77

RESPONSABLE DES VENTES

Le postulant choisi devra avoir de l'expérience dans la vente directe comme gérant; aura des connaissances sur les techniques de vente au téléphone; pourra prendre charge d'un bureau à Montréal; aura pleine autorité sur un groupe déjà en marche.

M. Auclair

382-4664

4-2-77

COMMERCES À VENDRE

LES IMMEUBLES GRANBIEN INC.

854, rue Principale
Granby, P.Q. Canada J2G 2Z2

1-514-378-0131

CENTRE-VILLE: Très bon dépanneur sur une route achalandée et près d'un développement - bon revenu pouvant être augmenté. Licence de bière, Kiosque de fruits et légumes. Appelez **J. Pelletier.**

courtier en immeuble 4-2-77

OFFRES D'EMPLOIS

ASSISTANTE DENTAIRE RÉCEPTIONNISTE

Avec expérience, pour pratique de groupe avec les enfants dans Côte-des-Neiges. Excellentes conditions de travail.

Envoyer votre curriculum vitae, manuscrit, à:

DOSSIER 376
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal
H3C 3O9

8-2-77

MAISONS À LOUER

MAISON À L'ANNÉE, semi-meublée, ultra moderne, piscine intérieure, 4 chambres à coucher, située à Ste-Adèle, voisin pentes de ski. Tél: 849-6349. 10-2-77

PERDUS

RECOMPENSE: CANICHE Standard, gris "charcoal", non tondu, 55 livres, nommé "Charlie", collier cuir brun, licence de Westmount Tél: 482-4872. 10-2-77

BRACELET EN OR: genre chaîne; valeur sentimentale. Récompense généreuse. Tél: 866-7486 ou après 6 p.m. 761-3755. 7-2-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél: 524-3852. Hull: 777-2865. J.N.O.

SERVICES DIVERS

FINANCEMENT: Petites et moyennes entreprises ou particuliers — taux régulier — études gestion — honoraire raisonnable. Tél: 729-3226. 12-2-77

TENUE DE LIVRES — déclaration d'impôt, sommaire T4, états financiers par spécialiste. Conseil d'impôt pour épargner. Prix très raisonnable. Tél: 489-1068 en tout temps. 11-3-77

IMPRESSION de T-Shirts de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu, à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

TRAVAIL DEMANDÉ

PRENDRAIS TRAVAIL de dactylo à la maison, expérience en droit et en thèses universitaires. Tél: 527-4675. 5-2-77

JEUNE FILLE

Pour travail de bureau au centre-ville.

- Connaissance parfaite du français parlé et écrit;
- Bonne dactylo

Tél.: **849-6381**

6-2-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A VOTRE GOÛT, un cottage élégant en brique et pierre avec 11 grandes pièces et 3½ salles de bains, climatisation centrale, nombreux extras et tout équipé. Appeler 482-3978 5-2-77

ANCIENNE MAISON CANADIENNE de pièces sur pièces, en excellente condition, démontée, prête pour reconstruction. Tél.: après 5 p.m. 273-9058. 9-2-77

BEIQUE: bungalow luxueux, 11 pièces, 1964, plan central, hall d'entrée spacieux, suite des maîtres, foyer naturel pierre. Garage tandem. R. Gauthier: 384-8285 ou 334-0700 DesRosiers, courtier. 4-2-77

ST-HYACINTHE: cottage canadien, pierre, garage, 10 pièces. Façade rotonde. Boiseries, escaliers chêne. Terrain beaucoup arbres adultes. Idéal professionnel. MLS. T. Trudeau-Larivière: 467-6115 ou 467-2156. Immeubles Select, courtier. 4-2-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Courtier

ADJACENT À WESTMOUNT: Charmante maison de ville de 5 chambres à coucher, 3½ salles de bains, cuisine avec coin à déjeuner. Garage, jardin. MM.L.S. $79,500. **Nora Bernier: 932-1112 ou 481-8687.**

HAUT DE WESTMOUNT: Secteur Ste-Marcelline. **Style Tudor en pierre totalement rénovée,** air climatisé central, 4 chambres à coucher, 4 salles de bains, "powder-room". Cave à vin plus "wet bar". Garage plus abri d'auto. M.L.S. $189,000. **Dorothy Raich: 932-1112 ou 931-7190.**

SECTEUR MONT-ROYAL: près Marie-de-France, **cottage détaché,** en pierre, dens au rez-de-chaussée, 3 chambres à coucher, 3 salles de bains, salle de jeux, jardin, garage. **Barbara Besner-Kitman: 482-0743 ou 487-9560.**

ADJACENT À OUTREMONT: Ultra moderne. Maison de 5 chambres à coucher **construite pour le confort et le luxe.** Grandes pièces, salle de jeux, den, jardin, garage, sur cul-de-sac. **Susan Frankel Dean: 484-9591 ou 487-9560.**

CÔTE ST-LUC (EST): Luxueux bungalow, 5 pièces, 3 salles de bains, élégante salle de jeux, 2 garages, air climatisé. **Paul Mark: 737-8894 ou 487-9560.**

CÔTE ST-LUC: Maison spacieuse, 4 chambres à coucher, 3 salles de bains, salle à diner séparée, cuisine, garage double. **Paula Mark: 737-8894 ou 487-9560.**

HAMPSTEAD: Chemin Harrow. **Duplex détaché 7-7-pièces, plus sous-sol fini. Loués plus de $700 par mois, non chauffé. Dorothy MacNeil: 933-2341 ou 487-9560.**

ST-HUBERT: Cottage détaché, 5 pièces, 3 chambres. Rénové, **état impeccable.** Garage. Comptant: $3,500. Balance facile. MLS. **M. De Carufel: 524-3044 ou 677-6747.**

4-2-77

LONGUEUIL

Superbe triplex, construction 1959, en bonne condition, hypothèque à 7¼% et propriétaire prendrait une balance de vente au taux courant.

Magnifique triplex, chauffage électrique, très beau secteur. Revenu de $625. par mois.

Pour visiter Lucille Gagnon: 651-5300 ou 468-3710.

MONTRÉAL TRUST *courtier* 4-2-77

Montréal Trust

ST-LAMBERT

Split-level de 4 chambres, foyer, salle à diner. Parc Dulwich. **MAISON IMPECCABLE.** Une occasion à saisir. Exclusif.

Maison de ville luxueuse, Place Chaumont. Site de choix, 9 pièces, 4 chambres, garage intérieur, piscine extérieure. Plusieurs extras. Occupation immédiate. A voir. Idéal pour jeune couple.

Communiquer avec Huguette L. Godin: 672-6450 ou 672-1839.

courtier en immeuble 4-2-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAURENT: cottage coquet, 4 chambres, près écoles, autobus, décoration de bon goût. Privé, sous-sol fini. Bien situé. G. Beaudin: 737-7642 ou 334-0700. DesRosiers, courtier. 4-2-77

OUTREMONT: duplex détaché, près de Stanislas, 4 chambres, 2 foyers, garage double. $475. de revenu mensuel. Prix demandé: $135,000. Nicole H. Gohier: 735:3272 ou 334-0700 DesRosiers, courtier. 4-2-77

SPLIT-LEVEL de construction spéciale, 5 chambres à coucher, 3 salles de bains, décoration unique avec boiseries chêne massif, salle de séjour avec boiseries noyer. Cuisine en teck. Façade en marbre blanc de Georgie, situé secteur résidentiel, près école catholique et école paroissiale du Moyen-Orient. Doit être vu pour être apprécié. Pas d'agent. Visites sur rendez-vous, tél.: 382-3100. M. Chidiac soir et weekend 374-2111 4-2-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

ST-BRUNO

Secteur très recherché. **Prestigieuse résidence style colonial,** 9 pièces, 4 chambres, garage porte électronique. Propriété ayant beaucoup d'extras. **Claire Major: 649-5929 ou Louis Descary: 679-1110.**

courtier en immeuble 5-2-77

CANTONS DE L'EST

Nous avons pour vous cette petite ferme environ de 50 acres avec maison de 5½ pièces, petite écurie pouvant loger 3 à 4 chevaux, traversée par 3 ruisseaux avec truite sauvage, avec magnifique vue sur Mont Orford et environs. Prix seulement $35,000.

Une propriétés de choix pour le connaisseur. Ferme de 100 arpents dont 35 arpents boisés, maison de 5½ pièces, grange étable, tout equipée et poulailler. Prix seulement $50,000.

J'ai aussi **hôtel, motel avec barsalon,** à vous offrir dans les Cantons de l'Est.

Pour inf: demander Germain: jour 372-9115 ou 372-6034, soir: 378-5326.

IMMEUBLES ROYAL,

courtier 4-2-77

BROSSARD

Split-level impeccable, 2 garages, 5 chambres, salle à diner, salle de bain attenante à chambre des maîtres. Secteur de choix. MLS. **Francine Savaria. 672-6450 ou 366-0628.**

MONTRÉAL TRUST. *courtier* 4-2-77

A LORRAINE: Sur de Saverne, angle Nancy, **maison à mi-étage, 9 pièces,** 4 chambres à coucher sur terrain entièrement paysagé de 9,200 pi.ca. Parfaite condition, système air climatisé. Plusieurs particularités intéressantes. 2ème hypothèque existante de $15,000. à 6¾%. Comptant requis environ $10,000.

A ST-JÉRÔME: Sur le 4e boulevard angle Pageau - **magnifique bungalow pierre et brique** de 7 pièces dont 3 chambres à coucher, sur terrain paysagé de 15,000 pi.ca. boiseries et planchers en bois franc, sous-sol fini avec salle de jeux 18' x 24', plus bachelor meuble, loué $150. mois. Construction de première qualité. Occupation immédiate. Propriétaire transfère. Comptant requis: $10 à $15,000.

A STE-ADÈLE: Joli cottage de 7 pièces, sur la rue Rolland, 10,000 pi.ca. de terrain paysagé, 4 chambres à coucher, salon 23' x 13' avec foyer naturel en pierre, sous-sol en ciment 6'6" avec douche et sauna. Comptant requis: $10,000.

Jacques Normandin
866-9641(b) ou 768-2404(r)

TRUST GÉNÉRAL

courtier 4-2-77

BOUCHERVILLE: Secteur recherché, quittons à regret joli bungalow attachant 7 pièces, paysagé, piscine, kiosque grillagé, 2 patios vieille brique. Près écoles. Hypothèque 6%. Propriétaire 655-8356. 7-2-77

REPENTIGNY: Somptueuse propriété, architecture exclusive, pierre, brique, 8 pièces. Chambres au mezzanine. Bureau professionnel. Garage double. Alliage de qualité et raffinement. Prix: $115,000. Exclusif. Lise D. Ferland: 354-2950 ou 581-3790. DesRosiers, courtier. 4-2-77

ST-HUBERT: Bungalow split-entrée, brique. Construction 1970. Terrain 6,480 pi.ca. Chauffage électrique radiant, 3 chambres, salon, cuisine. Sous-sol loué $160. par mois. Bail 30-6-77. Informations Daniel Brissette: 651-5710 ou 679-8061. Immeubles Beaudry, courtier. 4-2-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

"Sur la montagne"

Belle résidence, style Contemporain, 7 pièces, spacieuses, 3 chambres à coucher, foyer naturel, 2 salles de bains, 1 salle de toilette. Jardin paysagé.

Tel: **342-3618**
(pas d'agent)

4-2-77

Trust Royal Courtier

LAURENTIDES

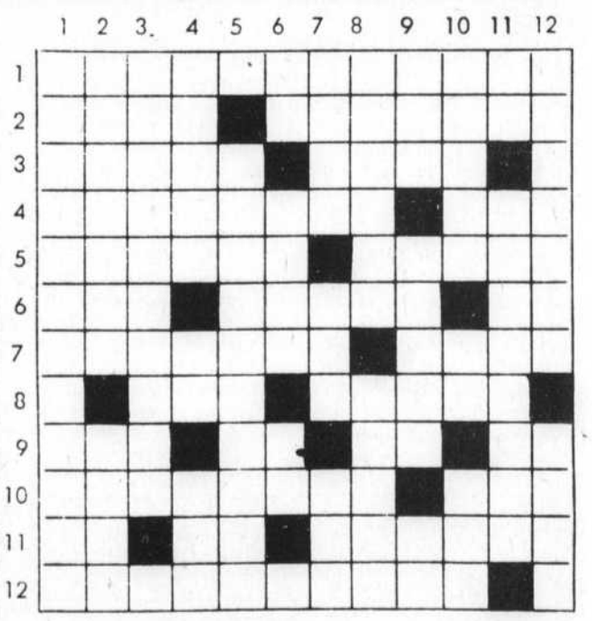
STE-ADÈLE: secteur huppé de Ste-Adèle, **maison canadienne,** 5 chambres, 2 foyers, voisin des pentes de ski, système d'alarme, grande chambre des maîtres avec foyer. **Charles Larose: 435-3443 ou 1-227-3654 (rés).**

STE-ADÈLE: Luxueuse maison, 11 pièces, 2 foyers, piscine, garages, sur domaine de 94,000 pi. ca. près pentes de ski à Ste-Adèle. $150,000. MLS. **Charles Larose: 435-3443 ou 1-227-3654 (rés).**

4-2-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Garni de broussailles.
2—Groupe de sporanges, chez les fougères. — Mêlé de sable.
3—Préparée par le moyen du feu. — Jeter en l'air, avec force, les pieds de derrière.
4—Donnais l'alerte. — Enleva.
5—Être tenu de payer. — Table pour les sacrifices.
6—Chemin de ville. — Tout endroit qui offre une détente. — Pronom personnel.
7—Très jeune orme. — En Bretagne, vallée envahie par la mer.
8—Première femme. — Qui ne pèse guère.
9—Refus. — A demi. — Cérium. — Conifère.
10—Partie d'un circuit magnétique. — Sainte.
11—Notre-Dame. — Dans. — Conforme aux rites.
12—Qui produit des monstres.

Verticalement

1—Font des évolutions par escadron.
2—Ouvrier qui exécute des moulages. — L'eau, en général.
3—En peu de mots.
4—Au billard, effet de recul. — Quatre. — Roue à gorge d'une poulie.
5—Jaunissement des plantes vertes laissées à l'obscurité.
6—Usages. — Grand lac salé de l'U.R.S.S. — Conifère.
7—Robe des femmes de l'Inde. — Condiment. — Unité de travail.
8—Trompai. — Prononce en criant.
9—Terre entourée d'eau. — Emploi d'une chose. — Terre-Neuve.
10—Petit loir gris. — Béryllium. — Transpire.
11—Parcouru des yeux. — Hardiesse imprudente et présomptueuse.
12—Donner libre cours à. — Canne cruse pour souffler le verre en fusion.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	V	A	L	O	R	I	S	A	T	I	O	N
2	O	P	I	N	I	O	N	■	E	■	C	U
3	C	O	■	C	S	■	■	G	L	A	C	E
4	A	D	R	E	S	S	E	R	■	G	U	E
5	L	O	I	■	O	C	R	E	R	■	R	■
6	I	S	O	G	L	O	S	S	E	■	R	I
7	S	E	N	■	E	R	E	I	N	T	E	R
8	A	■	S	U	R	I	■	L	I	A	N	E
9	T	C	■	T	A	E	L	■	T	■	C	■
10	I	R	A	I	S	■	A	V	E	R	E	R
11	O	E	I	L	■	C	R	A	N	E	■	O
12	N	E	R	E	I	D	E	■	T	A	N	T

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 3 février 1977

Le parti de Mme Gandhi gravement divisé à six semaines des élections

NEW DELHI (d'après Reuter et AFP) — A six semaines des élections législatives en Inde, le Parti du Congrès de Mme Indira Gandhi semble menacé par une grave scission.

Trois membres importants du parti, dont M. Jagjivan Ram, ministre de l'Agriculture, un homme qui bénéficie d'une très large audience parmi les "intouchables", ont annoncé leur démission hier pour protester contre la façon dont le pays est gouverné depuis la proclamation de l'état d'urgence, estimant que les normes minimales pour un exercice de la démocratie ne sont plus respectées.

M. Ram, membre du parti depuis 45 ans, a annoncé sa démission au cours d'une conférence de presse à laquelle étaient présents M. Hemwati Nandan Bahugana, ancien ministre principal de l'État d'Uttar Pradesh et Mme Nadini Satpathy, qui était jusqu'à récemment ministre principal de l'État d'Orissa, sur la côte du nord-est.

Ces trois politiciens bénéficient d'une grande audience dans quelques-uns des États les plus peuplés du nord de l'Inde.

Dans un communiqué commun, les trois ministres — qui ont l'intention de constituer un nouveau groupement intitulé Congrès pour la démocratie — ont évoqué la tendance grandissante au despotisme dans l'organisation du parti gouvernemental et dans l'administration du pays.

La veille au soir, M. Ram a rencontré Mme Gandhi pour tenter d'obtenir son accord aux revendications du groupe qui incluent l'annulation immédiate des mesures d'urgence, la libération de tous les prisonniers politiques et la révocation de la loi sur le maintien de la sécurité intérieure (MISA) aux termes de laquelle la plupart des milliers de militants d'opposition arrêtés depuis juin 1975 ont été maintenus en détention.

Le groupe a également dénoncé "certains individus" qui ont fait tomber des gouvernements d'États disposant d'une large majorité au sein de l'Assemblée régionale. Il semble que la personne visée est surtout M. Sanjay Gandhi, le plus jeune fils du Premier ministre dont l'influence s'accroît continuellement, grâce à l'organisation de la jeunesse du Parti du Congrès qu'il dirige.

M. Ram a longtemps été considéré comme le leader des dix millions de Harijans (intouchables) et autres castes et tribus déshérités. On disait qu'il contrôlait environ 80 sièges de la Chambre basse du Parlement, dissous en janvier quand la date des élections a été annoncée pour les 16, 18, 19 et 20 mars.

Trois autres membres du Parti du Congrès ont également annoncé leur démission hier: M. K.R. Ganesh, ancien ministre d'État aux Finances, M. D.N. Tiwari, membre du Parlement pour l'État de Bihar, et Raj Mangal Pandey, membre de l'Assemblée de l'État d'Uttar Pradesh.

Le Parti du Congrès, qui dirige le pays depuis l'indépendance en 1947, a déjà connu une scission, en 1969, quand M. Morarji Desai, ancien vice-premier ministre constitua son "Congrès d'opposition". Celui-ci a été un des derniers dirigeants d'opposition à être remis en liberté.

Les principaux partis d'opposition, à l'exception des communistes, ont constitué une alliance électorale pour combattre le Parti du Congrès, le Janata. M. Ram et son groupe ont indiqué qu'ils chercheraient à s'entendre avec les autres partis d'opposition pour les élections de mars.

Mme Gandhi, premier ministre, a réagi avec colère et sarcasme à l'annonce de la démission de M. Ram s'étonnant que, s'il n'avait pas été d'accord avec la politique suivie par le gouvernement, il en soit demeuré membre si longtemps.

"Que vous ayez voulu démissionner quand des élections ont été annoncées, quand la plupart des restrictions imposées sous l'État d'urgence ont été assouplies, quand la censure de presse est levée et les prisonniers ont été relâchés, voilà quelque chose que je ne peux pas comprendre", a déclaré la fille de Nehru.

En revanche, l'opposition, unie au sein du Janata, s'est réjouie de la décision de M. Ram et de ses amis et espère qu'elle fera "boule de neige" parmi les éléments démocrates et patriotiques du Parti du Congrès.

M. Ram ne compte pas rejoindre les rangs du Janata mais a indiqué qu'il éviterait les affrontements électoraux triangulaires. Il sera dimanche à New Delhi sur la même tribune que "J.P.", le vieux dirigeant pacifiste Jayaprakash Narayan, et prendra avec lui la parole lors d'un grand rassemblement de l'opposition.

Le geste de M. Ram confirme l'existence, depuis de nombreux mois, de divergences sérieuses entre les responsables du parti gouvernemental. Il reflète aussi les désaccords entre deux tendances, l'une traditionnelle, ayant le soutien des "notables" du Congrès, soucieuse du respect des formes démocratiques, l'autre, plus jeune, sans doute moins soucieuse de respecter les usages. M. Ram s'est bien gardé de toute attaque personnelle contre Mme Gandhi dans le document qu'il a fait remettre à la presse. Il a toutefois précisé que la démocratie interne au sein du Congrès avait été pratiquement abolie.

"Les tendances au despotisme au sein du parti mais aussi dans l'administration ont progressé d'une façon alarmante... Notre système démocratique dérive vers un régime autoritaire", estime M. Ram dans ce document. Une "majorité silencieuse" au sein du Congrès, selon M. Ram, attend "avec impatience une direction qui rétablirait la démocratie".

Cette scission va sans doute placer Mme Gandhi dans une situation délicate, bien qu'elle dispose de l'appareil de l'État, et notamment de la radio et de la télévision, pour la campagne électorale.

Jagjivan Ram, issu de l'ancienne caste des intouchables, qui compte entre 80 et 100 millions de membres, jouit d'un prestige certain et son parti risque de recueillir des vois. Dans ces conditions, le parti de Mme Gandhi conservera-t-il la majorité des deux tiers qu'il détenait au Parlement et qui lui a permis de modifier sans difficulté la constitution?



Le ministre de l'Agriculture, M. Jagjivan Ram (deuxième depuis la droite), qui soutenait de longue date Mme Gandhi, a annoncé hier sa démission du cabinet et du parti du Congrès, suivi par deux autres membres influents du parti au pouvoir. (Téléphoto AP)

Orchestre symphonique de Montréal
Campagne de souscription 1976-77
A vous de jouer



Faites parvenir vos souscriptions à l'OSM, Place des Arts, Montréal

Young sera bien accueilli par les pays africains

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — Le chef de la délégation américaine à l'ONU, M. Andrew Young, a rencontré hier à Londres les responsables du Foreign Office pour faire le point sur le blocage des négociations sur la Rhodésie.

Puis, M. Young s'est envolé pour la Tanzanie, où il doit rencontrer plusieurs présidents africains qui espèrent que de ce contact naîtra une nouvelle mission de paix américaine en Afrique australe.

Le chef de la délégation américaine à l'ONU, a rencontré le secrétaire général du Commonwealth, M. Sridath Ramphal. Le communiqué publié après l'entretien précise que MM. Young et Ramphal se sont penchés sur la "situation critique et dangereuse en Afrique australe, précipitée par le régime illégal de Salisbury, malgré les efforts des dirigeants des pays de la ligne de front et du gouvernement britannique pour amener une transition négociée vers la loi de la majorité."

Les deux hommes ont procédé à un échange de vues sur "les mesures qu'il serait nécessaire aux gouvernements des États-Unis et du Commonwealth de prendre pour instaurer de véritables négociations, "poursuit le communiqué.

"Ils sont également convenus de l'urgente nécessité d'entretenir l'élan de l'action internationale concertée pour l'indépendance de la Namibie (Sud-Ouest africain)," conclut le communiqué.

Arrivé à Londres dans la matinée venant de New York, M. Young s'est également entretenu avec le secrétaire au Foreign Office, M. Anthony Crosland.

Les autorités tanzaniennes se sont dit impressionnées par les premières déclarations de M. Young, premier noir américain à représenter son pays au palais de verre de l'ONU.

De ses propos ainsi que de la conférence de presse tenue lundi par le secrétaire d'État, M. Cyrus Vance, elles déduisent que l'administration Carter cherche de toute évidence à nouer le contact avec les dirigeants africains.

Les milieux américains et tanzaniens à Dar Es Salaam ne s'attendent à aucune nouvelle initiative américaine en Afrique australe pendant la visite de M. Young. Ils pensent toutefois que la question rhodésienne et l'échec de la mission du diplomate britannique Ivor Richard domineront ses entretiens.

Sa visite de quatre à cinq jours à Zanzibar lui donnera amplement le temps d'étudier la situation dans le détail, avec notamment MM. Nyerere et Kenneth Kaunda, qui président deux des cinq pays de la "ligne de front".

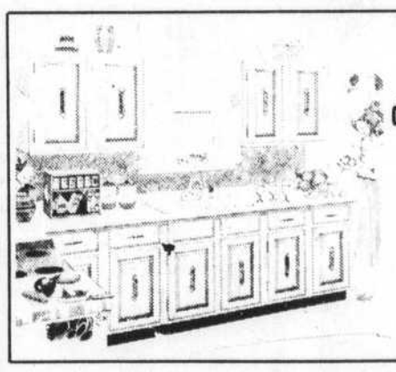
A son arrivée à Londres, M. Young a reconnu la "grande difficulté" à résoudre des situations comme celle qui prévaut en Afrique australe. Il a également félicité M. Richard pour le "merveilleux travail" que le diplomate britannique vient d'accomplir en laissant la porte ouverte aux négociations. Il est dans l'intérêt des peuples d'Afrique de parvenir à établir une société multiraciale par des moyens pacifiques, a-t-il ajouté.

VENEZ VISITER NOTRE FABULEUSE SALLE DE MONTRE!

RABAIS DE 20% à 30% SUR LES CUISINES pour un temps limité

METROPOLITAIN CONNAÎT LES GOÛTS DES QUÉBÉCOIS

HEURES D'OUVERTURE DE NOTRE SALLE DE MONTRE
Dimanche 11.00 A.M. à 5.00 P.M.
Samedi 9 A.M. à 4.00 P.M.
Lundi au mercredi, 9.00 A.M. à 5.00 P.M. Jeudi, vendredi 9.00 A.M. à 9.00 P.M.
VENEZ DÉCOUVRIR LES NOUVELLES IDÉES DE MHS



La cuisine de vos rêves avec les armoires en bois solide signées MARTEL



La cuisine est un lieu de rencontre que GREGG sait rendre plus chaleureux.



LES LUXUEUSES CUISINES Vous offrent des caractéristiques rationnellement conçues pour vous épargner du travail. Mais pourquoi vous arrêter là? Nous pouvons tout faire. Peut-être aimeriez-vous refaire le parquet, le plafond ou les murs pour mieux harmoniser l'ensemble. Metropolitain peut s'en charger. Nous vous montrerons des centaines de façons de faire de votre cuisine une cuisine de rêve.

Depuis le temps que vous rêvez de cette magnifique cuisine... venez jeter un coup d'oeil dans notre salle de montre. Et cette salle de jeux qui réjouirait tant les enfants! Vous avez le choix des panneaux, du plancher et de la finition. Vous désirez rénover votre salle de bains ou vous trouvez peut-être qu'une seule ne suffit plus... De toute façon, venez voir notre fabuleuse salle de montre. Vous y trouverez des idées à votre goût.

QUEL SONT VOS BESOINS?
- BUREAUX
- BIBLIOTHÈQUE
- GARAGE 1,2,3 PLACES
- RAJOUT
- GRENIER
- TOITURE
- DORTOIR
- TRAVAUX DE CIMENT
- VITRES
- SALLES DE JEUX
- TRAVAUX DE MENUISERIE
- REVÊTEMENT D'ALUMINIUM



SALLES DE JEUX
MHS fera naître sous vos yeux la plus magnifique des salles de jeux. MHS connait bien les besoins d'une jeune famille et vous indiquera toutes les possibilités offertes par une salle de jeu bien aménagée. N'oubliez pas le rabais sur toutes les salles de jeux.



SALLES DE JEUX
C'est le temps de construire votre salle de jeux. Les salles de jeux construites par MHS sont très spéciales. Vous avez le choix des panneaux, du plancher et de la finition. Les prix comprennent l'installation du système électrique.



SALLES DE JEUX
C'est maintenant le temps de vous faire une salle de jeu. Les salles de jeu construites par SRM sont très spéciales. Elles sont faites selon vos goûts. Nous offrons un choix complet de panneaux muraux de couvre planchers et de carreaux de plafond. Isolation complète. Les prix comprennent aussi les conduits de chaleur et les travaux d'électricité.

NOUS FABRIQUONS VOTRE CUISINE AU COMPLET POUR LE PRIX DU RECOUVREMENT



SALLES DE BAINS
Ajoutez une salle de bains ou rénovez celle que vous avez présentement. Styles et couleurs à votre choix. Murs, murs vanités, etc. etc.



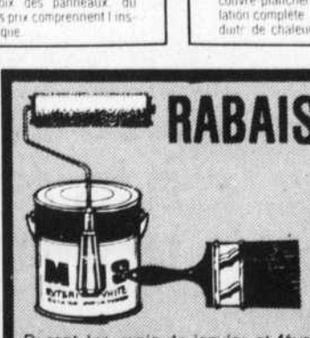
SALLE DE BAINS
MHS peut réaliser la salle de bains de vos rêves. Choisissez parmi une vaste gamme de coloris et d'idées de décoration.



NOTRE ÉQUIPE
Gérant: N. Lévesque
Ass. Gérant: François Gauthier
décorateurs: L. Lebelle
décorateurs: Paul Boulanger
décorateurs: Charles Lacourte
dessinateur: Paul Lefaivre

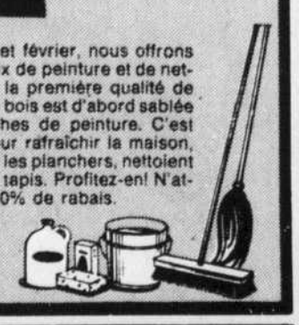
4058 O., JEAN-TALON
AUCUN SERVICE TÉLÉPHONIQUE LE DIMANCHE
482-0600
ENTRE VICTORIA ET CÔTE-DES-NEIGES

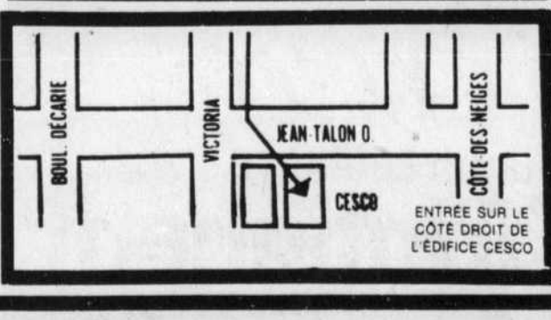
RABAIS DE 20% EN JANVIER ET FÉVRIER!



Durant les mois de janvier et février, nous offrons 20% de rabais sur les travaux de peinture et de nettoyage. Nous n'offrons que la première qualité de peinture. Chaque surface en bois est d'abord sablée puis recouverte de 2 couches de peinture. C'est garanti pour une année. Pour rafraîchir la maison, nos experts lavent et sablent les planchers, nettoient les vitres, murs, meubles et tapis. Profitez-en! N'attendez pas au printemps! 20% de rabais.

C'EST TOUTE UNE AUBAINE!







Anjou QUÉBEC
Le pionnier de
La Boucherie Charcuterie française à Montréal
"Sa QUALITÉ fait sa RENOMMÉE"
Maison fondée en 1953
Veau extra, agneau frais de l'Ouest canadien,
Boeuf marque rouge qualité A1, volailles.
Lapins, canards, pintades, faisans, perdrix et cailles.
CHARCUTERIE FINE
CHOUCROUTE GARNIE CUITE
... Fabrication Maison exclusive ...
SPÉCIAUX CHAQUE SEMAINE
Produits d'importation, fromages, pain français, bière
***Livraison à domicile:* 272-4065 - 272-4086**
807 est, rue Laurier, Métro: Station Laurier
PERSONNEL COMPÉTENT
ACCUEIL COURTOIS

la boîte à échos

La **Cinémathèque québécoise** rend un hommage particulier au comédien Jean Gabin décédé en novembre dernier, en présentant ce soir et demain à 19 h 30 et à 21 h 30, quatre des films les plus représentatifs de sa brillante carrière: *Au-delà des grilles* de René Clément (1948), *Crime et châtiment* de Georges Lampin (1956), *Le Président* d'Henri Verneuil (1960) et *Le Chat* de Pierre Granier-Deferre (1970). Les projections ont lieu à la Bibliothèque nationale.

●

Onze artistes du Centre d'art, **La Gaucheroise** exposeront leurs oeuvres samedi et dimanche à la Bibliothèque nationale de 11 h à 23 h. Il s'agit de Louise Fontaine, Louiselle Frigon, Lise Gaucher, Jacques Huet, Geneviève Labelle, Philippe Lamoureux, Michelle Rivest, Marie-Suzanne Samson, Lucie Smith, Esther Tremblay et Serge Turcotte. De plus, au cours de ces deux journées où les artistes seront sur les lieux pour accueillir le public, quatre spectacles sont prévus à 14 h et à 20 h.

●

Roberto Rossellini présidera le jury du Festival de Cannes du 12 au 27 mai prochain sur la demande du conseil d'administration du Festival international du film. Auteur de *Rome, ville ouverte, Paisa, Europa 51, La prise de pouvoir par Louis XIV, Le Messie,* Roberto Rossellini a déclaré en acceptant cette responsabilité que son concours devait être interprété "comme une participation à l'effort de réflexion que nécessité la crise du cinéma mondial".

●

À titre de dépositaire provincial du Biblioservice multilingue de la Bibliothèque nationale du Canada, la *Bibliothèque de Montréal* et ses succursales sont en mesure d'offrir au public une collection de livres dans une quinzaine de langues différentes: allemand, chinois, espagnol, italien, hongrois, polonais, néerlandais et ukrainien. Des collections en islandais, russe, suédois, grec, maltais, gaélique, arabe et finnois suivront sous peu. Les collections comprennent 40% d'oeuvres de fiction contemporaines, 30% d'ouvrages traitant de folklore, voyages, art culinaire, jardinage, etc. et 30% de livres pour enfants.

●

La Boîte à chanson de l'Hôtel Méridien présentera du 9 au 13 février l'ex-Baronet humoriste, *Pierre Labelle* ainsi que la chanteuse *Claudette Morrissette* et l'animateur de la Boîte, *Pierre Calvé*. Les spectacles sont à 21 h et 23 h, le dimanche à 20 h. Le fantaisiste français *Ricet Barrier* prendra la relève du 16 au 27 février.

Le son des Français d'Amérique (Brault-Gladu)

La grandeur de la musique traditionnelle

par Jean-Pierre Tadros

LE SON DES FRANÇAIS D'AMÉRIQUE. Une série de films produite et réalisée par Michel Brault et André Gladu pour le compte de Radio-Canada. Ces films ont été regroupés en deux cycles: "Québec/Acadie" et "Le son des Cajuns". Ils sont présentés en avant-première à l'Outremont, le premier cycle ce soir à 21 h.; le deuxième, demain et après-demain soir à la même heure. La série sera télédiffusée à partir de la mi-mars.

Le cinéma québécois est finalement plein de surprises. Heureusement. Et c'est comme ça que des films nous arrivent des fois, sans qu'on ne les attende vraiment, et qui redonnent tout à coup à notre pauvre cinéma toujours à la recherche de lui-même sa raison d'être. "Le son des Français d'Amérique" de Michel Brault et André Gladu fait justement partie de ces films. Et la surprise est d'autant plus grande que ce n'est pas à proprement parler un long métrage, mais bien une série de demi-heures destinée à la télévision. De petits documents comme les autres, allez-vous donc penser bien vite. Détrompez-vous, car je n'hésite pas à dire que nous avons avec "Le son des Français d'Amérique" l'une des oeuvres majeures du cinéma québécois.

Et cela fait du bien. Car on en vient des fois à désespérer devant la prétention et la nullité de certaines de nos réalisations qu'on nous présente fièrement affublées de l'étiquette québécoise. Il y a du ménage à faire dans notre maisonnée, mais c'est là une tout autre histoire. Je préfère dire aujourd'hui tout simplement mon ravissement devant le travail de Michel Brault et André Gladu. Car c'est bien de la rencontre de ces deux hommes assez exceptionnels que sont nés ces films sur la musique traditionnelle francophone en Amérique.

L'idée de brosser un vaste tableau de notre tradition musicale, d'origine française, en Amérique était en soi originale. Et aussi fondamentale, car il est ridicule de penser que certains de ces héritiers jaloux de notre musique traditionnelle puissent disparaître un jour sans qu'on ait pu conserver leur témoignage sur film. Ne serait-ce donc que pour cela, il faut remercier Radio-Canada d'avoir autorisé la réalisation de cette série qu'on a intitulée très justement "Le son des Français d'Amérique".

Mais il faut aussi féliciter Radio-Canada d'avoir eu l'intelligence de confier la réalisation du projet à l'équipe peut-être la plus apte à la mener à bon terme. Car cette série a été non seulement réalisée mais aussi produite par Michel Brault et André Gladu, et cela pour le compte de notre télévision d'État. Sans cette rencontre inattendue d'un des maîtres du cinéma direct, Michel Brault, et de celui à qui nous devons cette redécouverte de notre patrimoine musical, André Gladu, on aurait difficilement pu penser aller aussi loin dans cette réflexion renouvelée du fait français en Amérique. Car c'est de cela qu'il s'agit surtout.

Ce qu'il y a de remarquable dans les films qu'on nous présente en avant-première à l'Outremont ces trois prochains soirs, c'est cette farouche volonté de survivre — dans sa langue, sa culture et sa tradition — qu'on trouve traduit à travers les complaintes. Complaintes aussi vibrantes, que l'on soit au Québec, en Acadie ou en Louisiane. Il y a juste le degré de tragédie qui les habite, qui varie. Et Michel Brault nous restitue tout cet univers, à la fois si proche et si éloigné de nous, avec une maîtrise remarquable.

Le danger, dans ce genre de films, est d'aller chercher l'insolite pour l'insolite, et le folklore pour ce qu'il a de drôle, d'amusant et de... folklorique. Or, rien de tout cela dans films de Brault-Gladu. On apprend non seulement à connaître cette musique traditionnelle des francophones d'Amérique, mais aussi à comprendre cet environnement socio-historique qui a façonné ces déchirantes complaintes. En cela le cycle sur la Louisiane, intitulé "Le son des Cajuns", est en tout point remarquable. Quatre demi-heures ici nous permettront de cerner le fait français en ce petit réduit louisianais. "Fred's Lounge", "Ma chère terre", "Les Créoles" et "Réveille" en seront les quatre étapes. Retenons surtout la progression: On entre dans Mamou et on assiste à la mise en ondes d'une émission radiophonique destinée à la population Cajuns. Cela se passe en direct de la taverne de la place, le "Fred's Lounge". Nous voilà immergés dans la musique de ces Acadiens de la Louisiane. Le choc culturel est impressionnant. Heureusement qu'on a pris le parti de sous-titrer, si l'on peut dire, les paroles de certaines chansons. On écoute, on regarde, on apprend à découvrir.

Mais c'est le deuxième épisode qui nous fera vraiment pénétrer dans cette culture qui n'a plus que la musique pour s'exprimer. Ce sera "Ma chère terre", et on découvre alors tout le poids de ce lourd héritage que portent en eux ces Acadiens dépossédés de leurs terres dans la vieille Acadie. Faut-il alors s'étonner de voir leur musique marquée par leur histoire tragique? Rarement aura-t-on senti aussi clairement dans un film les relations qu'il peut y avoir de l'un à l'autre; du destin d'un peuple à sa musique. Et cela se fait en regardant tout simplement les gens l'expliquer dans leurs propres mots, dans ce décor qui les a façonnés.

Le troisième épisode est consacré aux noirs et aux mulâtres du sud-ouest de la Louisiane qui parlent français et jouent de la musique Cajun. C'est "Les Créoles". Quant au quatrième et dernier épisode, il donnera la parole aux jeunes, à cette nouvelle génération qui redécouvre tout le poids de cet héritage que leurs pères avaient assumé sans vraiment se rendre entièrement compte de la portée de leur geste. On avait voulu les assimiler; férocement, ils se seront retranchés dans leur terre, refusant l'éducation anglaise (la seule permise) et le contact avec les Yankees. Illettrés, il n'avait plus que la musique et la chanson pour dire leur culture et leur tradition. Mais beaucoup d'autres se seront assimilés. La jeune génération s'est éveillée à ce drame depuis quelques années. Et avec désespoir Zacharie Richard chante d'une voix déchirée:

Réveille,
Réveille,
Hommes Acadiens,
Pour sauver l'héritage.

La leçon est terrible. Et cet épisode s'intitule tout naturellement "Réveille". (Rappelons que ce cycle passera deux fois à l'Outremont, vendredi et samedi à 21 h.)

Si je me suis autant arrêté sur ce cycle, c'est qu'il dit bien l'esprit avec lequel a été conçue la série. Dans un texte remis à la presse, André Gladu précise les intentions des réalisateurs en ces termes: "Ces films on été motivés par le besoin de réhabiliter notre musique traditionnelle et son histoire en particulier auprès des jeunes qui sont constamment sollicités par la musique made in USA, donc par la vie américaine. Il s'agissait pour nous de renverser l'image ridicule et humiliante que certains folkloristes et évidemment l'industrie touristique et la publicité avaient donnée à notre folklore."

J'ai demandé à Michel Brault s'il ne craignait pas d'être accusé par cette même jeunesse de réactionnaire puisqu'il met en relief les valeurs du passé alors qu'on voudrait être tout tourné vers l'avenir. N'avait-on pas fait ce reproche à Pierre Perreault?

"Mais non, répliquera-t-il avec un petit sourire amusé. Il est révolu le temps où certains voulaient nous faire oublier ce que nous étions sous le prétexte de regarder vers un avenir meilleur. J'ai fait "Les Ordres" pour qu'on n'oublie pas. Je fais maintenant cette série pour que l'on se rappelle de l'importance des traditions, pour qu'on ait bien à l'esprit ce que cela peut représenter de perdre, d'être sur la voie de l'assimilation. Les Acadiens, les Cajuns sont pour nous une leçon."

Mais pour Michel Brault, se pencher sur le sort des minorités francophones en Amérique est aussi un devoir. Car, même au risque de se faire accuser de paternalisme, il est important d'aider les autres à dire la richesse et l'importance de ce qu'il leur reste. Michel Brault et André Gladu ont su le faire avec discrétion, humilité et une grande chaleur humaine. C'est tout dire.

Je veux enfin souligner l'audace de Radio-Canada. Car c'est là un exemple qu'il faudra suivre. On a permis en effet à ces films de sortir commercialement avant même qu'ils ne soient montrés au petit écran. Ce qui est en soi une petite révolution, fort utile et qui ne pourra que profiter à la diffusion de la série.

variétés

Michel Madore: une musique en perpétuel état de devenir

par Nathalie Petrowski

Selon une ancienne mythologie japonaise, Komuso signifie: moine qui erre sans but à la recherche de ce qui ne se trouve pas en un seul endroit. L'image colle à Michel Madore d'une façon presque symptomatique; elle est à la fois la quête mystique des forces créatives dans l'univers mais aussi un retour sur soi pour exploiter à fond toutes les possibilités mathématiques de l'esprit et en arriver à l'explosion de toutes ces forces en action.

Tour à tour mathématicien, clown, guitariste d'accompagnement, puis musicien à temps plein, Madore semble avoir frayé dans tous les milieux pour se rendre compte qu'il cherchait avant tout la musique avec un grand M. Là encore, rien n'est vraiment précis, rien sinon cette grande et vague constante: faire de la musique. Pour Madore, ce faire de la musique ne suit pas tout à fait la convention du showbizz québécois, il signifie des heures à explorer un instrument, puis à faire concorder cette exploration avec les multiples facettes du travail en studio, rendre créatif un seul esprit et par le fait multiplier cet esprit par le nombre d'instruments, de devises électroniques, chercher, s'aventurer dans un domaine que l'on découvre peu à peu; dépasser le terrain connu des refrains à deux minutes et faire une musique qui est l'aboutissement de ce que l'on a vécu et de ce que l'on a cherché.

Rencontré dans la bousculade de sa première conférence de presse, tapi dans un coin, se cachant avec méfiance de la horde des journalistes-photographes, Michel Madore nous présentait hier sa première oeuvre sur disque, intitulée *Le Komuso d cordes*, cheminement de deux ans et demi de travail qu'il a fait presque en solitaire, ayant recours à des musiciens (Ron Proby, Mathieu Léger, Philippe Beck, Errol Walters, Fernand Durand) pendant la dernière phase du projet. Plusieurs des premières pièces ont été délaissées au profit d'un matériel plus conséquent avec ce que Madore vivait à l'époque. Le tout a été enregistré au Studio 6, produit et arrangé par Madore qui par la suite a signé avec la compagnie Barclay, non pas un contrat d'artiste, mais un "leasing", afin d'assurer son autonomie totale face à sa création.

Entre-temps, il a formé son propre groupe, le Komuso à cordes, et s'est produit un peu à l'insu de tous au Conventum, à l'Évêché et au Campus. Le groupe pour lui n'est pas une cellule close qui évolue au rythme de ses perturbations intérieures: "Pour emprunter une image d'Yves Laferrière de contraction, dit-il, un groupe c'est un peu comme un autobus, y'a toujours du monde qui rentre, d'autres qui descendent, moi, j'assure une forme de permanence. La création de base se fait seul face à la feuille blanche. En studio c'est la même chose, t'as devant toi des milliers de manettes et de boutons, l'importance n'est pas de regarder et de choisir au hasard, mais d'organiser et d'arranger selon ton intelligence, selon ta propre logique".

Sa démarche s'inscrit un peu dans l'optique de celle de Dionne-Brégent, une démarche forcément intellectuelle où la création d'effets sonores et la recherche formelle l'emportent sur la présence physique d'un musicien face à l'instrument. En spectacle, la conception suit le même itinéraire: "Tu arrives sur scène avec la même trame mais tu es dans un endroit dont les dimensions ont changé, il faut alors s'adapter à ces nouvelles dimensions, le son ne doit pas être figé, décalqué à même ce que tu as fait en studio et ce qui tourne à la radio, il doit être ouvert à tout ce qui se passe immédiatement autour de toi, ouvert à l'improvisation". Madore aspire avant tout à une musique en perpétuel état de devenir, une forme que le temps ou le système dans lequel il évolue, ne peut ni figer, ni empêcher de vivre et de respirer, une musique qui lui renvoie son image, celle de quelqu'un qui accorde moins d'importance à ce qu'il trouve et plus d'énergie à ce qu'il cherche et à ce qu'il vit en cherchant.



Michel Madore

Sur la Place
dans le cadre des
Vendredis de la Pleine Lune
4 février, 21 heures
entrée libre
Monique Leyrac
CHANTE
FELIX LECLERC
Service de l'animation
Complexe Desjardins

AVIS
AUX ÉTUDIANTS
Afin de permettre à un nombre maximal d'étudiants de voir l'oeuvre ultime de Luchino VISCONTI, "L'INNOCENT" Le Cinéma FLEUR DE LYS réduira pour eux le prix d'admission à $1.49.
Prière de noter que ce film ne sera présenté nulle part ailleurs à Montréal dans sa version française.
Veuillez présenter cet avis au contrôle.
Sur semaine 19:15 - 21:30
Samedi 14:00 - 16:30 - 19:00 - 21:30
Dimanche 13:00 - 15:30 - 18:30 - 20:30
DERNIER JOUR, JEUDI 3 FÉVRIER

Après Emmanuelle et Emmanuelle l'Antivierge
18 ANS Adultes
DES DEMAIN
le nouveau chef-d'oeuvre érotique d'EMMANUELLE ARSAN est porté à l'écran
Néa ou L'Initiation d'une Adolescente
Si jeune et pourtant si libre...
un film de NELLY KAPLAN avec SAMY FREY et LYNN ZACHARIAS
COMPLÉMENT DE PROGRAMME
BERRI - LAVAL
Festival des meilleurs courts métrages érotiques
MERCIER 2e GRAND FILM ÉROTIQUE
BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 288-2115
DEMAIN: BERRI - 1.30 - 4.00 - 6.40 - 9.10
MERCIER
STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224
LAVAL DEMAIN 7.00 - 9.30
ODEON 2 - LAVAL
CENTRE 2000 - HYPERMARCHE
boul. St-Martin à l'ouest de l'Autoroute des Laurentides
687-5207

Orchestre symphonique de Montréal
Campagne de souscription 1976-77
A vous de jouer
Faites parvenir vos souscriptions à l'OSM, Place des Arts, Montréal

Universol présente
Un spectacle ABSOLUNATIQUE
"LE DÉFICIENT MANTEAU"
du 7 fév. au 20 mars, à 20h30
Sem. $3.50 $4.50 $6.50 $7.50
Sam. $4.50 $5.50 $7.50 $8.50
En vente à la P.D.A. et chez Sauvé Frères
Direction artistique de Robert Duparc
Musique originale de Marie Bernard
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi en fonctionnement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques
Renseignements: 842-2112

Un homme... une femme... à la recherche du bonheur
SALLE RESNAIS
POUR TOUS
Le voyage de noces
Un film de Nadine Trintignant
Jean Louis Trintignant
Stefania Sandrelli
elysée
35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN à VEN 7.20; 9.30
SAM 1.00; 3.10; 5.20; 7.30; 10.00
DIM 1.00; 3.10; 5.20; 7.30; 10.00
EISENSTEIN 14 ANS
le critique, après avoir délibéré, déclare recevables interprétation et réalisation et condamne le film au succès
JEAN-PAUL GROUSSET LE CANARD ENCHAÎNÉ
Michel Galabru face à Philippe Noiret : la rencontre est superbe...
FRANÇOIS FORESTIER/L'EXPRESS
Un film de BERTRAND TAVERNIER
Le Juge et l'Assassin
PHILIPPE NOIRET MICHEL GALABRU

écrase
Société Canadienne du Cancer

la chronique des ondes

Une trilogie effarante

par Gilles Constantineau

Je m'en rapporte, pour la définition d'une trilogie, à celle qu'en donne le dictionnaire Robert: "Ensemble de trois tragédies sur un même thème." On ne peut mieux trouver pour définir la situation dramatique que n'importe qui, avec un peu de chance, en jouant normalement du bouton de l'appareil télé, était à même de percevoir mardi soir, en moins d'une heure, de 19 h 30 à 20 h 30.

Première tragédie: *Symphorien*. Cette émission un peu fofolle de Télé-Métropole aura dans quelques mois sept ans bien comptés. Elle a longtemps tenu l'une des premières places dans le grand tableau des cotes d'écoute. Mais elle éprouve, semble-t-il, beaucoup de difficulté à s'y maintenir, ce qui n'a rien de difficile à comprendre.

En fait sa folichonnerie même s'était imposée, dans les cieux québécois, comme une très rare qualité soutenue par des décors de bande dessinée, un rythme qui flanchait rarement et, de la part des comédiens, un plaisir dans la participation qui débordait du petit écran. *Symphorien*, c'était une demi-heure de repos joyeux dans des programmes alourdis, selon les réseaux, de hordes policières, de téléromans débiles ou d'information confite dans la sociologie.

Mais le *Symphorien* de mardi affichait à son tour lourdement le poids de son âge, qui n'est rien de moins que vénérable. Ni rythme, ni animation, ni participation des comédiens; et d'autant moins de plaisir que le scénario à lui seul, éculé on ne peut plus et usé à la dernière fibrille de la dernière corde, était pour ces raisons et plusieurs autres dépourvu de tout attrait populaire.

Cette situation où des aspirants héritiers se réunissent devant un notaire qui leur lira le testament d'un millionnaire qui s'est souvenu d'eux, et qui profite de cette dernière occasion pour se payer leur tête, a non seulement été exploitée, et généreusement écorchée, par les amateurs et les professionnels du spectacle, depuis qu'il existe des notaires, mais aussi vidée de tout attrait par l'évolution sociale. Il y a peu de gens pour rire encore de ces scénarios qui en tout état de cause sont aujourd'hui plus macabres que comiques. Ce qui a fait du dernier Symphorien une chose infiniment moche et insipide.

L'auteur des sketches, M. Marcel Gamache, y gagnerait tout aussi infiniment à régler son sens de l'humour sur l'époque actuelle. Quant à savoir si la chose est possible, il est d'autant plus difficile de répondre que M. Gamache, si ma mémoire est fidèle, exploitait déjà le même scénario du testateur et du notaire dans les années trente.

●

Deuxième tragédie: celle-ci donne à l'autre un sens qui touche à l'épouvantable. La "comédie" de Télé-Métropole était à peine terminée que sur le réseau de Radio-Canada on diffusait une annonce de Loto-Québec fondée sur le scénario suivant: un notaire lisant à des héritiers aspirants, le testament d'un millionnaire qui s'est souvenu d'eux et profite de cette dernière occasion pour...

Et l'une des personnes moquées, le nez sur un billet de Loto, qui s'écrie: "La v'la ta chance!" On ne peut dépasser ce niveau de dégueulasserie. On ne peut se moquer davantage de la mort d'un être humain, ni rabaisser davantage des vivants qui semblent pourvus de tout autant d'esprit qu'un cadavre. Pour une institution gouvernementale annonçant sur les ondes d'une autre, bravo.

●

Troisième tragédie: celle-ci, qui s'intitule *Grand-Papa*, ne se serait peut-être pas inscrite dans la même file, si elle n'avait recouru, bien que sur un autre ton — mais quand même —, au même adage sentencieux qu'on retrouve sans doute dans les pages roses du Petit Larousse, et dont l'âge en vénérabilité dépasse probablement celui du scénario-notaire.

"Quand on est né pour un p'tit pain..." Chez *Symphorien* comme chez *Grand-Papa*, ce sont deux femmes qui parlent; presque à la même heure, le même soir. Sentencieusement toutes deux; mais plus "dramatiquement" quant à la fille de **Grand-Papa**. Dramatiquement, c'est-à-dire mélodramatiquement; et quant au scénario, qui en est un d'alcoolique retrouvé dans la rue puis dans une taverne puis dans les bras de sa tendre et fidèle épouse, qu'on s'en remette, pour la valeur, aux observations faites à propos des deux autres.

Mme Bertrand n'a pourtant pas, que je sache, l'âge de M. Gamache. Mais on peut désormais se demander si elle ne l'a pas atteint moralement. D'ailleurs tous les auteurs de téléromans ou de tous autres genres de textes télévisuels semblent atteints du même vieillissement. Qu'on se souvienne de *Bye Bye 76*...

Cette trilogie de mardi soir en est une de bien mauvais augure: le monde des auteurs dramatiques manque-t-il à ce point de sang neuf? Faut-il croire que sur le plan télévision, la population entière, y compris les enfants de 16 h., est appelée à constituer une sorte de Club Global du Vieil Age Sénile?

Avant de répondre, regardez une autre fois chacun des six autres téléromans de Radio-Canada.

L'OSM a besoin de $750,000

À l'occasion d'une rencontre entre musiciens, journalistes, membres du conseil d'administration et de divers comités, l'Orchestre symphonique de Montréal a lancé hier sa campagne annuelle de souscription, qui se poursuivra sous le thème *À vous de jouer* jusqu'au 15 février prochain.

L'Orchestre symphonique de Montréal fait état, avec fierté, de 275 activités différentes tout au long de l'année, dont 132 concerts donnés par les 100 musiciens de cet orchestre et 143 autres concerts présentés par des membres de cette formation.

Pour réaliser ce nombre impressionnant d'activités, l'OSM administre un budget de près de trois millions et demi de dollars. En plus de revenus de un million et demi, et de subventions de un million et quart, l'OSM a besoin de contributions du public de $750,000 pour boucler son budget et conserver une situation financière saine. Si l'objectif de la campagne est atteint, l'OSM prévoit, pour l'exercice financier 1976-1977, terminer l'année sans déficit.

Au plan des dépenses, l'OSM consacre 72.1% de son budget ($2,517,579) à des cachets versés aux 100 musiciens de l'Orchestre, aux choristes, aux chefs et aux solistes. Malgré des augmentations considérables de ses dépenses, l'OSM a réussi à garder ses abonnements et ses billets de concerts à des prix plus qu'abordables, et même à présenter de nombreuses activités gratuites. Par exemple, la grande formation montréalaise a présenté 20 activités dans des centres d'achats, collèges, etc... Il continue de présenter 34 matinées et plus de 125 "OSM dans votre école" qui touchent cette année 125,000 enfants, et ce, sans augmenter le prix d'entrée. Les concerts Esso, concerts du dimanche pour toute la famille, sont offerts en abonnement à $2.50 le concert, moins cher que la plupart des cinémas!

À vous de jouer, nous dit l'OSM cette année, et ce thème reflète la préoccupation des administrateurs de rapprocher l'orchestre du public et d'impliquer celui-ci davantage. En effet, tous les grands orchestres du monde font appel au public et démontrent ainsi à la société la nécessité de la présence de la musique dans ce monde.

"Sans la musique, la vie serait une erreur", a dit Nietzsche.

Rectificatif

La compagnie France-Film qui présente au Complexe Desjardins le film de Carlos Saura intitulé *Cria Cuervos* signale une erreur parue dans le texte d'André Leroux (édition du samedi 30 janvier). Malgré son titre espagnol, ce film est présenté en *version française* et non en version originale sous-titrée tel que l'indiquait M. Leroux.

la boîte à échos

L'Ensemble de musique de chambre du centre *Saidye Bronfman* présente son deuxième concert le 6 février à 13 h 30. Dirigé par Sherman Friedland, l'Ensemble offrira un programme d'oeuvres de Dvorak, Darius Milhaud et Aaron Copland.

●

Le Soleil n'a pas de chance réalisé par Robert Favreau sera présenté au prochain Ciné-participation de l'ONF le 8 février à 12 h et 20 h. C'est ce film, d'une durée de trois heures qui a soulevé une vive controverse au sein de l'organisation du Carnaval de Québec et qui a même été interdit au moment de sa sortie en décembre 1975 par la magistrature québécoise. Montrant, vu des coulisses, l'élection des duchesses et de la reine du Carnaval de Québec, ce document choc soulève de nombreuses questions sur l'exploitation de la femme au profit d'intérêts mercantiles. Au cinéma ONF, 550 ouest, rue Sherbrooke.

●

Le Soleil levant (286 ouest, rue Sainte-Catherine) présente jusqu'à samedi deux maitres contrebassistes *Ron Carter* et *Buster Williams* qui céderont la place le 8 février au célèbre saxophoniste *Stan Getz*, jusqu'au 13 février. Centre international de jazz à Montréal, le Soleil levant est dirigé par Doudou Boicel.

●

La Tour La Cité cède jusqu'au 6 mars son hall d'entrée (à l'angle des avenues du Parc et des Pins) à 19 tableaux de Rita Letendre intitulés *Vibrations colorées*. Subventionnée par les Musées nationaux, l'exposition Rita Letendre en est à sa douzième présentation à travers le Québec depuis son lancement par le Musée des Beaux-Arts en mai 75. *Vibrations colorées* déploie chronologiquement les transformations du style aussi bien que de la technique de Rita Letendre, au cours des 25 dernières années.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les aventures de Chaperonnette à Pois
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 La boite à lettres
10.15 Une fenêtre dans ma tête
10.30 Conseil-Express
11.00 Les trouvailles de Clemence
11.30 Les animaux chez eux: "Au royaume des huards"
12.00 Prince noir
12.30 Les coqueluches
1.30 Télejournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "Double vie ou Othello" (drame — Américain 1947) ■
4.00 Bobino
4.30 Le Gutenberg
5.00 L'ile au trésor
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Les exclus
7.30 Les grands films: "Partis pour la gloire" (drame — Canadien 1975)
9.30 JO
10.30 Télejournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Mesdames et messieurs
12.05 Brigade spéciale
1.05 Télejournal

CFTM 10

7.45 Horaire-Bienvenue
7.50 Les p'tits bonshommes
8.00 Fanfan Dede
8.30 A la bonn'heure
10.00 Pour vous mesdames
11.30 Les p'tits bonshommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-jeudi: "Guet-Apens à Volubilis" (policier — Franco-Mexicain 1962) ■
3.15 Droits de parole
4.00 Patof voyage
4.30 Capitaine Scarlet
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Cinéma: "Les jeunes fauves" (drame social — Britannique 1967)
9.30 S.W.A.T.
10.30 Les nouvelles T.V.A.
11.00 L'avant ski
11.05 La couleur du temps
11.25 Cinéma: "Patate" (comédie — Français 1965) ■
1.00 Mannix
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Parlons français
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Sunrunners
14.30 Interméde musical
15.30 Les marmitons
16.00 D'une école à l'autre
16.30 Surville
17.00 Laissez-passer
18.00 Chacun son tour
18.30 L'âge de la parole: "Dyslexiques et demi-sourds".
19.00 Le sens du progrès: De l'Afrique précoloniale aux bidonvilles d'Europe"
19.30 Dossier Afrique: "L'âme possedée".
20.00 Portraits de l'univers
21.00 Le sens de la vie
22.00 A vrai dire

CBMT 6

9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon Ami
9.30 Quebec School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 Coronation Street
2.00 All in the Family
2.30 The Edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's Your Choice
4.30 Vision On
5.00 What's New
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
7.00 Hollywood Squares
7.30 Welcome Back Kotter
8.00 The Carol Burnett Show
9.00 The Watson Report
9.30 Classics Dark and Dangerous
10.00 Upstairs downstairs
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.35 90 Minutes Live
12.57 Station Closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Pots and Pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.30 McGowan and Co.
11.00 The Art of Cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with Jimmy Tapp: "I remember mama" (comédie — 1948) ■
2.30 Pay Cards
3.00 Another World
4.00 Alan Hamel
5.00 First Impressions
5.30 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 Grand Old Country
7.30 Sanford and Son
8.00 Mystery movie
9.30 Maclear
10.00 Streets of San Francisco
11.00 The National News
11.21 Pulse
12.00 Cinéma: "The private life of Sherlock Holmes" (policier — 1970).

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Carry on England" 1.30, 3.30, 5.30, 7.20, 9.20.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Cousin, cousine" 7.15, 9.15.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "It shouldn't happen to a Vet" 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 Ave du Parc 844-1932 "Female chauvinists" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Five minutes Kiss" 1.25, 4.25, 7.15, 10.05.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Duel des geants" 2.10, 5.50, 9.35 et "Les requins" 12.30, 4.15, 8.00.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I): "Jaws of death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Celestine, all around french maid" et "Keyhole".
CARREFOUR: 318 ste-Catherine 866-8057 "La dernière folie" 3.00, 6.15, 9.30 et "Ambulances tous risques" 1.15, 4.30, 7.40.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "Le coureur de marathon" 1.10, 5.10, 9.25 et "Mahogany" 3.15, 7.25 (Salle II) "Barry Lyndon" 4.45, 8.45.
CINE-CENTRE: 1430 Bleury 288-7102 (Salle I): "Tomb of Ligeia" 1.00, "The masque of the red death" 2.30, "Tales of terror" 4.00, "Tis' pity she's a whore" 7.30, "A woman under the influence" 9.30 (Salle II): "Letter from an unknown woman" 6.30, 8.15, 10.00.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Un citoyen se rebelle" 6.30, 9.40 et "Poker au colt" 8.11.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke 348-7395 "Network" 7.00, 9.15.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I): "Cria Cuervos" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30 (Salle II): "Mado" 1.05, 3.40, 6.15, 8.50 (Salle III) "Adolescentes devant plaisir" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.20 (Salle IV) "Cousin, cousine" 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.25.
CREMAZIE: 861 St-Denis 288-4210 "La dernière folie" 6.20, 9.45, et "Ambulance tous risques" 8.00.
DAUPHIN: 1296 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Otalia de Bahia" 7.30, 9.30 (McLaren) "On aura tout vu" 7.30, 9.30.
ÉLYSÉE: 35 Milton O. 842-0563 (Salle Resnais) "Le voyage de noce" 7.20, 9.30 (Salle Eisenstein) "Le juge et l'assassin" 7.20, 9.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "King Kong" (ang.) 6.30, 9.00.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. (Salle I) "Rocky" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10 (Salle II) "Flighting mad" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. (Salle III) "Shut at the devil" 1.30, 3.45, 6.10, 8.40 (Salle IV) "King Kong" (angl.) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00. (Salle V) "King Kong" (fr.) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Un citoyen se rebelle" sem. 7.30 et "Tony le sicilien" 9.20.
MERCIER: 4246 Ste-Catherine E. 255-6224 "Duel des géants" 6.00, 9.40 et "Les flics et les voyous" 8.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Whiffs" 2.20, 6.00, 9.40. "All screwed up" 12.20, 4.00, 7.40.
OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "La vie de famille" 7.00. "La musique traditionnelle des français d'Amérique" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "TheEnforcer" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "Greta la tortionnaire" 2.45, 6.15, 9.45 et "Q" 1.00, 4.30, 8.00. (Salle II) "La fête sauvage" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle III) "L'aile ou la cuisse" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle IV) "Spermula" 1.10, 5.10, 9.10, et "Tout le monde il en a deux" 3.20, 7.20. (Salle V) "Exhibition" 1.30, 5.30, 9.30 et "Prostitution" 3.30, 7.30.
PIERROT: 1590 St-Denis "2001 odyssée de l'espace" 12.40, 3.15, 5.55, 8.35.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Seven per cent solution" 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Petit cinéma) "Carrie" 12.15, 2.05, 3.55, 5.50, 7.40, 9.35.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Grand cinéma) "Silver Streak" 12.40, 2.45, 4.55, 7.10, 9.20.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5315 "3 A.M." 12.00, 2.50, 5.45, 8.40 et "Clamdigger's daughter" 1.20, 4.15, 7.05, 10.00.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Face to face" 5.00 "Punishment park" 7.45 "Merchant of the four seasons" 9.45 "Beyond the valley of the dolls" 12.00 P.M.
SNOWDON: 2552 Decarie 842-1322 "Silver streak" 7.10, 9.20.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Never a dull moment" 6.50, 9.10 et "The three caballeros" 6.10, 8.30.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Coureur de marathon" 9.30 et "Le flambeau" 7.30.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Le coureur de marathon" 9.15 et "Mahogany" 7.15.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "A star is born" 12.45, 3.20, 6.00, 8.45.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "The Pink Panther strikes again" 12.30, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Gabin II "Au delà des grilles" (R. Clément — France-Italie 1948) 7.30 Gabin III "Crime et châtiment" (de G. Lampin — France 1956) 9.30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349 "De todos modos Juan Te Llamas" (M. Fernandez — Mexicain 1976) 7.00 "La pasion seglin berenice" (J. Humberto — Mexicain 1976) 9.00.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1299. (Centaur I): Relâche. (Centaur II) "Artichoke" de J.M. Glass, du mardi à samedi 20 h 00. Dimanche 19 h 00. Matinées mercredi 13 h 00 et samedi 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL: 2332 Edouard Montpetit 343-6524 "Pauvres originaux beaux fous détraqués d'Yves Labbé 20 h 30. Relâche lundi.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964 "Mademoiselle Julie" de Strinberg. Lundi au mercredi 14 h 30. Jeudi, vendredi 19 h 30. Samedi 20 h 30. Relâche lundi.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131 Alain Lamontagne et Edith Butler. Semaine et dim. 21 h 00. Samedi: 20 h 00 et 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: Relâche.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821 "Le Misanthrope" de Molière.
SALLE WILFRID PELLETIER: Mireille Mathieu 20 h 30.
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL: 320 Est Notre-Dame 879-1306 "Lear" 21 h 00.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Ch'peux pas rester on m'attend" de Sauvageau — tous les soirs à 20 h 30 — relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Le théâtre de danse Pilobolus 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 rue Sainte-Catherine, ouest 861-0563. Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: "Medium saignant" de Françoise Loranger — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 Avenue des Pins 845-7277 "Une heure de vie" mise en scène de Monique Lepage — 20 h 00 tous les soirs. Relâche: lundi.
THEATRE DU RIDEAU VERT: 355 rue Gilford 845-0267 "Les jeux de la nuit" de F.D. Gilroy — du mardi au samedi 20 h 00. Relâche: dimanche et lundi.

LE 18 FÉVRIER
LE SOLEIL SE LÈVE EN RETARD

DE RETOUR
LE MISANTHROPE MOLIÈRE
Commençant aujourd'hui jusqu'au 12 février
Mise en scène François Cartier
Direction générale Jeanine Beaubien
Complet le 4 février
Billets en vente à l'hôtel Sheraton Mt-Royal, G-20, 526-0821
Guichet ouvert de 12h à 18h.
ROY'S DRUG STORE
Beaconsfield / 695-3322
Montreal Trust P.V.M.

Les Entreprises Gesser Inc. présentent
Salzburg Marionette Theatre
4-5-6 Fév.
ven./dim. : 8h30pm :
La flûte enchantée (allemand)
samedi : 8h30pm :
Die Fledermaus (allemand)
dimanche : 1h00pm :
Blanche Neige (français)
dimanche : 4h30pm :
Rumpelstiltskin (anglais)
Soirées :
$8.50, $7.00, $5.50, $4.00
Matinées :
$6.00, $5.00, $4.00, $3.00
Billets en vente à la Place des Arts, chez Sauvé Frères et au Montreal Trust P.V.M.
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112



LE DIMANCHE, ON "BRUNCH" au café
Normandie
Si vous n'avez pas encore vécu l'expérience du "brunch", emmenez votre famille au Café Normandie dimanche prochain entre 11h30 et 14h30.
Réservez pour le Spécial de la St-Valentin le 13 février
Hôtel Sheraton Mt.Royal
CENTRE-VILLE MÉTRO PEEL
UN AUTRE HÔTEL SHERATON

PIERRE DAVID PRÉSENTE UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
POUR TOUS
Après "Orfeu Négro"... ...le nouveau film de Marcel Camus
Otalia de Bahia
Une merveilleuse histoire d'amour dans la ville la plus baroque et la plus voluptueuse du Brésil.
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.30 - 9.30
Sam.-Dim.: 12-45 - 3.00
5.15 - 7.30 - 9.30

Accourez voir ce film éblouissant signé par l'un des cinéastes les plus essentiels de notre temps.
André Leroux — Le Devoir
cria cuervos...
"REGARDS D'UNE ENFANCE"
un film de Carlos Saura
avec Géraldine Chaplin
Ana Torrent
POUR TOUS
PRIX SPECIAL DU JURY CANNES 76
cinéma complexe desjardins
tél 288 3141

POUR TOUS
MADO
CLAUDE SAUTET
Michel Piccoli-Ottavia Piccolo
6e sem.
cinéma complexe desjardins
tél 288 3141

PILOBOLUS DANCE THEATRE
UNE VISION NOUVELLE DU SPECTACLE CHORÉGRAPHIQUE
"Dépassant Paul Taylor dans le domaine du gag, les danseurs de Pilobolus réinventent littéralement la danse avec autant d'originalité qu'un Nikolais."
André-Philippe Hersin
Les Saisons de la Danse
Ce Soir 20h. 30
Dernière représentation
Billets: $10 $8 $6 $5 $4
En vente: Place des Arts et Mtl Trust P.V.M.
GROUPES
CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

DEMAIN
GERARD DEPARDIEU N°1 du cinéma français (Paris Match)
18 ANS Adultes
Maîtresse
À la recherche d'une passion particulière!
un film de BARBET SCHROEDER
avec Bulle Ogier
Gerard Depardieu
FLEUR DE LYS
858 est, Ste-Catherine 288-3303

LE DEVOIR
CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$55.00	$30.00
ÉTRANGER*:	$60.00	$33.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre cheque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....
Adresse .....
.....

En route pour la coupe du monde

Morerod remporte le géant de Maribor

MARIBOR, Yougoslavie (d'après Reuter et AFP) — Lise-Marie Morerod, grâce à sa victoire dans le slalom géant comptant pour la coupe du monde disputé hier, à Maribor, a augmenté son avance sur Annemarie Proell-Moser. Elle compte maintenant 238 points contre 191 pour l'Autrichienne.

Aussi la Vaudoise est-elle pratiquement hors de portée, même si la descendeuse de Keinarl parvient à remporter les deux dernières descentes comptant pour le trophée Evian.

Morerod (dossard 12) a pourtant bien failli laisser passer cette occasion. Elle a frôlé la défaite devant l'excellente et polyvalente Autrichienne Monika Kaserer (dossard 2) qui menait jusqu'alors. Créditée du meilleur temps au poste intermédiaire, où elle s'était forgée une avance de 66/100èmes sur l'Autrichienne, Morerod se trouva subitement en difficulté, plongée dans un épais brouillard qui venait de s'abattre sur le bas du parcours. Faisant étalage de tous ses talents de géantiste sur une piste dure, elle sut préserver toutes ses chances, l'emportant de 9/100èmes sur Kaserer qui, elle, avait bénéficié d'une excellente visibilité.

"Je n'ai pas connu de difficultés véritables dans ce "mini-géant", sauf dans le bas du parcours où le brouillard m'empêchait d'anticiper. Je pense aussi que les portes étaient trop nombreuses," a-t-elle dit à l'arrivée.

Quant à Annemarie Proell, la grande battue de ce géant, elle ne termine que treizième, ex-aequo avec sa compatriote Habersatter-Totschnig, à 2 sec. 59/100 de Morerod. Les Autrichiennes ont cependant enregistré une nouvelle fois un honorable succès d'ensemble, plaçant trois des leurs parmi les dix premières (Soelkner, 4e, et Sackl, 6e).

Proell se déclarait pour sa part "pas contente du tout". "J'ai très mal skié et il ne me reste plus maintenant qu'à rentrer chez moi et m'entrainer en slalom", confiait-elle.

La piste était bien préparée. Mais, elle comportait sur le bas du parcours plusieurs faux plats propres à avantager les bonnes glisseuses et notamment les Autrichiennes.

La troisième place de la Française Fabienne Serrat, victorieuse sur cette même piste en 1974, n'en est que plus méritoire. Serrat s'est en effet très bien battue. Elle pourrait bien décrocher, au cours de la tournée américaine, cette victoire en géant qu'elle n'a pas connue depuis son championnat du monde 1974.

Pour leur part, les Canadiennes Kathy Kreiner 17e en 1:15.30, et Susan Clifford, 32e, n'ont pas impressionné.

Klaus Derganc, l'entraineur autrichien, déclarait avant le départ: "Je suis satisfait de l'amélioration des résultats de notre équipe féminine. Elles sont maintenant dans leur meilleure forme".

Compte tenu du soleil brillant en début de course et de la brume en deuxième partie, les conditions ont été relativement les mêmes pour la plupart des concurrentes.

Soixante-cinq concurrentes de 13 pays ont pris part à cette épreuve. Seulement 54 ont terminé. L'épreuve marquait la fin de la phase européenne des courses de la coupe du monde féminine. Les prochaines courses auront lieu au Japon et aux États-Unis.

L'Afrique noire tient toujours la Nouvelle-Zélande à l'oeil...

WELLINGTON (d'après Reuter et AFP) — M. Robert Muldoon, premier ministre néo-zélandais, affirmait hier que le Conseil supérieur du sport en Afrique, (CSSA) confirmerait dans les prochains jours qu'il a recommandé la fin du boycottage sportif de la Nouvelle-Zélande.

Interviewé par l'Agence néo-zélandaise de presse, M. Muldoon a déclaré tenir cette information de l'ambassade du Canada à Yaounde, où s'est réuni la semaine dernière le comité exécutif du CSSA.

La quasi-totalité des pays africains ont boycotté les Jeux olympiques de Montréal, en raison de la présence d'une délégation néo-zélandaise. Les pays africains reprochent à Wellington d'entretenir des relations sportives avec l'Afrique du Sud.

"D'autre part les pays africains veulent voir de plus près ce qui se passe en Grande-Bretagne et dans d'autres pays où des équipes sud-africaines et des sportifs se produisent. Les États-Unis doivent ainsi jouer en demi-finales de coupe Davis contre l'Afrique du Sud avant peu", a dit M. Muldoon.

"Londres accorde d'autre part des visas à des Sud-Africains pour participer au tournoi international de tennis féminin, en juin, alors que la Nouvelle-Zélande a retiré son offre d'organiser cette même coupe de la Fédération," a ajouté M. Muldoon.

À Yaounde, toutefois, il semblait que la Nouvelle-Zélande soit toujours à l'index. Parlant récemment de la lutte contre la discrimination raciale, le président du CSSA, M. Abraham Ordia, a révélé qu'une deuxième lettre avait été envoyée, le 4 janvier dernier, au premier ministre néo-zélandais.

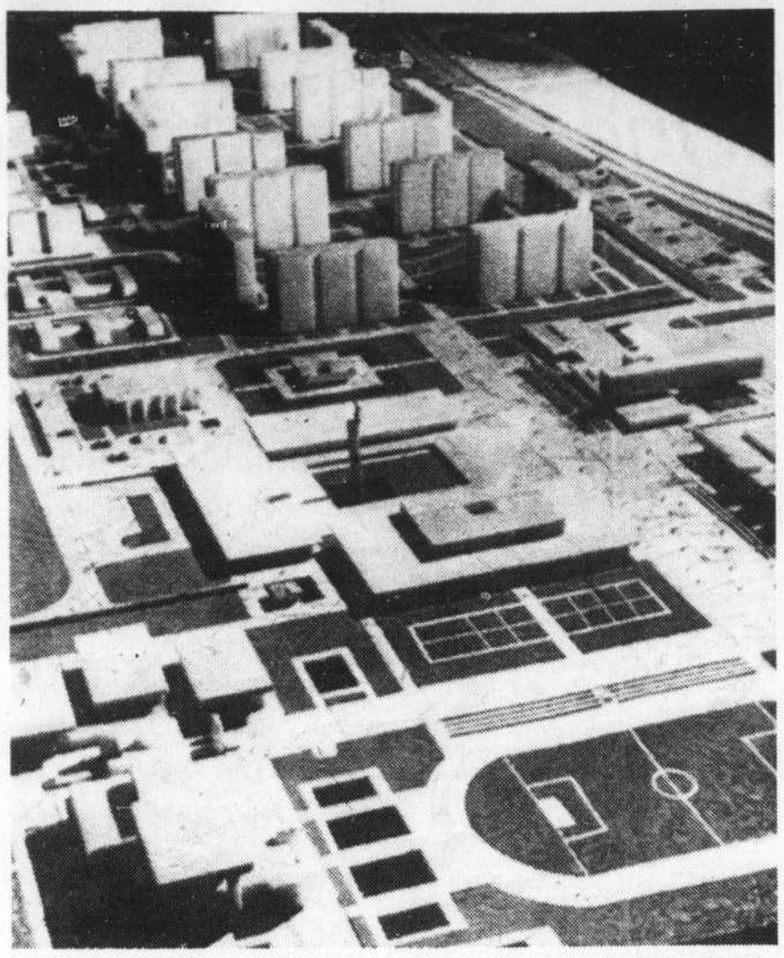
Cette lettre demandait à M. Muldoon, après les acceptations de principe de la Nouvelle-Zélande, des engagements formels et concrets prouvant son changement de politique vis-à-vis de l'Afrique du Sud, (notamment en ce qui concerne le refus d'accorder des visas d'entrée à des équipes d'Afrique du Sud).

M. Ordia a indiqué qu'il n'avait pas reçu de réponse et que par ailleurs, des informations faisant état de déclarations contradictoires sur l'attitude du premier ministre néo-zélandais à l'égard du régime de M. Vorster incitaient le CSSA à garder les yeux sur la Nouvelle-Zélande.

On peut donc estimer, après cette déclaration de M. Ordia, que la recommandation du CSSA demandant à l'Organisation de l'unité africaine d'ouvrir à nouveau les portes du sport à la Nouvelle-Zélande, est quelque peu prématurée et que, pour le moment, les dirigeants du sport africain ne peuvent pas encore se prononcer sur la participation de l'Afrique aux prochains Jeux du Commonwealth, qui doivent se dérouler en août 1978 à Edmonton.

La réunion extraordinaire du comité exécutif du CSSA, promise au départ à des éclats et à des polémiques, à la suite du retrait des pays africains des Jeux de Montréal, s'est finalement déroulée et terminée dans la sérénité à Yaounde.

En ce qui concerne les sanctions contre le Sénégal et la Côte-d'Ivoire, la sagesse l'a emporté, la Guinée, principale accusatrice, étant absente et les autres pays (comme l'Algérie et la Tanzanie, également partisans des sanctions) s'étant en définitive rangés sous la bannière de l'unité africaine.



Le Village olympique de Moscou, dont voici la maquette, est actuellement en construction, le long de l'avenue Michourine, dans la partie sud-ouest de la capitale soviétique. Le Village, qui s'étendra sur une superficie de 110 hectares, comprendra des piscines, une bibliothèque, des boutiques et 18 édifices de 16 étages. (Téléphoto AP: TASS)

Record pour un défenseur

Turnbull: cinq buts !

TORONTO (PC) — Le défenseur Ian Turnbull a inscrit un nouveau record de la Ligue nationale de hockey hier soir, en marquant cinq buts pour conduire les Maple Leafs de Toronto à une écrasante victoire de 9-1 contre les Red Wings de Détroit.

L'ancienne marque de quatre buts par un défenseur au cours d'un match avait été réalisée par cinq autres joueurs, dont Harry Cameron, des Arenas de Toronto, et Newsay Lalonde, des Canadiens de Montréal, qui avaient réalisé l'exploit à deux reprises chacun. Hap Day, des Leafs, avait été le dernier défenseur à marquer quatre buts contre Pittsburgh le 19 novembre 1929. Sprague Cleghorn, des Canadiens, et Johnny McKinnon, des Pirates de Pittsburgh, avaient eux aussi connu des matches de quatre buts en 1922.

Pat Boutette, Don Ashby, Dave Williams et Lanny McDonald ont marqué les autres buts des Leafs, qui ont marqué cinq fois en l'espace de neuf minutes en deuxième après une première période stérile.

Alors, Turnbull s'est mis à l'oeuvre. Il a marqué le premier but du match après une passe de McDonald au début du deuxième engagement, quand il a pris Ed Giacomin en défaut avec un tir de 20 pieds. Turnbull a déjoué Giacomin à nouveau à 10:26 quand les deux équipes avaient deux joueurs au banc des pénalités.

Jim Rutherford a remplacé Giacomin au début de la troisième, mais il a été accueilli par le troisième filet de Turnbull.

Turnbull a marqué les deux premiers buts du match. Le défenseur Borje Salming a récolté une passe sur le cinquième filet de Turnbull et le Suédois a maintenant 49 passes pour la saison.

Ailleurs, Syl Apps a marqué deux buts et a récolté une passe et a permis aux Penguins de Pittsburgh de disposer des North Stars du Minnesota 5-2.

L'équipe est presque à l'agonie

Seulement 10 joueurs des Barons ont accepté la diminution de paie

RICHFIELD, Ohio (d'après AP) — Les joueurs des Barons de Cleveland ont été priés, hier, de renoncer à 27% de leurs salaire afin de garder leur équipe en vie pour le reste de la saison et selon les derniers rapports, seulement dix d'entre eux avaient accepté l'offre, au début de la soirée.

"Les autres membres de l'équipe se sont vu donner jusqu'à demain midi pour donner leur réponse, a déclaré Alan Eagleson, directeur délégué de l'Association des joueurs de la LNH, en ajoutant qu'il leur avait recommandé d'accepter."

Pour sa part, le propriétaire des Barons, l'homme d'affaires californien Mel Swig s'est vu donner une date limite, lui aussi, soit le 31 mai, pour payer à la Ligue nationale la dette de $250,000 qu'il a contractée envers elle. Si, à cette date, a dit John Ziegler, président du bureau des gouverneurs de la Ligue, la dette de Swig, n'est pas payée, c'en sera fini de lui dans la LNH.

La Ligue a déjà injecté $8 millions dans les affaires de Swig, presque toute cette somme au cours des neuf années où son équipe, qui portait le nom des Golden Seals de la Californie, a évolué sur la côte ouest des États-Unis. "Et ça sera tout...", a dit Ziegler.

Ainsi que devait le préciser Alan Eagleson, les coupures de salaires des joueurs ne constituent pas une garantie que l'équipe fonctionne la saison prochaine. Cependant, les joueurs seront certains de recevoir les 72% qui restent de leur paie, et ce jusqu'à la fin de la saison, a-t-il ajouté, avant de dire que Swig a accepté son ultimatum de placer cet argent dans une banque de sorte que le paiement des salaires est garanti.

En soirée, 16 joueurs avaient donné leur avis de départ à l'équipe, ce qui signifie que dans 14 jours, ils seront devenus agents libres.

hockey

Ligue Nationale

Mardi
Montréal 7, Cleveland 3
Colorado 5, Rangers NY 2
Islanders NY 6, Buffalo 2
St-Louis 3, Boston 3

Hier soir
Atlanta 2, Chicago 4
Washington à Los Angeles
Minnesota 2, Pittsburgh 5
Detroit 1, Toronto 9

Ce soir
Rangers NY à Islanders NY
Chicago à Philadelphie
Montréal à Vancouver
Pittsburgh à Cleveland
St-Louis à Boston
Buffalo à Colorado

Demain
Boston à Atlanta

Association Mondiale

Mardi
San Diego 5, Phoenix 1
Houston 6, Calgary 1
Birmingham 4, N.-Angleterre 3
Québec 5, Indianapolis 4
Winnipeg 11, Edmonton 1

Hier soir
Birmingham 3, Cincinnati 2
Calgary à San Diego

Ce soir
Houston à Phoenix

Demain
N.-Angleterre à Houston
San Diego à Winnipeg

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Trois-Rivières 11, Sorel 5

Ce soir
Sorel à Cornwall
Montréal à Chicoutimi
Laval à Hull

Demain
Montréal à Québec
Trois-Rivières à Shawinigan
Cornwall à Sorel

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
PHILADELPHIE	51	29	10	12	195	140	70
ISLANDERS NY	51	30	14	7	181	123	67
ATLANTA	52	23	18	11	173	164	57
RANGERS NY	52	18	21	13	183	187	49
Section Connie Smythe							
ST.LOUIS	52	21	25	6	148	179	48
CHICAGO	52	19	24	9	169	180	47
COLORADO	52	15	28	9	151	190	39
MINNESOTA	51	12	28	11	147	206	35
VANCOUVER	52	15	32	5	142	199	35
Section Charles Adams							
BOSTON	52	30	16	6	96	160	66
BUFFALO	50	28	16	6	178	139	62
TORONTO	52	25	20	7	191	168	57
CLEVELAND	51	15	28	8	152	189	38
Section James Norris							
MONTRÉAL	53	38	7	8	253	121	84
PITTSBURGH	51	23	20	8	165	163	54
LOS ANGELES	51	18	23	10	164	165	46
WASHINGTON	52	16	28	8	141	192	40
DETROIT	50	14	30	6	129	185	34

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	48	31	16	1	219	169	63
INDIANAPOLIS	49	23	22	4	163	175	50
CINCINNATI	49	23	24	2	214	187	48
N.-ANGLETERRE	54	20	29	5	175	202	45
BIRMINGHAM	53	20	32	1	178	203	41
Section Ouest							
HOUSTON	50	29	16	5	186	145	63
SAN DIEGO	50	28	20	2	169	161	58
WINNIPEG	47	26	20	1	220	174	53
EDMONTON	52	21	29	2	140	189	44
CALGARY	48	19	25	4	151	161	42
PHOENIX	50	20	28	2	175	231	42

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
CHICOUTIMI	51	31	16	4	286	233	66
TROIS-RIVIERES	51	29	15	7	323	240	65
QUÉBEC	51	29	16	6	263	214	64
SHAWINIGAN	50	10	31	9	177	249	29
SOREL	52	10	37	5	213	324	25
Section Ouest							
SHERBROOKE	51	29	15	7	279	235	65
CORNWALL	51	27	19	5	234	205	59
MONTRÉAL	49	21	22	6	212	239	48
HULL	50	19	24	7	201	219	45
LAVAL	50	16	26	8	232	262	40

sommaires

Détroit 1, Toronto 9

1ère période
Aucun but.
Pénalités: Weir Tor 3:46, Cameron Det 6:06, Hextall Det 11:30, Wilson Det 19:42.

2ème période
1—TORONTO: Turnbull (12) — McDonald, Salming — 1:55
2—TORONTO: Boutette (12) — Weir — 2:35
3—TORONTO: Ashby (14) — Thompson — 4:12
4—TORONTO: Williams (14) — Alexander, Glennie — 8:15
5—TORONTO: Turnbull (13) — 10:26
Pénalités: Walker Tor double mineure, Ashby Tor, Lapointe Det, Bergeron Det 8:43, Hamel Det 9:28, Ashby Tor 17:32.

3ème période
6—TORONTO: Turnbull (14) — 4:58
7—TORONTO: McDonald (35) — Ashby, Alexander — 6:13
8—DÉTROIT: Grant (2) — Hextall, Harper — 16:18
9—TORONTO: Turnbull (15) — Salming — 17:10
10—TORONTO: Turnbull (16) — Salming, Valiquette — 18:30
Pénalités: Turnbull Tor 2:38, Walker Tor 8:14, Joly Det, Garland Tor 13:27, Bergeron Det 19:06.

Tirs au but

Détroit	9	12	10—31
Toronto	8	10	14—32

Gardiens: Giacomin, Rutherford, Détroit, Thomas Toronto.
Assistance: 16,422.

Atlanta 2, Chicago 4

Première période
1—CHICAGO: Bordeleau (15) — Marks — 17:12
Pénalités: Gibbs Atl 14:24, Tallon Chi 17:39.

Deuxième période
2—ATLANTA: Kea (4) — Gibbs — 3:31
3:CHICAGO: Daigle (8) — Rota, Redmond — 3:39
4—CHICAGO: Mikita (13) — Bowman — 16:44
Pénalité: Gibbs Atl 4:16.

Troisième période
5—ATLANTA: Plett (21) — Manery, Vail — 11:26
6—CHICAGO: Boldirev (18) — Rota, Redmond — 16:07
Aucune pénalité.

Tirs au but

Atlanta:	7	11	11—29
Chicago:	8	15	7—30

Gardiens: Myre, Atlanta; Esposito Chicago.
Assistance: 7,250.

Minnesota 2, Pittsburgh 5

Première période
1—PITTSBURGH: Apps (12) — Stackhouse, Corrigan — 10:06
2—PITTSBURGH: Malone (12) — Stackhouse — 15:35
3—MINNESOTA: Hicke (15) — Young, Reid — 16:12
Pénalités: Hicke Min 5:34, Engele Min, Kelly Pgh 8:12, Lyon Pgh 11:44.

Deuxième période
Aucun but.
Pénalités: O'Brien Min 0:06, Faubert Pgh 3:12, Corrigan Pgh 11:34, Hicke Min, Perron, Pgf 13:46.

Troisième période
4—PITTSBURGH: Kelly (4) — Apps, Pronovost — 1:59
5—PITTSBURGH: Bianchin (16) — Chapman, Malone — 10:52
6—MINNESOTA: Pirus (6) — Eriksson, Roberts — 17:13
7—PITTSBURGH: Apps (13) — Kelly — 18:04
Aucune pénalité.

Tirs au but

Minnesota	11	16	7—34
Pittsburgh	8	11	10—29

Gardiens: Smith, Minnesota; Herron, Pittsburgh.
Assistance: 8,094.

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair
& associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

DISTRICT ÉLECTORAL DE:
CRÉMAZIE
Rapport sommaire des dépenses électorales de
M. ANDRÉ LAVALLÉE
CANDIDAT: COALITION N.P.D.-RMS
aux élections générales du 15 novembre 1976.

1. Dépenses personnelles du candidat	$ AUCUNE
2. Location de locaux	$ AUCUNE
3. Services	$ AUCUNE
4. Frais de voyage et louage de voitures.	$ AUCUNE
5. Articles fournis	$ AUCUNE
6. Publicité	$ 152.50
7. Créances contestées	$ AUCUNE
TOTAL:	$ 152.50

Signé: Jacques Tremblay
Agent officiel

PUBLIÉ PAR:
Le président d'élection
dudit district électoral.
Jean Paul Drouin

DISTRICT ÉLECTORAL DE
CRÉMAZIE
Rapport sommaire des dépenses électorales de
M. JEAN BIENVENUE
CANDIDAT: LIBÉRAL
aux élections générales du 15 novembre 1976.

1. Dépenses personnelles du candidat	$ 300.00
2. Location de locaux	$ 760.00
3. Services	$ 5634.21
4. Frais de voyage et louage de voitures.	$ AUCUNE
5. Articles fournis	$ 2303.78
6. Publicité	$ 8395.03
7. Créances contestées	$ AUCUNE
TOTAL:	$ 17393.02

Signé: Guy Vary
Agent officiel

PUBLIÉ PAR:
Le président d'élection
dudit district électoral
Jean Paul Drouin

DISTRICT ÉLECTORAL DE:
MAISONNEUVE
Rapport sommaire des dépenses électorales de
M. ROBERT BURNS
CANDIDAT: PARTI QUÉBÉCOIS
aux élections générales du 15 novembre 1976.

1. Dépenses personnelles du candidat	$ AUCUNE
2. Location de locaux	$ 1146.00
3. Services	$ 2824.80
4. Frais de voyage et louage de voitures.	$ AUCUNE
5. Articles fournis	$ 3353.68
6. Publicité	$ 7773.92
7. Créances contestées	$ AUCUNE
TOTAL:	$15098.40

Signé: Raymond Faucher
Agent officiel

PUBLIÉ PAR:
Le président d'élection
dudit district électoral
Jacques Marleau

DISTRICT ÉLECTORAL DE:
MAISONNEUVE
Rapport sommaire des dépenses électorales de
MME JANINE WARREN
CANDIDAT: PARTI DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC
aux élections générales du 15 novembre 1976.

1. Dépenses personnelles du candidat	$ AUCUNE
2. Location de locaux	$ AUCUNE
3. Services	$ AUCUNE
4. Frais de voyage et louage de voitures.	$ AUCUNE
5. Articles fournis	$ AUCUNE
6. Publicité	$ AUCUNE
7. Créances contestées	$ AUCUNE
TOTAL:	$ AUCUNE

Signé: M. Léo Warren
Agent officiel

PUBLIÉ PAR:
Le président d'élection
dudit district électoral
Jacques Marleau

DesMarais déplore les maladresses de Québec envers la PME

par Michel Vastel

"Quand on connaît la faiblesse des fonds de roulement des petites et moyennes entreprises (PME) québécoises, on s'attendrait à ce que le gouvernement, avant même d'écrire sa politique d'achats, s'attaque à la question des règlements de ses comptes. Cela, et cela surtout, irait dans le sens des intérêts des PME".

Le président du Conseil du Patronat, M. Pierre DesMarais II, citait cet exemple pour déplorer hier les maladresses du gouvernement face aux PME. Toutefois, au moment même où M. DesMarais prononçait sa conférence devant les membres de la Société pour le Progrès de la Rive sud, le ministre d'État au Développement économique, M. Bernard Landry, annonçait qu'il demanderait au Conseil du Trésor de régler ses factures dans un délai de 30 jours, faute de quoi il paiera des intérêts.

La publication de la politique d'achats de M. Landry devrait au moins faire tomber une des cinq inquiétudes que le président du Conseil du Patronat nourrit à l'endroit des politiques du nouveau gouvernement face aux PME.

M. Des Marais a en effet demandé au gouvernement de s'attaquer aux problèmes concrets qui se posent aux PME et de mettre en veilleuse, en quelque sorte, sa campagne pour le référendum. "M. Lévesque a beaucoup moins parlé d'administration publique que d'indépendance", souligne l'homme d'affaires d'Outremont. Si la souveraineté politique du Québec est aussi inéluctable que l'a prétendu M. Lévesque à New York, pourquoi donc reporterait-on l'échéance de la consultation populaire, demande M. Des Marais, qui ajoute que le référendum devra se tenir "au plus tard au début de 1979".

Sans se montrer "plus critique qu'il ne le faut", le président de la confédération patronale a quand même repris cinq projets ou décisions gouvernementales qui, selon lui, ne vont pas tellement dans le sens des intérêts des PME.

Ainsi, en plus de la question des politiques d'achat et des délais quant au paiement des comptes du gouvernement, M. Des Marais a abordé la question du salaire minimum. Il s'en est pris à l'approche des syndicats, "qui vise à faire du salaire minimum une rémunération sociale." Il a prétendu que cela reviendrait à demander aux PME québécoises, et à elles seules, de financer les politiques sociales du gouvernement. M. Des Marais rappelait d'ailleurs que le ministère de l'Industrie lui-même s'est "toujours opposé à une progression aussi continue du salaire minimum".

Abordant la question de la syndicalisation, un sujet souvent abordé par M. Jacques Couture, M. Des Marais a prétendu que "syndicaliser la main-d'oeuvre des PME (50% de la main-d'oeuvre manufacturière et 60% de la main-d'oeuvre des commerces et services), ce serait un geste irresponsable". Rappelant les expériences des "batailles de principe de la CSN contre la rémunération au rendement", le président du CPQ s'inquiète qu'on veuille ainsi "livrer la PME québécoise à des centrales syndicales qui n'acceptent pas le système".

Abordant les problèmes de l'industrie du vêtement, M. DesMarais déplore que le ministre Rodrigue Tremblay n'ait confié aucune mission particulière à la Société de Développement Industriel pour aider ce secteur. Enfin, rappelant que le problème majeur des PME est l'accès au capital de risque, le président du Conseil du Patronat se demande pourquoi on attend toujours après les règlements autorisant la création de Sociétés de Développement des Entreprises Québécoises, les Sodeq promises depuis M. Saint-Pierre.

M. Des Marais persiste par ailleurs dans son opinion que "M. Lévesque a su s'entourer d'une bonne équipe de ministres, pleins de bonne volonté et soucieux du bien public". Mais, rappelant au passage qu'ils n'ont, de la PME, que les expériences de Sodep, la société éditrice du Jour, et Tricofil, M. Des Marais demande à ces ministres de tenir leur première promesse: "administrer la province et régler des questions urgentes".

C'est la population québécoise qui, après une campagne "propre et honnête", précise M. Des Marais, dira à M. Lévesque s'il est vrai qu'il n'est pas capable d'administrer la province dans le cadre de la Confédération canadienne...

Malgré les quotas, le prix des vêtements demeurera stable

OTTAWA (PC) — La décision du gouvernement canadien de ramener le niveau des importations de vêtements en 1977 au niveau de 1975 fera augmenter l'indice des prix à la consommation de seulement un quart de 1 pour cent.

C'est du moins ce qu'ont soutenu, mercredi, un groupe de manufacturiers de vêtements et de textiles, au cours d'une réunion d'information, en prenant appui sur une étude menée par les économistes de la compagnie Du-pont du Canada.

Selon eux, les prix des vêtements se maintiendront cette année, à un niveau relativement bas parce que les inventaires d'importations de 1976 n'ont pas tous été écoulés.

Rappelons que la décision annoncée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, le 29 novembre dernier, avait provoqué une foule d'hypothèses, certains allant jusqu'à affirmer que le prix des vêtements augmenterait de 30 pour cent en 1977.

La séance d'information tenue mercredi à Ottawa avait été organisée par des manufacturiers de vêtements, des fabricants de textiles ainsi que des représentants d'industries pétrochimiques. Les journalistes avaient été convoqués pour préparer le terrain avant que ne débutent les audiences publiques de la Commission canadienne du textile et du Vêtement qui doivent se tenir la semaine prochaine dans la capitale fédérale.

Tout au long de la réunion, les hommes d'affaires se sont appliqués à démontrer que ce secteur manufacturier, le deuxième plus important au pays, est loin d'être aussi inefficace qu'on le dit et qu'il est essentiel de l'aider en maintenant pour quelques années le contrôle sur les importations.

Le volume des importations de vêtements s'est accru en 1975 et a enregistré une hausse phénoménale en 1976 alors que le Canada a importé 55 pour cent de sa consommation de textiles et de vêtements.

Devant les pressions répétées de l'industrie canadienne, le gouvernement fédéral a alors décidé de plafonner les importations au niveau de 1975.

Les industries des textiles et des vêtements emploient 200,000 Canadiens, mais la majorité des installations sont situées au Québec.

Dans son exposé, M. Tony Amery, de Dupont du Canada, a déclaré qu'il en coûtait moitié moins cher pour créer des emplois dans ce secteur manufacturier que dans tout autre secteur.

Selon lui, si le Québec veut offrir des emplois aux nouveaux arrivants sur le marché du travail d'ici 1982 et ramener son taux de chômage à 4 pour cent, il lui faudra créer 336,000 nouveaux emplois, soit une moyenne de 67,000 par année. Or, de faire remarquer M. Amery, au cours des trois dernières années, le Québec n'a connu une hausse moyenne que de 48,000 par an.

Le président de la Centrale des syndicats démocratiques CSD, M. Paul-Émile Dalpé, a affirmé, quant à lui que sa centrale ne demandait plus la disparition de ce secteur industriel parce que "les textiles et le vêtement se sont amendés depuis quelques années" et qu'il faut protéger les emplois des syndiqués.

La CSD représente environ 30,000 des 100,000 travailleurs du textile au Québec.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

AVIS

AVIS est par les présentes donné que STARDUST MOTEL INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.
DATÉ À MONTRÉAL,
ce 1er jour de février 1977
HELLER, LANDY & POLANSKY
Procureurs de la compagnie

Prenez avis que le requérant-cédant M. Dorilla Desrosiers demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à la requérante-cessionnaire, Entreprise Bertvole Inc, son permis portant le no: M 501-953 D001, qu'elle détient de la Commission des Transports du Québec, pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no. 10, catégorie entrepreneur.
Toute personne désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
Me Marc M. Delage
1ère publication: 1er février 1977
2e publication: 2 février 1977
3e publication: 3 février 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-066365-770
FOUAD LADICANI
Requérant
-c-
PERLETTE CHAWAFATI
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée PERLETTE CHAWAFATI est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 19 janvier 1977
A. BEAULIEU
Registraire
BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT
5311, avenue du Parc
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-066557-772
DAME MICHELINE PARENTEAU,
Requérante
-vs-
CHARLES EDOUARD DUFORT,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé CHARLES EDOUARD DUFORT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 31 janvier 1977
CLAUDE DUFOUR
Registraire
BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT
5311 avenue du Parc
Montréal, P.Q.

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Indexaide Ltée — Indexaide Ltd. ayant sa seule place d'affaires en la Cité de Montréal, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 28 mai 1976, a été enregistré à Montréal, le 4 juin 1976, sous le numéro 2697103.
Banque Canadienne Nationale
Montréal, 2 février 1977.

Prenez avis que la requérante-cédante Humphrey's Transser Ltd, détentrice du permis 21231-VM, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer son permis à la requérante-cessionnaire Terrio's Transser Ltd, 115 boul. Hymus, Pointe-Claire, P.Q. le tout conformément à l'article 36 de la Loi des transports.
Toute personne désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours de la dernière publication de cet avis, à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q.
Me Marc M. Delage
1ère publication: 2 février 1977
2e publication: 3 février 1977
3e publication: 4 février 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-065-702-767
DAME BEATRICE ROBILLARD,
Requérante,
-vs-
ANDRÉ CLAVEAU,
Intimé,
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé, ANDRÉ CLAVEAU, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 31 janvier 1977.
A. BEAULIEU
Registraire-adjoint
Me ISABELLE LAFONTAINE
400 est, rue Jarry
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
C.T.Q.
NOUVELLE PUBLICATION
DEMANDE DE
TRANSFERT
DE VRAC.
REG. 2(1976)-ART.2.59.1
PRENEZ AVIS QUE Monsieur Jean Roy, es qualité de Syndic à la faillite de ROSAIRE VALLIÈRES INC., détentrice des attestations Q-505006 D-003 et Q-505006 D-004, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer lesdites attestations à la compagnie, LES ENTREPRISES RAYMOND PEPIN INC.
La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de règle interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).
Tout intéressé peut contester ces demandes de transfert déposées à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est, Place du Cercle, Montréal.
1ère publication: 1er février 1977
2e publication: 2 février 1977
3e publication: 3 février 1977
PAR: LOUIS LAVOIE/ AVOCAT
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU
200, rue St-Jacques, ouest, #900
Montréal, Québec,
H2Y 1N1

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 Janvier 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Hastings Products Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 26 jour de janvier 1977, sous le numéro 2753814. Ce 31 jour de janvier, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS vous est donné que le sept mars mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) Salle 2.16 — une requête sera présentée à la Cour Supérieure, district de Montréal, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Monsieur DANIEL MORIN et DAME JEANNETTE TRUDEL, épouse dudit DANIEL MORIN, demeurant tous deux au numéro 1415 rue De Champigny, Montréal, P.Q. constatées en un contrat de mariage reçu le vingt-quatre janvier mil neuf cent soixante-dix-sept (1977), — devant Me Guy Lacoste, Notaire, sous le numéro 14,145 de ses minutes.
GUY LACOSTE, Notaire
Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-1563-779
DANS L'AFFAIRE DU:
mariage contracté entre
DAME EVELYN DABSON, domiciliée et résidant au 7023 De l'Epée, dans les Cité et District de Montréal.
-et-
MATO MITROVIC, domicilié et résidant au 7023 De l'Épée, dans les Cité et District de Montréal.
PRENEZ AVIS que les requérants ci-haut présenteront une requête devant la Division de la Pratique de la Cour supérieure du District de Montréal, chambre 2.16, le 15 mars 1977, à 9:30 A.M. ou aussitôt que le conseil pourra être entendu, une motion pour l'homologation d'un acte de modification du régime matrimonial, Article 1266, C.C. entre Mato Mitrovic et son épouse, Evelyn Dabson, passé entre eux le 13 décembre 1976, devant Me Sander J. Abrahams, notaire, sous le no/ 5006 de ses minutes, afin d'établir une séparation de biens au lieu de la communauté de biens.
MONTRÉAL, 23 décembre 1976
ROMAN J. ISGANAITIS,
Procureur des requérants
216, St-Paul ouest,
Montréal, P.Q.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
SEBJ 77-0080
Aménagement de la Grande Rivière

Heure limite: 15 h 30, heure de Montréal, Mardi, le 15 février 1977

Fourniture de:
10,000,000 gal. Diésel type "A" & régulier
5,560,800 gal. Essence type no 2 ou sans plomb
1,893,800 gal. Essence Jet "B" avec additif
430,700 gal. Av gas "100/130" EN VRAC

GARANTIE DE SOUMISSION: $500,000.00

PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: $10.00

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve, 19e Étage,
Montréal, (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

A. Rousseau
Directeur, Approvisionnement

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 janvier 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Winpak Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 26 jour de janvier 1977, gistrement de Montréal le 25ème jour de janvier 1977, sous le numéro 2753531. Ce 26ème jour de

---

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 décembre, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Plomberie & Chauffage Arcuri Inc. — Arcuri Plumbing & Heating Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de janvier 1977, sous le numéro 2752883. Ce 27ième jour de janvier, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

La requérante, WILLIAM EGLIN LIMITED, demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation de donner le service de transport suivant: TRANSPORT RESTREINT — ROUTE RESTREINTE — LONGUE DISTANCE—
De Montréal aux frontières Québec-Ontario (Tous les ports d'entrée) pour le transport de bestiaux destinés aux clients de CHATHAM SALES AND EXCHANGE LTD. (origine du mouvement: Localités situées dans les comtés de Essex, Kent et Lambton).
Le service sera donné en conjonction avec le permis X-1113 de l'Ontario Highway Transport Board.
Toute personne désirant s'opposer à la présente demande peut le faire dans les cinq jours de la dernière parution de cet avis.
Michèle Gouin, Procureur
1ère publication: 2 février 1977
2ème publication: 3 février 1977
3ème publication: 4 février 1977

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 10B-230-02-001
Aménagement Rivière La Grande
Fourniture et montage des vannes de contrôle et d'évacuateurs E.O.L.
Date de fermeture: 28 avril 1977 à 15 h 30
heure de Montréal.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen aux bureaux de la SEBJ, de l'ACRGTQ et de l'ACMQ et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de $75.00 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement
19ème étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement.

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Appel d'offres no 77M-032P
Transport et installation d'un module postal mobile incluant l'aménagement du terrain.
SAINTE-HÉLÈNE DE BAGOT (Québec)

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux de poste suivants: Sainte-Hélène de Bagot, Saint-Germain de Grantham, Saint-Guillaume et Wickham (Québec ainsi qu'aux bureaux de l'Association de la Construction de Montréal et Drummondville (Québec).

Date limite: le mercredi 2 mars 1977
Dépôt: $25.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood
Administrateur régional des Services financiers et administratifs
Région du Québec

AVIS

AVIS est par les présentes donné que KORMECK INC., une corporation constituée en verdu de la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.
DATÉ À MONTRÉAL,
ce 1er jour de février 1977
HELLER, LANDY, POLANSKY
Procureurs de la compagnie

Prenez avis que le requérant-cédant Charles Desrosiers, R.R. no 1, Sherbrooke, Co. Sherbrooke, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à la requérante-cessionnaire, Transport R. Desrosiers Inc, R.R. no 1, Sherbrooke, son permis portant le no: 506-549 D 001, qu'elle détient de la Commission des Transports du Québec, pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 05, catégorie entrepreneur.
Toute personne désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal
Me Marc M. Delage
1ère publication: 1er février 1977
2e publication: 2 février 1977
3e publication 3 février 1977

AVIS

AVIS est par les présentes donné que CHEZ NOUS DEVELOPMENT LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.
DATÉ À MONTRÉAL,
ce 1er jour de février 1977
HELLER, LANDY, POLANSKY
Procureurs de la compagnie

Prenez avis que la requérante-cédante Construction et Pavage Dujour Ltée, R.R. no 1, Sherbrooke, Co. Sherbrooke, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à la requérante-cessionnaire, Transport R. Desrosiers Inc. R.R. 1, Sherbrooke, son permis portant le no: M 506 374 D001, qu'elle détient de la Commission des Transports du Québec, pour effectuer du camionnage en vrac, dans la Région 05, catégorie entrepreneur.
Toute personne désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours de la dernière publication de cet avis, à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke est, Montréal.
Me Marc M. Delage
1ère publication: 1er février 1977
2e publication: 2 février 1977
3e publication: 3 février 1977

AVIS

AVIS est par les présentes donné que THORN INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.
DATÉ À MONTRÉAL,
ce 1er jour de février 1977
HELLER, LANDY, POLANSKY
Procureurs de la compagnie

AVIS

Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Graham Clinton, voiturier-remorqueur, à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Glengarry Transport Limitée, voiturier-roulier, suivant les clauses de son permis no. 471-V.
Durée du permis 364 jours
Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 2 février 1977
2ème publication: 3 février 1977
3ème publication: 4 février 1977
Corbeil & Dufresne
Procureurs des requérantes

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

PPE. 60766. F Mardi, 8 mars 1977 FOURNITURE DE 9 TOURS D'ÉCLAIRAGE EN MÉTAL AVEC LUMINAIRES Garantie de soumission: $10,000.	ACZ. 60093. F Mardi, 22 février 1977 FOURNITURE D'ATTACHES PRÉFORMÉES ET MAILLONS POUR HAUBAN Garantie de soumission: $8,000.	CPE. 70037. F Mardi, 1er mars 1977 FOURNITURE DE 29 TRANSFORMATEURS DE COURANT 315kV, 230kV, 161kV Garantie de soumission: $30,000.
IDN. 60165. F Mardi, 1er mars 1977 FOURNITURE DE 4 TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE MONOPHASÉS TYPE ONAN 1,250kVA Garantie de soumission: $6,000.	CPE. 70002. F Mardi, 1er mars 1977 FOURNITURE DE 42 TRANSFORMATEURS DE TENSION 25kV, 161kV ET 120kV Garantie de soumission: $10,000.	AMR. 70007. F Mardi, 22 février 1977 FOURNITURES DE 173 VOITURES AUTOMOBILES (TYPE COMPACT) Garantie de soumission: $30,000.
AIN. 77001. F Mardi, 22 février 1977 FOURNITURE DE 9,000,000 DE FORMULES AVEC PERFORATION POUR ENTRAÎNEMENT Garantie de soumission: $4,000;	AMR. 70018. F Mardi, 22 février 1977 FOURNITURE DE 20 REMORQUES À MOTONEIGES DOUBLES, D'UNE CAPACITÉ DE 3,500 LB. Garantie de soumission: $3,000.	CPE. 60769. F Mardi, 22 février 1977 FOURNITURE DE 12 DISJONCTEURS-RÉENCLENCHEURS 25kV, 560A, 12,000A Garantie de soumission: $20,000.

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de $1000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

CITÉ DE WESTMOUNT

Règlement 827

Avis public est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le règlement 827 intitulé "RÈGLEMENT EN VUE D'AMENDER LE RÈGLEMENT 655 RÈGLEMENTANT LES ZONES RÉSIDENTIELLES, COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES" était adopté par le Conseil Municipal de la Cité de Westmount, lors d'une assemblée générale, tenue à l'hôtel de ville le 4 janvier 1977.

Les avis concernant ledit règlement ont été publiés le 6 et 20 janvier 1977, tel que requis par la loi, et comme aucune demande de vote n'ayant été faite, le règlement était considéré comme ayant été approuvé par les électeurs-propriétaires.

Les détails se rapportant au dit règlement sont contenus au complet dans le règlement 827, lequel est ouvert pour vérification, par toutes les personnes intéressées, au bureau du Greffier, Hôtel de ville, Westmount.

Donné à Westmount, P.Q.
ce 28ième jour de janvier 1977

R.B. Seaman
Greffier

toronto

Pétroles en vedette

Les cours ont monté d'une fraction au sein d'un marché léger, hier, à la Bourse de Toronto.

L'indice général était en hausse de 1.36 et atteignait 1,007.30, soit son point le plus élevé depuis le 30 décembre.

Parmi les quatre compartiments les plus importants au sein des 14 qui composent l'indice général, les valeurs pétrolières ont monté de 10.30 à 1,118.02. les services financiers de 7.09 à 908.37 et les produits industriels de 4.46 à 900.99. Mais les métaux ont dégringolé de 12.57 à 1,146.10.

Au sein des 10 autres compartiments, les grands magasins, les services publics, les communications et les produits de consommation ont marqué des gains, tandis que la gestion, l'immobilier et la construction venaient en tête des six compartiments qui ont subi des pertes.

Le nombre de hausses l'emporte sur celui des baisses par 236 contre 163 et 225 titres inchangés.

Le volume des transactions contenait 1.97 million d'actions d'une valeur globale de $22.01 millions.

Parmi les titres industriels, Bow Valley Industries a monté de 1 1-8 à $23 3-4, Banister Continental de 7-8 à $14 3-8, Woodward Stores A de 7-8 à $16 3-4, Stelco A de 3-4 à $24 5-8 et Nova Scotia Savings de 3-4 à $12 1-4.

Inco A a baissé de 3-4 à $33 3-4, Magna International Inc. de 1-2 à $25, Alcan de 3-8 à $26 5-8, Massey-Ferguson de 1-8 à $21 1-4 et Brascan A de 1-4 à $12 1-4.

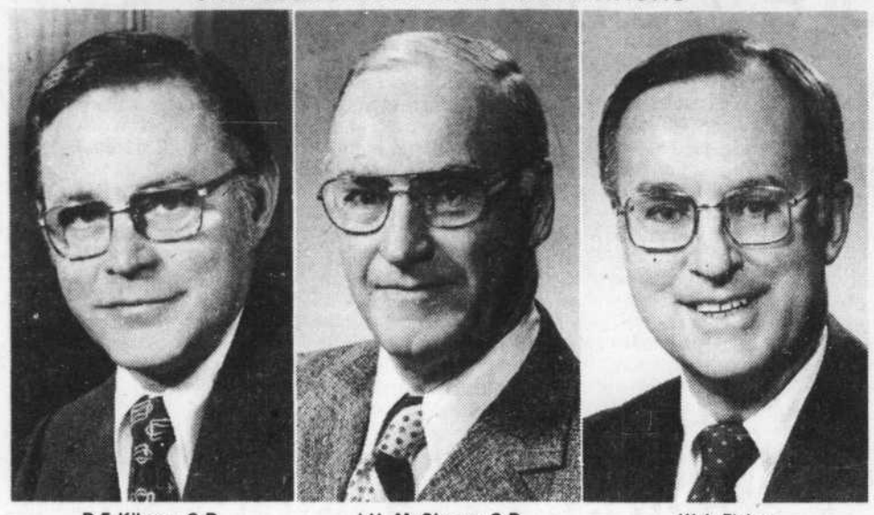
Dans le secteur minier, Canada Tungsten Mining a progressé de 1-2 à $7 3-8 et United Siscoe Mines de 1-4 à $6 1-4. Yukon Consolidated Gold Corp. a perdu 15 cents à $1.70 et Denison Mines 1-8 à $53 3-8.

Enfin chez les pétroles, Canadian Homestead Oils a monté de 3-8 à $7, Sogepet Ltd de 27 cents à $1.35 et Total Petroleum North America de 1-4 à $8. Ranger Oil Canada a glissé de 1-2 à $22 5-8 et Amalgamated Bonanza Petroleum de 1-4 à $7 3-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	z71	151	151	151	
Abitibi	8187	$9½	9¼	9¼	— ¼
Abitbi 7½p	100	$40¾	40¾	40¾	+ ½
Abitbi 10	150	$52¾	52¾	52¾	
Adanac M	1000	19	19	19	— 1
Afton Min	1100	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Agnico E	880	360	355	360	+ 5
Agra Ind A	200	$5⅞	5¾	5⅞	+ ¼
Ahed M	500	200	190	200	+10
Akaitcho	2500	59	57	59	+ 2
Alt East G	100	$17	17	17	+ ¾
Alt Energy	8845	$12⅛	12	12	— ⅛
Alta Gas A	10160	$13⅜	13¼	13½	— ⅛
Alta G D p	20	$142	142	142	+ 1
Alta G F	2100	$28¼	27⅞	28¼	+ ½
Alta G 9.76	3500	$28	27⅞	28	+ ½
Alta Nat	100	$32	32	32	+ 1
Alcan	40440	$27¼	26⅝	26⅝	— ⅜
Algoma St	4300	$17½	17⅜	17⅜	
ASfel p	750	$26¾	26¼	26¾	— ¼
All-Can B	2000	290	280	290	
Allarco Dv	300	$11⅛	11⅛	11⅛	
Alminex	5600	$8¾	8⅝	8¾	
Alum 3rd p	800	$28	28	28	
Am Bonza	16500	$7⅜	7⅜	7⅜	— ¼
Am Eagle	1000	53	53	53	
Ang CT 315	z100	$33	32⅜	32¾	
Aquitaine	642	$16¼	16⅛	16¼	
Arbor C	1000	62	62	62	+ 2
Args 250 p	z70	$30	30	30	
Argus B pr	855	$30	30	30	
Argus C pr	z10	$11¾	11¾	11¾	
Asamera	4100	$12⅜	12½	12½	
Asbestos	324	$22⅛	22	22⅛	+ ⅜
Ashland C	200	$11¼	11¼	11¼	
Atco A	3305	$14	13¾	14	+ ¼
Atl C Cop	1000	37	37	37	+ 2
Auric Res	4199	29	29	29	— 1
Avoca M	1000	14	14	14	+ 1
BC Sugar A	200	$25½	25½	25½	— ¼
BP Can	10325	$9½	9¼	9½	+ ¼
Banister C	13400	$14⅜	13½	14⅜	+ ⅜
Bank BC	z50	$20⅞	20⅞	20⅞	
Bank Mtl	15084	$14	13¾	14	
Bank N S	3009	$20¼	20	20¼	+ ¼
Bankeno	1500	176	176	176	+ 1
B Cdn Nat	3725	$13⅜	13½	13⅜	
Baton B	3700	$8¼	8	8⅛	+ ⅛
Bell Canad	26881	$48⅛	47⅞	47⅞	+ ¼
Bell A pr	443	$47¾	47¾	47¾	+ ¼
Bell B pr	100	$48	48	48	+ 1
Bell C pr	375	$26½	26½	26½	+ ¼
Bell D pr	545	$49½	49⅜	49⅜	+ ⅛
Bell 2.28	1750	$26½	26¼	26⅜	
Bell 1.80	9215	$20½	20½	20½	
Bell Can W	1010	345	320	320	—10
Beth Cop A	950	$12⅜	12½	12½	
Black P A	400	370	370	370	+30
Block Bros	8200	$5	490	5	
Bovis Cor	1600	63	63	63	
Bow Valy	14610	$23¾	22⅜	23¾	+1⅛
Bralor Res	2300	325	325	325	+ 5
Bramalea	600	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Brameda	3739	143	140	140	— 4
Brascan A	22834	$12½	12⅛	12¼	— ¼
Brscn 8½ p	400	$25⅜	25¼	25⅜	+ ⅛
Brenda M	2000	$8⅞	8¾	8¾	+ ¼
Bridger	6100	$8	7⅞	8	
Brinco	z10	345	345	345	
BCFP	1960	$25⅜	24⅞	25⅜	+ ½
BC Phone	3500	$13	12⅞	13	
BCPh 1956	140	$52	52	52	+ ⅞
BCPh 4.84	150	$14½	14½	14½	+ ¾
BCPh 5.15	850	$57	56	57	+ 3
BCP 7.04 p	200	$20	20	20	
BCP 10.16 p	580	$28½	28⅜	28⅜	+ ¼
BCP 2.32 p	300	$29⅜	29⅛	29⅛	+ ⅛
Broul Reef	1000	20	20	20	
Bruck A	100	250	250	250	
Brunswk	10286	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
Budd Auto	200	$5½	5½	5½	
Bulora Cor	7500	12½	12½	12½	+ ½
Burns Fds	106	$11	11	11	
CC Yachts	100	350	350	350	
CAE A	200	$8¾	8¾	8¾	
CFCN	1350	$9¾	9½	9⅝	+ ⅜
Cal Pow A	7580	$33⅜	32⅞	33¼	+ ¼
Cal P 4½ p	z10	550	50	50	
Cal P 7 p	250	$79⅝	79½	79½	+ ½
Cal P 7½ p	150	$89	89	89	+ 2
Cal P 10 p	40	$110	110	110	
Cal P 9.80	20	$110	108½	110	+ 2
Cal P 9.75	45	$106	106	106	+ 1
Cal P 2.36	600	$27½	27⅛	27½	— ¼
Calvert	2000	12	12	12	
Cam Mine	10500	39	37	37	— ½
Camflo	440	$9¼	9¼	9¼	
C Chib A	800	335	335	335	
Camp RL	200	$24	24	24	
Campau 7p	600	$7¾	7¾	7¾	
Can Cem A	2674	$8	7¾	7¾	— ¼
CDC pr B	948	$100¾	100¼	100½	+ ⅛
Can Malt A	302	$18⅝	18⅜	18⅜	+ ⅛
C Nor West	2243	$7⅜	7½	7½	— ⅛
C Pakrs C	800	$18½	18½	18½	— ½
Can Perm	2325	$18⅛	17⅞	18⅛	+ ¼
CS Pete	9495	325	315	325	+ 5
Can Trust A	30400	$24¼	23¾	24¼	+ ½
C Trust 7¼	600	$20½	20¼	20½	+ ¼
CTr w	500	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
C Tung	19810	$7⅜	7	7⅜	+ ½
C Cablesy	10100	$14¾	1½	14¾	+ ⅛
C Cable w	1900	140	130	140	— 5
Cdn Cel	4600	$6¾	6½	6⅝	— ¼
CC Man A	1000	$21¾	21¾	21¾	— ¼
C Curtis	2800	50	50	50	+ 5
C Ex Gas	200	$6⅜	6⅜	6⅜	
C Found pr	300	$9	9	9	— ⅛
CG Invest	300	$18	18	18	
C Hidrogas	6950	107	106	107	+ 2
C Homestd	17850	$7	6⅜	7	+ ⅜
C Hydro	1800	$8¼	8⅛	8¼	
C Hydro pr	100	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Cl Bk Com	7060	$25¾	25½	25½	+ ⅛
CIL	240	$18⅛	18⅛	18⅛	
Cl Powr A	4000	$17¾	17½	17⅜	+ ⅛
C Lencour	z250	6	6	6	
C Manoir A	400	425	420	420	— 5
C Merrill	100	$12¾	12¾	12¾	— ¼
C Ocdental	850	$16⅜	16	16¼	
C Ocdntl p	600	$26½	26½	26½	+ ⅛
CP Inve	4625	$18⅞	18¾	18⅞	+ ¼
CP Inve pr	z85	$37½	37⅛	37⅛	
CP Ltd	7700	$16¾	16½	16⅜	
Cdn Salt A	1200	$14	14	14	— ½
Cdn Sup O	346	$42½	42	42½	+ ½
Cdn Tire	125	$37½	37½	37½	+ ½
Cdn Tire A	1350	$39¼	39	39	— ¼
C Utilties	3831	$14	13¾	13¾	— ⅜
CU 10¼	2900	$28¾	28½	28¾	+ ¼
C Util w	3300	480	475	480	—20
CWN 5½ p	100	$13	13	13	+ ½
Candel Oil	900	$12¼	12	12¼	+ ⅜
Canray	4450	129	125	125	— 4
Canray rt	15225	6	5	5	— 2
Canron	1574	$22¼	22	22⅛	+ ⅛
Capit Div	4000	23	23	23	+ 1
Carl Oil	1530	295	291	295	+ 3
Carl A p	300	$22¾	22¾	22¾	— ¼
Carma A	200	$6	6	6	— ⅛
Cassiar	950	$6¼	6⅛	6¼	
Cassidy L	600	390	390	390	
Casidy A p	300	$6⅜	6½	6⅜	+ ⅛
Celanese	600	315	310	310	— 5
Celan 175 p	300	$17	17	17	+ ½
Ctl Est A	300	$11¾	11¾	11¾	
Centurion	1300	$5	5	5	
Charter Oil	100	325	325	325	
Chib Kay	2000	13	13	13	+ ½
Chib M	2000	25	25	25	
Chieftan D	4600	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅛
Chieftain p	650	$55	54¾	54¾	+ ¾
Chrysler	6718	$21⅜	21¼	21⅜	+ ⅛
CHUM	500	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
CHUM B	100	$8⅜	8⅜	8⅜	
C S 10¾	500	$11	11	11	
Claiborne	1000	55	55	55	+ 5
Cockfield	300	275	265	275	+ 5
Coles Book	600	$9⅜	9½	9⅜	
Cominco	2890	$38⅜	37¾	37¾	
Cominco A	1450	$28	28	28	
Com Cap	1425	370	370	370	— 5
C Holiday I	1600	395	395	395	
CHIns A p	250	$20	20	20	+ ½
Coniagas	2000	68	65	68	
Con Chm A	500	$7	7	7	
Con Bath A	470	$27½	27¼	27¼	— ⅛
Con Bath p	350	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
Con Bldg	1100	244	235	244	+ 6
Con Fardy	960	320	315	320	+ 5
C Marben	1000	81	81	81	— 4
C Morisn	400	163	160	160	+ 2
C Rambler	14100	115	100	115	+16
C West P	500	200	200	200	
Con Distrb	300	345	340	340	— 5
Cons Gas	17625	$14½	14⅜	14½	+ ⅛
Con Gas D	500	$23¼	23⅛	23¼	
Conwest	500	305	305	305	
Cooper C	100	$5	5	5	
Cop Fields	2240	195	192	192	+ 2
Corby vt	z25	$18½	18½	18½	
Corby B	z25	$17	17	17	
Cornat Ind	1700	490	490	490	
Coseka R	15500	480	470	475	— 5
Costain R	300	$9	8¾	9	+ ⅜
Costin R w	500	320	310	320	+30
Craigmt	3130	$6	5⅞	6	
Crain R L	462	$9½	9¼	9¼	+ ¼
Crestbrk	230	400	400	400	+15
C Zelrba A	500	$18	18	18	— ¼
Crush Intl	1210	$7⅞	7¾	7⅞	
Cuvier M	2500	74	72	73	
Cygnus A	z40	$5	5	5	
Cyprus	10800	$11⅛	11⅛	11⅛	
DRG Ltd A	1100	495	495	495	
Daon Dev	225	$9⅜	9½	9½	— ⅛
Daon A	3900	$6⅜	6½	6½	— ⅛
D Aragon	2000	21	21	21	+ ½
Datline	200	425	425	425	
Debhld B p	100	$6⅛	6¼	6¼	+ 1
Decca R	4500	$7⅜	7⅛	7¼	+ ⅛
D Eldona	20 0	58	57	57	— 1
Delhi Pac	500	12½	12½	12½	+ ½
Denison	1215	$53¾	53⅜	53⅜	— ⅛
Dicknsn	600	400	400	400	
Dist Tr A	700	$5¼	5	5¼	+ ⅛
Doman I	2000	$5⅜	5	5	— ¼
Dome	600	$44½	44¼	44½	— ½
Dome Pete	6606	$40¾	40⅜	40¾	+ ½
D Bridge	1620	$18¼	18⅛	18⅛	+ ⅛
D Explor	14000	16	15½	16	+ ½
Dofasco A	4589	$26	25¾	25¾	+ ¼
Dom Store	1050	$15¼	15¼	15¼	
D Tex a	2500	$7½	7⅜	7⅜	+ ⅛
Domtar	4395	$15	14¾	14¾	— ⅜
Domtar pr	110	$11½	11½	11½	— ⅞
Donohue	900	$7⅞	7¾	7¾	
Dylex	500	$6⅞	6⅞	6⅞	
Fraser a	428	$23	22¾	22¾	+ ¾
Gaz Metr	106	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Genstar L	100	$22⅞	22⅞	22⅞	+ ⅛
Gulf Can	4700	$26⅞	26½	26⅞	+ ½
Heitmn U	205	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Huds Bay a	760	$19	19	19	
H Bay Co	700	$16¾	16⅝	16⅝	
HB Oil Gas	1080	$36¾	36¾	36¾	— ¼
Husky Oil	6900	$21⅞	21⅞	21⅞	— ⅛
IAC	660	$15⅞	15⅞	15⅞	— ⅛
Imp O a	17477	$22¼	22	22¼	+ ½
Inland Gas	100	$10¼	10¼	10¼	
Inco a	3090	$34½	33⅞	33⅞	— ⅜
IU Int	2150	$13⅛	13	13	— ⅛
IPL a	3240	$13⅜	13½	13½	
Inv Grp A	525	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Ivaco a	176	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Jnock d	100	$7¼	7¼	7¼	
Kaiser Re	1900	$14⅝	14½	14⅝	+ ⅛
Labatt a	115	$16½	16½	16½	
Lau Fin	650	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Lob Co A	480	285	285	285	—10
Loeb M	4825	355	350	355	+30
Mac HA	3300	$7⅞	7¾	7⅞	+ ⅛
MB Ltd	3880	$22¾	22½	22⅝	+ ⅛
Maritime	126	$19¼	19¼	19¼	
Mass Fer	5357	$21¼	21	21⅛	— ⅛
Meichers	100	300	300	300	
Mercantl	1400	$14¾	14⅜	14⅜	— ⅜
Mitch A	100	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
Molson A	630	$15½	15½	15½	— ½
Moore	15600	$33¾	33½	33½	+ ½
NB Tel	300	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅛
Noran a	1000	$31	31	31	
Norcen	2300	$11½	11⅜	11½	
Nor Tel	2858	$29½	29¼	29⅜	— ⅜
Nor T w	500	$11⅜	11⅜	11⅜	
Pac Pete	13050	$28⅞	28½	28⅞	+ ⅜
Pancan	240	$24⅞	24⅞	24⅞	— ⅛
Petrofina	653	$16½	16¼	16¼	— ⅛
Placer	5000	$21½	21½	21½	+1
Pow C a	2900	$7¾	7½	7¾	+ ⅛
Pow C d	305	$7⅜	7⅜	7⅜	— ¼
Price Com	620	$9½	9⅜	9½	+ ¼
Provigo	1100	$8	7⅞	7⅞	+ ⅛
QSP Ltd	100	305	305	305	+55
Readers D	300	$12	12	12	+ ¼
Redpa a	100	$27½	27½	27½	
Reed P a	500	$10¾	10⅜	10¾	— ⅛
Reitman A	500	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
Rolland	100	415	415	415	+10
Royal Bank	1086	$25	24¾	25	+ ¼
Ry Trt a	1325	$18¼	18	18¼	+ ⅛
St L Cem A	100	$14½	14½	14½	
Seagram c	1466	$23⅜	23¼	23⅜	+ ¾
Shell Can	3061	$15¼	15	15¼	+ ¼
Simpsons	5250	$5¼	4¾	5⅛	+ ¼
Stham a	300	$18¾	18¾	18¾	+ ⅜
Stelco a	1750	$24¾	24	24¾	+ ¾
Steinbg A	450	$14¾	14¾	14¾	— ¼
Texaco	1200	$27¼	27	27	
Thom A	600	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Tor Dm Bk	5197	$18	17¾	18	+ ⅜
Tot Pet A	6775	$8⅛	7¾	8⅛	+ ½
Trd a	700	$15	15	15	
Tr Can PL	3697	$13⅛	13	13	
Tr C C pr	600	$42	42	42	
Trans Mt a	350	$9¼	9⅛	9⅛	+ ¼
Ultrmr	1000	60	260	260	+5
Union Oil	1000	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
Unt Bank	535	265	255	260	+5
Velcro	400	$8¼	8¼	8¼	
Walk a	4725	$27½	27⅜	27½	+ ½
Warn Her	200	325	325	325	
Webb Knp	3000	40	40	40	
Weldwod	1600	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
Westcst	2306	$27⅜	27	27⅜	+ ⅛
Woodward	100	$16½	16½	16½	+1
Zellers	2100	310	305	305	
Ziebart	500	75	75	75	
Junior Industrielles					
Ham Can	200	425	425	425	+30
InvFnd a	200	$43	43	43	
Mid Ind	500	30	30	30	+1
Supack	1000	11	10	10	—1
Mines et pétroles					
Abitib Asb	1000	64	64	64	+4
Abit Cop	4672	2½	2½	2½	—1½
Acroli Ltd	2500	51	51	51	
Basic Res	800	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ½
Bateman	10000	3½	3	3	
Bluewtr	2400	390	375	390	+5
Cdn Mag	10000	2	2	2	+ ½
Chib Cop	1000	13	13	13	+1
Cons Imp	6000	34	33	34	—1
East Mal	1000	170	170	170	
F Norm	700	380	380	380	—10
Gold Briar	1000	22	22	22	—8
Hartland	1000	4	4	4	+1
Kiena	240	106	106	106	—9
Laubor	700	35½	35½	35½	+ ½
Lynx CEx	1555	60	60	60	+5
N Insco	15000	59	57	59	+3
Norsemn	1000	25	25	25	
Que Expl	6000	19	15	19	+2
Stafrd	1000	22	22	22	+2
Talisman	6900	24	20	24	+4

CHRYSLER CANADA LTÉE—NOMINATIONS



R.F. Kiborn, C.R. — J.H. McGivney, C.R. — W.J. Fisher

C.O. Hurly, Président de Chrysler Canada Ltée, annonce la nomination de trois personnes à la direction. Il s'agit de M. R.F. Kiborn, C.R., qui occupera le poste de vice-président (Service du personnel), de M. J.H. McGivney, C.R., nommé Conseil général et Secrétaire et de M. J.W. Fisher, Directeur du personnel.

M. Kiborn, diplômé de l'Université McMaster et de Osgoode Hall, est à l'emploi de Chrysler depuis 1956. En 1968, il était nommé Secrétaire et Conseil général, puis était élu au conseil d'administration en 1970.

Diplômé de l'Université de Toronto et de Osgoode Hall, M. McGivney est au service de Chrysler depuis 1955. En 1959, il accédait au poste de Directeur du personnel et était élu au conseil d'administration en 1961.

M. Fisher, diplômé de l'Université de Windsor, entrait au Service du personnel de Chrysler Canada Ltée en 1956. Depuis 1965, il occupe un poste supérieur au sein du Service du personnel de Chrysler Corporation à Détroit.

Dunde Pal	12000	50	48	50	+ 3
Du Pont	2500	$12¾	12½	12½	
Dylex L A	16300	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
E-L Fin	1000	$6	6	6	— ¼
E-L Fin w	1000	56	56	56	
East Sul A	700	97	97	97	
Ego Mines	600	49	49	49	— 1
Electro A	200	295	295	295	
Emco	500	$5⅞	5⅞	5⅞	
Falcon C	1503	$6½	6⅜	6⅜	— ⅛
Falcon	242	$36⅛	36⅛	36⅛	— ⅜
Fed Ind A	300	$5⅝	5⅜	5⅝	+ ⅜
Fields S	2250	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Finning T	1000	$12	12	12	
F Mar	1000	42	42	42	— 4
Foodcrp Lt	500	380	375	375	
Foodex S	1630	$6¼	6⅛	6¼	— ¼
Ford Cnda	150	$88	88	88	
F Seasons	1300	285	285	285	+24
Francana	1600	$7⅛	7	7	
Fraser A	100	$23	23	23	
Fruehauf	100	$6	6	6	
G&H Steel	100	315	315	315	+15
Gaz Metr	200	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Gaz 5.40 p	375	$51½	51½	51½	—1½
G Distrb A	535	$7⅛	7⅛	7⅛	
GMC	4020	$76½	76	76¼	
Genstar L	3645	$23⅛	22¾	23	
Gnt Masct	6000	146	144	146	+ 2
Gibraltar	1850	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Glendale	2200	105	105	105	+ 2
Goldund M	500	23	23	23	+ 2
Granduc	700	137	135	137	+ 2
Granisle	200	$9	9	9	
Gt Oil Sds	1970	$6¾	6½	6⅝	
G L Nickl	1000	69	69	69	— 1
Gt W Life	225	$53	53	53	
Gt West S	1200	285	280	280	— 5
G West wt	500	90	90	90	
Greyhnd	993	$16⅛	16⅛	16⅛	— ¼
Guar Trst	1400	$6⅞	6⅝	6⅝	— ¼
Gulf Can	9280	$26⅞	26½	26⅝	+ ⅜
Gulfstrem	11000	45	42	42	— 7
Hambro C	2600	430	425	430	+10
Hand Chm	100	$7	7	7	
Hardee	z10	84	84	84	
Hard Crp A	700	450	440	450	
Hard Crp C	100	415	415	415	+ 5
Harlequin	900	$14	13¾	14	+ ¼
H Wood	1500	80	80	80	
Hawker A	700	485	480	485	— 5
Hawker pr	z50	$57¾	57¾	57¾	
Hayes D A	1700	$5¾	5¾	5¾	
Highmont	3500	125	120	125	+ 9
Holinger A	z75	$27⅞	27½	27⅞	
Home A	6850	$27⅞	27⅜	27⅞	+ ⅛
Home B	150	$25	25	25	— ½
Horne Pit	100	400	400	400	
Hud Bay A	2660	$19	19	19	
H Bay Co	3370	$16¾	16⅝	16⅝	
HB Oil Gas	480	$36⅞	36¾	36⅞	— ⅛
Hu-Pam	2500	15	15	15	
Husky Oil	2450	$22	21¾	21¾	— ¼
Husky E w	900	$6¾	6⅝	6⅝	
Hydra Ex	5000	24	24	24	— 2
Hy's Ltd	100	210	210	210	
IAC	2620	$16	15⅞	15⅞	— ⅛
ITL Ind	300	107	107	107	
IU Intl	6640	$13⅛	13	13	— ⅛
IWC Com	3100	158	155	158	— 3
Imasco A	260	$25	24⅝	25	
Imp Gen	300	365	365	365	— 5
Imp Oil A	29105	$22⅜	22	22¼	+ ⅜
INCO A	22890	$34½	33¾	33¾	— ¾
INCO B	275	$34⅜	33½	33½	
Indal	850	$14⅝	14⅝	14⅝	+ ⅛
Indusmin	1520	$10½	10½	10½	+ ½
Inland Gas	1382	$10¼	10⅛	10¼	— ⅛
Inland G p	900	$11¾	11⅝	11¾	
Inland G 10p	200	$27	27	27	— ½
Inter-City	3600	$6⅜	6⅜	6⅜	
Inter C B w	3200	365	360	360	
Intrmetco	400	$6	6	6	— ¼
IBM	199	$280	278	278	— 6
Int Mogul	z25	250	250	250	
Interpool	200	$16⅝	16¼	16¼	— ⅜
Int Pipe A	15611	$13⅜	13½	13⅜	+ ⅛
Ipsco	400	$11⅜	11½	11⅜	— ⅛
Inv Group	400	$6⅜	6½	6½	— ⅛
Inv Grp A	3550	$6⅞	6¾	6¾	+ ⅛
Inv.Grp 5 p	700	$15	14¾	14⅞	+ ¼
Iron Bay T	1000	$5¼	5¼	5¼	
Irwin T A	1100	225	222	222	
Island Tel	1080	$11½	11½	11½	+ ⅛
ISO	7000	120	118	118	— 4
Ivaco A	1200	$6¼	6⅛	6¼	
Jannock	2350	$7⅜	7¼	7¼	— ⅛
Jannock A	152	$13¼	13¼	13¼	— ⅛
Jannock B	102	$12¾	12¾	12¾	+ ⅛
Jelex	1500	7½	7½	7½	— ½
K-Tel Intl	200	$5¾	5¾	5¾	
Kaiser Re	3800	$14⅝	14⅜	14½	
Kam Kotia	500	58	58	58	
Kaps Tran	22020	83	79	80	
Keen Ind	5532	116	115	116	+10
Kelsey H	200	$12½	12½	12½	— ⅜
Kenting	400	$17½	17½	17½	
Kerr A A	742	$13¼	13¼	13¼	+

Les producteurs de l'Ouest voudraient écouler leurs surplus de gaz au Québec

par Michel Nadeau

Les producteurs canadiens de gaz naturel feront bientôt face à des surplus et ils doivent accroître leur part du marché des combustibles au Québec et en Ontario pour éviter un ralentissement et l'arrêt de forage dans l'Ouest.

Aussi, les producteurs "indépendants" demandent au gouvernement fédéral de relever le plus rapidement possible le prix du pétrole brut canadien (présentement $9.75 dans l'Est du Canada) au niveau international ($13.00). Les principaux combustibles concurrents du gaz naturel soit les résidus du pétrole et l'huile à chauffage, coûteront alors plus cher et le gaz naturel deviendra plus concurrentiel.

Prenant la parole hier à Montréal, le président de l'Association des pétroliers indépendants, M. J.M. Taylor a réitéré sa demande à Ottawa d'accélérer son programme de hausse du prix du brut canadien au niveau international.

"L'accroissement de l'activité en Alberta a donné lieu a un surplus de gaz pour lequel nous ne trouvons pas de marché."

Il faudrait ainsi augmenter le marché pour le gaz naturel dans l'Est du Canada. Mais voilà, les résidus et l'huile à chauffage coûtent beaucoup moins cher que le gaz. Un relèvement du prix du pétrole permettrait "au gaz naturel de concurrencer les autres combustibles", de dire M. Taylor qui est également président de PanCanadian Petroleum Ltd.

L'Association des pétroliers indépendants qui regroupe les compagnies "nationales" par rapport aux géants multinationaux, présentait hier un tableau de cette industrie dans le cadre d'une rencontre organisée avec l'Association des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM).

Le gouvernement central s'est engagé à relever le prix du brut d'ici 1981. Cependant, les surplus de l'Ouest commandent une action plus immédiate, soutiennent les producteurs indépendants.

Selon M. Taylor, une hausse du prix du pétrole aurait pour conséquence heureuse l'amélioration de la balance des paiements du Canada en réduisant les importations de brut. De plus, on éliminerait ainsi les subventions payées à l'heure actuelle sur le pétrole importé.

Évidemment, cette mesure aurait pour inconvénient d'augmenter les coûts des utilisateurs de combustibles, industries et particuliers, qui devraient payer plus cher leur source d'énergie.

Néanmoins, il faut, selon M. Taylor, "développer les marchés du Québec et de l'Ontario dans un proche avenir sinon l'industrie devra faire face à un ralentissement et, dans le cas des petits indépendants, à l'arrêt du forage dans l'Ouest".

Par ailleurs le président de Gold Lake Ressources, M. D.M. McDonald a prononcé un exposé intéressant sur les sources de financement de cette industrie qui aurait besoin de $68 milliards en capital d'ici 15 ans.

La vente d'actions ordinaires n'est pas facile; le public souscrit toujours à des débentures convertibles mais il faut trouver autre chose, disent les experts en financement.

"Il serait intéressant de voir comment s'organise présentement un nouveau moyen de financement, un fonds canadien de forage qui sera vendu en partie au public canadien par l'intermédiaire des courtiers en valeurs mobilières.

"Le fonds de forage a d'abord été mis au point aux USA. Une société limitée était établie avec, d'une part, un exploitant de pétrole qui devenait le principal actionnaire chargé de la plupart des décisions et assumant la plupart des responsabilités et, d'autre part, des actionnaires participant au moyen d'une certaine somme d'argent et limitant leur responsabilité à cette somme d'argent.

"C'est le même format qui sera établi au Canada et si, comme on s'y attend, le bill C-22 est approuvé, l'investisseur canadien sera en posture de déduire, en tant que revenu d'autres sources, 100% de ses dépenses canadiennes d'exploration et 30% de ses dépenses canadiennes de développement.

"Je ne pense pas que qui que ce soit puisse se prétendre un expert sur les fonds canadiens de forage puisqu'ils n'en sont qu'à leur début. Cependant, l'investisseur doit être prudent avant d'offrir des fonds à ce genre d'entreprise", a dit M. McDonald. "D'abord et surtout il doit déterminer que le groupe de gestion à qui il a l'intention de confier son argent est honnête, de bonne réputation, expérimenté dans le domaine, et surtout qu'il a un bon dossier de réussites. Il faut se rappeler que c'est le sociétaire principal qui prendra la plupart des décisions et que s'il n'a pas toutes les qualités que nous venons d'énumérer, je ne pourrais pas recommander qu'on participe à une telle entreprise. De la part de la collectivité des investisseurs, cela va exiger un peu de recherche; mais si l'investisseur est complètement satisfait des qualifications du sociétaire principal, l'effort de cette recherche en vaudra bien la peine", a conclu M. McDonald.

Un divorce Bell-Northern?

Dans une lettre adressée récemment à la direction de Bell Canada, la Commission des pratiques restrictives du commerce laisse entendre que la dissolution des liens entre Bell et sa filiale à 69%, Northern Telecom "pourrait mieux servir l'intérêt public."

L'organisme fédéral se penche ainsi sur les relations existant entre les entreprises téléphoniques du groupe Bell (63% des téléphones au Canada) et le plus important manufacturier de matériel de télécommunications, la firme Northern Telecom.

Dans un communiqué émis hier après-midi, le président du conseil de Bell, M. Jean de Grandpré affirme: "Si la Commission décidait de donner suite à cette affaire par voie d'audiences publiques ou autrement, Bell Canada est convaincue que les avantages de l'intégration verticale pour le public canadien et pour l'économie nationale, tant sur le marché interne que sur le marché de l'exportation, seront clairement démontrés".

"En fait, ajoute M. de Grandpré, une étude approfondie publiée en juin 1974 par Communications Canada, aboutit à la conclusion que l'industrie manufacturière intégrée verticalement est bien utile aux entreprises de télécommunications du Canada, et qu'une fragmentation affaiblirait cette industrie essentiellement canadienne et entraînerait des prix plus élevés de l'équipement et une exploitation moins efficace."

Avant décembre 1973, Bell Canada contrôlait 100% de Northern Electric. Une première émission d'actions a baissé cette proportion à 90%. La vente de 5,2 millions d'actions supplémentaires a réduit l'an dernier la part de Bell à 69% et l'exercice de droits émis ramènerait cette proportion à 62 % d'ici le 1er décembre 1979.

Northern Contrôle Nedco une filiale spécialisée dans la distribution de produits électriques vendus en partie aux entreprises de téléphone du groupe Bell. Par ailleurs, les deux compagnies sont associées dans Recherches Bell-Northern, le plus important centre privé de recherches et de développement au Canada. Environ 54% de ventes consolidées de Northern Telecom sont effectuées à des entreprises du groupe Bell.

Le gouvernement américain étudie également les rapports entre la firme American Telegraph & Telephone et sa filiale manufacturière Western Electric. Les experts s'accordent cependant à affirmer que la rupture des liens entre les deux compagnies est très peu probable.

Il faut remarquer enfin que cet avis d'Ottawa arrive quelques semaines seulement avant le début des audiences publiques du CRTC qui étudiera prochainement une requête de Bell visant à hausser ses revenus de $137 millions en 1977.

Important contrat pour Treco

Un accord visant la construction d'une usine de maisons et de locaux préfabriqués au Moyen-Orient aurait été signé récemment entre la compagnie Treco et un pays arabe non identifié.

Dans le rapport annuel de cette firme de Saint-Romuald, le président et principal actionnaire, M. Camille Lacroix ajoute également que "plusieurs contrats importants destinés à l'étranger sont présentement en négociation".

Le pays en question n'est pas l'Iran ni l'Arabie saoudite. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé. La direction pourrait apporter ces informations lors de l'assemblée annuelle prévue pour le 18 février prochain dans la vieille capitale.

La vague de froid aux Etats-Unis fait aussi baisser le thermomètre boursier

par Blanca Camprubi

NEW YORK (AFP) — Le mauvais temps aux États-Unis a fait baisser le thermomètre boursier. Depuis les premiers gels du début de l'année, l'indice "Dow Jones" des industrielles a perdu plus de 50 points à Wall Street ou la "confiance" des investisseurs est au plus bas.

Le marché, qui trainait une certaine "fatigue" depuis l'an dernier, n'a donc pas résisté à la vague de froid et à ses lourdes conséquences économiques.

En dépit d'une bonne "récupération" en décembre, la bourse new yorkaise avait déjà fait preuve de nervosité pendant toute la seconde partie de l'année 1976, réagissant excessivement au ralentissement de la reprise, aux incertitudes de la campagne présidentielle et au triomphe du candidat démocrate. De l'avis de certains analystes la "rechute" devenait donc inévitable dès la première alarme.

Les raisons de la baisse sont cependant loin d'être purement "psychologiques". La pénurie de gaz naturel a provoqué la fermeture de milliers d'usines, la mise au chômage de deux millions de personnes. Les transports sont désorganisés, la production industrielle baisse et on ne sait pas quand les températures vont remonter.

De nombreux investisseurs sont néanmoins plus préoccupés par les dangers d'une reprise de l'inflation que par les conséquences immédiates de la crise. Ils notent que c'est surtout grâce à la modération des prix alimentaires et de l'énergie que l'inflation a diminué l'an dernier. Or, après les gelées qui ont détruit les récoltes de fruits et légumes en Floride on s'attend à une forte hausse des prix alimentaires. Par ailleurs les mesures d'urgence concernant l'énergie pourraient bien faire monter le prix du gaz dans l'est des États-Unis. Ils craignent aussi une remontée des taux d'intérêt lorsque de nombreuses entreprises auront besoin d'emprunter et sont enfin déçus par les résultats financiers d'un grand nombre de sociétés au quatrième trimestre.

Les "brokers" new-yorkais multiplient pourtant les appels à la sérénité et à l'optimisme. La firme "Merrill Lynch" prédit l'arrivée du printemps à chaque week-end. Même M. Alan Greenspan, qui fut le principal conseiller économique du président Gerald Ford, a déclaré récemment que, sans minimiser les effets de la vague de mauvais temps, il était sûr qu'on pourrait les surmonter. Mais les "clients" en ont cure.

Les investisseurs semblent avoir en effet un peu perdu ces derniers temps le goût du risque. Tout les inquiète. Rien ne les rassure. Même le programme de relance de l'économie donne lieu à des commentaires préoccupés. Nombre de financiers craignent que le Congrès, face à l'actuelle désorganisation de la vie économique ne se laisse aller à une certaine panique en proposant un programme de relance qui serait franchement inflationniste.



C'est rassurant de pouvoir vanter le rendement de son régime d'épargne-retraite.

Au Trust Général, l'économie d'impôt ...et bien plus encore

Cette année, le montant maximum admissible à un régime d'épargne-retraite est porté à $5 500; c'est donc, de plus en plus, un bon moyen de réduire vos impôts. Mais au Trust Général, c'est bien plus encore; votre conseiller en services financiers du Trust Général vous parlera de votre épargne-retraite comme d'un investissement qui peut vous procurer un rendement plus élevé et vous assurer une plus grande sécurité pour l'avenir.

Aussi, avant d'investir à nouveau dans votre régime actuel, demandez-vous si vous en tirez les meilleurs avantages.

1. Songez, par exemple, qu'un rendement annuel accru de 1% sur vos épargnes peut vous procurer des bénéfices accrus de 20% à la retraite.
2. Vous devez avoir accès aux types de placements qui répondent le mieux à vos besoins, avec la possibilité de placements diversifiés en actions, obligations, hypothèques, placements à capital garanti, placements à capital et intérêt garantis.
3. Prenez connaissance de tous les frais de votre régime: ils sont plus ou moins élevés selon les types de placements et selon les institutions financières; certains types de placements du Trust Général, par exemple, n'ont ni frais d'entrée, ni frais de gestion, ni frais de retrait.

Et pendant que vous y êtes, demandez à un de nos conseillers d'évaluer votre régime actuel et de le comparer à ce que le Trust Général peut vous offrir: vous demeurez entièrement libre de le transférer, sans payer d'impôt, à l'institution financière qui vous offre les meilleurs avantages.

Au Trust Général, nous savons que ce qui est préparé avec soin pour en obtenir les meilleurs avantages n'en acquiert que plus de valeur au cours des ans.

N'hésitez pas à nous téléphoner
(demandez le poste 2000)

TRUST GÉNÉRAL

909 ouest, boul. Dorchester, Montréal (514) 866-9641
1, Vincent d'Indy, Outremont (514) 739-3265

INGÉNIEURS

TRUDEAU GASCON LALANCETTE + ASSOCIÉS
INGÉNIEURS-CONSEILS
861-9431
PLACE DU CANADA, SUITE 2220
MONTRÉAL, H3B 2N2 TELEX NO: 05-24768

DEPUIS 1908
Assurances Tanguay Inc.
Courtiers d'Assurances
Service d'avantages sociaux
4489, Papineau, Montréal Tél.: 527-4161

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey, Guy Houle, Melvin Sher, Kevin Murphy, Gary W. Partington
Robert Mitchell, Paul Marcoux, Arthur Mallette, John D. Miller
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 820 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

ROSEN & ROBINSON
Leonard Rosen
David Robinson
notaires
conseillers juridiques
1010 STE-CATHERINE O., SUITE 843
MONTRÉAL, QUÉBEC
TÉL.: 875-5115
BUREAU SOIR
225 HYMUS (coin St-Jean)
POINTE CLAIRE
TÉL.: 697-7721

DOMINION BRIDGE COMPANY, LIMITED

DIVIDENDE NO 259

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende de VINGT-DEUX CENTS ET DEMI (22½¢) par action sur les actions en circulation sans valeur au pair, de cette compagnie, a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 mars 1977, payable le 31 mars 1977, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 4 mars 1977.

Par Ordre du Conseil
Le Secrétaire
R.A.C. Henry
MONTRÉAL, QUÉBEC
le 1er février 1977.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

AVIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE donne avis que l'assemblée générale annuelle de ses actionnaires aura lieu à midi, le jeudi 24 février 1977, au Club St-Denis, 257 est, rue Sherbrooke, Montréal, aux fins suivantes:

1. recevoir le rapport annuel des administrateurs et du vérificateur;
2. fixer la valeur des actions de la Société;
3. procéder à l'élection des administrateurs;
4. nommer le vérificateur et fixer le montant de sa rémunération;
5. délibérer sur toutes questions de la compétence de cette assemblée;
6. ratifier les actes des administrateurs.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
JEAN E. RYAN
Secrétaire
Montréal, le 3 février 1977

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.
vous propose
un plan d'épargne-retraite omnibus
un plan où vous effectuez les placements de votre choix
un plan qui réduit vos impôts

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS

Montréal 879-2222
Ottawa 232-9681
Sherbrooke 569-5583
Trois-Rivières 379-0000
Moncton 855-9926
Québec 529-1771
Chicoutimi 549-8888
St-Hyacinthe 774-5354
Victoriaville 758-3131
Joliette 759-0160
Rivière-du-Loup 862-9341
Rouyn-Noranda 762-4347

Carnaby Street a déménagé à Victoria

Carnaby Street a quitté le centre de Londres à destination du centre-ville de Victoria (Colombie-Britannique). Ce nom n'évoque plus celui d'une artère achalandée, mais celui d'une... boutique!

La boutique a perdu son caractère britannique, remplacé maintenant par un certain exotisme. Les clients peuvent y trouver aussi bien des tonkas que des anneaux de méditation tibétains sérigraphiés ou une robe de cérémonie chinoise brodée de 1880.

Des robes longues aux couleurs vives et des caftans indiens voisinent avec des robes blanches mexicaines bordées de dentelle et à col haut. Ces robes qui rappellent la mode victorienne — de l'époque victorienne et non de la ville de Victoria — connaissent la faveur des clientes comme robes de bals de finissants ou comme robes de mariées.

La mascotte de l'endroit, un éléphant des Indes rembourré sur forme de bois est bien en évidence dans un coin de la boutique. Hissé sur une table, il est penché d'un côté et semble légèrement grisé. Celui-là n'est pas à vendre, d'autres le sont.

Le décor de Carnaby Street est aussi intéressant que les articles en vente.

Aux murs sont accrochés des tapis afghans tissés à la main et des courroies richement brodées dont les nomades se servent pour tenir leurs tentes de peaux.

Certaines armoires et le manteau de cheminée du foyer proviennent de vieilles



maisons de Victoria qu'on a démolies. On s'en sert aujourd'hui pour exposer des bijoux anciens et tribaux originaux.

Les flâneurs profiteront autant que les acheteurs d'une visite à Carnaby Street. Son personnel se fait un plaisir d'expliquer l'origine des objets et de montrer aux visiteurs la panoplie d'articles insolites en magasin.

Les nombreuses boutiques de Government Street ressemblent à un petit coin d'Angleterre et elles se trouvent à quelques pas seulement de Yates Street.

Un certain nombre de boutiques, entre autres, Sydney Reynolds Ltd. et Montague Ltd. vendent de la porcelaine anglaise de belle qualité.

Même si la plupart des anciens motifs créés par des maisons bien établies comme Royal Worcester, Wedgwood et Spode sont toujours populaires, la porcelaine moderne s'est mise à la mode du jour. Ses couleurs sont plus éclatantes, on retrouve parfois des combinaisons de couleurs inhabituelles et les motifs correspondent au style de vie des jeunes d'aujourd'hui.

Les acheteurs y trouveront aussi de délicates figurines de porcelaine, des plateaux en porcelaine de Dresde bordés d'or, de petits farfadets irlandais et de la porcelaine allemande de marque Rosenthal.

Si on peut trouver de la porcelaine, on peut habituellement y trouver également de la verrerie, du verre irlandais Galdway ou des oiseaux aquatiques décoratifs.

Mais ces boutiques ne vendent pas que de la porcelaine et du verre. L'Union soviétique offre aux clients des boîtes de papier-mâché lacqué, dans des teintes d'orange, de vert, de jaune et de rose éclatants peints sur fond noir brillant.

A côté se trouvent de délicats échantillons de verre poli italien avec des fleurs peintes sur la surface de verre blanc opaque.

On y trouve aussi des fleurs anglaises conservées dans des pots de verre, des garnitures de cuivre et des tasses de thé, des centaines et des centaines de tasses de thé en porcelaine.

La boutique Edinburgh de Government Street spécialisée en lainages canadiens et britanniques peut satisfaire les clients puisqu'elle possède presque tous les tartans imaginables.

Les étagères sont couvertes de tartans vendus à la verge. Les motifs Black Watch et Royal Stewart sont parmi les plus populaires. Chaque province canadienne a un tartan distinctif qu'on peut acheter.

Pour ceux qui préfèrent le prêt à porter, la boutique offre des jupes, des capes, des vestes et des kilts écossais.

Pour ceux qui veulent être élégants tout en restant chauds, il y a les chandails classiques, les confortables foulards de mohair, les châles et les couvertures.

Ceux qui aiment les sucreries ne doivent pas manquer d'arrêter à Rogers' Chocolates sur Government Street.

Une fraiche odeur de chocolat les accueille à la porte.

Une fois à l'intérieur, les yeux régalent de rangées de chocolats disposés sur des armoires de verre à base de marbre.

Les chocolats fourrés à la vanille, à l'érable ou à la menthe satisferont les goûts simples, tandis que les plus audacieux auront peut-être envie d'essayer le délice à la cerise et aux noix ou les morceaux au rhum et au beurre.

On fabrique le chocolat sur place sans utiliser aucun additif ou agent de conservation.

Le chocolat pur et légèrement amer compense la douceur des garnitures. La combinaison de saveurs est délicieuse.

Fondée en 1885, la maison livre des bonbons dans le monde entier. Ses chocolats ont fait le délice de la Reine Élizabeth II et de la Reine Mère.

Il est possible de faire des emplettes très intéressantes dans certains quartiers restaurés de Victoria.

Bastion Square n'est plus une forteresse. On y trouve aujourd'hui des boutiques de vêtements et d'artisanat.

À quelques pas de là, c'est Trunce Alley avec ses vieux lampadaires anglais et ses paniers de fleurs suspendus.

Market Square rappelle une cour du vieux monde, entourée de murs de pierre, de galeries et d'escaliers extérieurs.

On y compte 40 magasins qui peuvent aussi bien vendre des aliments naturels que des ustensiles de cuisine ou du fudge. Ceux qui ont envie de quelque chose de différent le midi peuvent se rendre au restaurant grec.

Pour obtenir des renseignements d'ordre général sur le tourisme au Canada, s'adresser à l'Office de tourisme du Canada.

Prendre ses quartiers d'hiver au Portugal

Le soleil, d'excellents terrains de golf, des plages de sable blanc de plusieurs milles de long, le tout pour aussi peu que $10 par jour, sont quelques-unes des raisons pour lesquelles les Canadiens affluent au Portugal.

Un certain nombre d'agences de voyage canadiennes ont annoncé de nouveaux voyages organisés à destination du Portugal.

Ainsi: **Arthur Frommer International,** Toronto, offre des vacances pour jouir du soleil et des terrains de golf en Algarve, comprenant avion et voiture à Lisbonne, et une ou deux semaines dans le Madère ensoleillé. Les prix varient de $70 par personne pour une semaine, plus le prix du billet d'avion, à $200 par personne pour deux semaines, plus le prix du billet d'avion.

Calladine et Baldry, Toronto, fait des offres d'excursions de deux et trois semaines à Lisbonne/Algarve et Lisbonne/Madère, pour $210 et $220 par personne, plus le prix du billet d'avion. Un voyage en avion avec voiture fournie de trois semaines à Lisbonne ne coûte que $205 par personne, plus le prix du billet d'avion.

Mombaltours Inc. et **Treasure Tours,** Montréal, font des offres de vacances de deux et trois semaines, de $329 à $510 par personne, plus le prix du billet d'avion.

Des informations complètes à ce sujet sont disponibles.

De son côté l'Agence de voyage portugaise Reservotel SARL, 38-C, rue Ferreira Lapa, Lisbonne, offre d'organiser deux voyages avant le 31 mars 1977:

— **Visite d'Estoril:** sept jours et six nuits passés au Estoril Palacio Deluxe, à partir de $69 par personne, plus le prix du billet d'avion (minimum de dix personnes). Les activités comprennent: visite de monuments, tennis, promenade en bateaux de louage, jeux d'argent, plongée sous-marine, équitation et golf. Visite de Madère: une semaine au Madeira Palacio Deluxe, à partir de $84 par personne, y compris petit-déjeuner à la continentale, excursions d'une demi-journée, transport aller et retour de l'aéroport, et service des porteurs de bagages.

Eva, Viagens e Turismo, rue Infante D. Henrique, 76 Faro, offre une excursion en mer pour la visite de l'Algarve. Un certain nombre d'hôtels sur la côte d'Algarve proposent des promenades pour la journée entière à Faro, Quarteria, Albufeira, Armacao de Pera, Praia da Rocha et Logos. Les prix varient de 420 à 500 escudos par jour et par personne.

Le nouveau tarif des trains a été adopté pour les lignes reliant Lisbonne aux grandes villes au Nord et au Sud du Portugal, et à certaines régions de l'Espagne, s'établissant comme suit:

— De Lisbonne à Fuentes de Onero, en Espagne, et à Valencia de Alcantra, en Espagne, de 125 à 375 escudos, aller-retour;

— De Lisbonne à Porto, de 150 à 225 escudos, aller-retour;

— De Lisbonne à Vila Real de St-Antonio, de 275 à 440 escudos, aller-retour. Ces prix varient suivant qu'il s'agisse de wagons-lits, de compartiment double ou d'installation touristique.

L'équipement pour l'exploration et la pêche sous-marines est disponible au Centre des Sports, Bureau Touristique de Madère, à Machico. L'équipement complet se compose d'un costume, de caissons à air et d'un régulateur, et revient à 655 escudos par jour. Des articles particuliers y compris boussoles et compteur de profondeur sont aussi disponibles.

L'ouverture de la saison de chasse au Portugal a été inaugurée à nouveau pour la chasse aux cailles, canards sauvages, bécassines, bécasses, pigeons et grives en grand nombre. La saison de chasse reste ouverte jusqu'au 15 mars, et la chasse est autorisée tous les jeudis et samedis et jours de fêtes nationales.

Comme la plupart d'autres pays, le Portugal règlemente le contrôle monétaire comme suit:

1) Chaque voyageur est autorisé à apporter au Portugal un montant maximum de monnaie locale équivalent à 1.000 escudos, ou de l'emporter au moment de son départ.

2) Les non-résidents sont obligés, à leur entrée au Portugal, de remplir au poste de douane une formule de déclaration monétaire, s'ils comptent détenir au moment de leur départ des montants dépassant 20.000 escudos en contre-valeur.

3. Les non-résidents ne sont pas autorisés à détenir au moment de leur départ du Portugal un montant d'argent dépassant celui qu'ils avaient déclaré au moment de leur arrivée.

Par ailleurs, le premier camp de travail d'étudiants au Portugal, organisé par TURICOOP, vient d'achever récemment ses activités estivales en Marinha Grande. Vingt-cinq jeunes gens venus des États-Unis, de l'Allemagne de l'Ouest, de la France, de la Belgique, de la Hollande, du Danemark, de la Finlande et de la Suède, ont accompli des travaux communautaires, y compris l'enlèvement des slogans des élections passées, et ont aidé aux fouilles archéologiques. Un autre camp est prévu à Peniche et les jeunes gens prêteront leur concours dans des travaux similaires, y compris l'embellissement des habitations pauvres. Pour plus d'information, contacter TURICOOP, 15-1 rue Pascoal Melo, Lisbonne I.

La solution . . . Permis no 50.493

LA PLUS AGRÉABLE ET ÉCONOMIQUE

POUR VISITER L'EUROPE EN TOUTES SAISONS

'L'AUTOMOBILE'

EUROP AUTO et AIR FRANCE ont mis au point pour vous quatre solutions originales aux meilleurs prix -

a) Pour un court séjour la location EUROPCARS Kilométrage illimité -
b) Pour un séjour de 21 jours à 6 mois Le Plan SÉJOUR VACANCES (achat - rachat) pour une somme forfaitaire vous bénéficiez d'un véhicule neuf. TT. Garantie usine, assurance tous risques - kilométrage illimité - SIMCA - RENAULT - CITROEN - V.W. AUDI - FIAT
c) Pour un long séjour le plan ACHAT FERME - Hors taxe - (tous modèles disponibles)
d) Location d'un CAMPER Kilométrage illimité -

— Exigez de votre agence de voyage ou demandez-nous notre catalogue "AIR FRANCE - EUROPAUTO"

Notre Devise "Qualité - Service"

EUROP AUTO 5193 Côte des Neiges, Montréal - 735-3083



SKI en FRANCE

CHAMONIX

du 11 au 19 février — 1 sem — $500
du 25 fév. au 12 mars — 2 sem. — $684

Incluant avion, hôtel et petits-déjeuners aussi La Plagne, Les Menuires, Flaine, etc....

VOYAGES DE GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL

COLOMBIE - ÉQUATEUR - PÉROU BOLIVIE - ARGENTINE - BRÉSIL

Séjour au Méridien Copacabana, à Rio 12 février au 6 mars - COMPLET
Vu les nombreuses demandes d'inscriptions, un second départ est ajouté:
5 mars avec retour le 27 mars - 22 jours
Itinéraire identique: $1,845

SÉJOUR AU
MÉRIDIEN COPACABANA à Rio
PÉROU - ARGENTINE - BRÉSIL

Lima — Cuzco — Machu Picchu — Buenos Aires — Les chutes Iguaçu et Rio de Janeiro.
2 départs: 11 mars et le 1er avril — 16 jours — $1390

EXTRÊME-ORIENT

2 départs
Printemps: 21 avril au 14 mai
Automne: 3 au 26 novembre
JAPON: Tokyo, Hakone, Toba, Kyoto, HONG KONG, BALI, SINGAPOUR, THAILANDE, PHILIPPINES retour par Hawaii.
24 jours — $2,495

MAROC

Les villes impériales et les Kasbahs du Grand Sud Casablanca, Rabat, Meknes, Fes, Erfoud, Tinerhir, Ouarzazate, Marrakech.
15 jours en pension complète — à partir de $895
Avec 1 semaine supplémentaire, sur la plage:
soit à l'hôtel MERIDIEN MOHAMMEDIA: $1,115
soit à l'hôtel EUROPA MAROC à AGADIR: $1,085

LES VOYAGES HONE

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 16 ans
1460, AV. UNION Tél.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
Le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8h30 à 18h
le jeudi jusqu'à 21h.
le samedi de 9h30 à 13h
Permis -50178
IATA

QUE VOUS VOYAGIEZ



EN JEANS
EN SMOKING
SUR LE POUCE
EN LIMOUSINE
EN TRAIN
EN JET
EN PÉNICHE
OU À VÉLO

L'EUROPE 77
se réserve chez VIAU
Tarifs ABC ou Noliprix
MONTRÉAL-PARIS

VOLS ABC SUPER DC-8 DE NORDAIR

DÉPART	RETOUR	DURÉE	PRIX
5 avril	23 avril	18 jours	299.00
	30 avril	25 jours	299.00
	7 mai	32 jours	299.00
	14 mai	39 jours	299.00
	21 mai	46 jours	299.00
15 avril	30 avril	15 jours	299.00
	7 mai	22 jours	299.00
	14 mai	29 jours	299.00
	21 mai	36 jours	299.00
	28 mai	43 jours	299.00
	4 juin	50 jours	299.00
22 avril	7 mai	15 jours	299.00
	14 mai	22 jours	299.00
	21 mai	29 jours	299.00
	28 mai	36 jours	299.00
	4 juin	43 jours	299.00
	11 juin	50 jours	299.00
29 avril	14 mai	15 jours	299.00
	21 mai	22 jours	299.00
	26 mai	29 jours	299.00
	4 juin	36 jours	299.00
	11 juin	43 jours	299.00
	18 juin	50 jours	299.00

Vols Noliprix en B-747 d'Air Canada ou d'Air France
DURÉE: 14-45 JOURS ET 22-45 JOURS
AVANTAGE: Partez quand vous voulez
Revenez quand vous voulez.

DÉPART	DURÉE	PRIX
1er avril - 18 mai	14-45 jours	$309.00
19 mai - 1er juin	22-45 jours	319.00
2 juin - 22 juin	22-45 jours	389.00
23 juin - 30 juillet	22-45 jours	419.00
31 juillet - 27 août	22-45 jours	389.00
28 août - 1er octobre	22-45 jours	339.00
2 octobre et après	14-45 jours	319.00

Tarifs sujets à l'approbation du Gouvernement
Ces voyages sont soumis à une réservation préalable de deux mois avec acompte et versement du solde 45 jours avant le départ.
Pénalité de $100 pour toute annulation subséquente.
SOYEZ PRÉVOYANTS — ÉCONOMISEZ EN RÉSERVANT IMMÉDIATEMENT

AGENCE DE VOYAGES VIAU

3428, ST-DENIS 842-1751
GALERIES D'ANJOU 353-7650
1218, rue UNION 866-9381
CARREFOUR LAVAL 688-6211
PLACE VERTU 332-4210
FAIRVIEW 694-2343
PERMIS 50-266

La Tunisie, c'est la Méditerranée.

Laissez Sabena vous mener "au pays de l'exotisme envoûtant"!

Choisissez parmi ces deux séjours ensoleillés:

1) "EXPLORATION OASIS" 17 jours
$1,115.00* par personne
— tarif aérien compris
— tour escorté depuis Montréal
— hébergement en hôtels de 1ère classe
— la plupart des repas inclus
*Prix basé sur GIT 14-21 jours, groupe minimum de 10 personnes. Départs le jeudi, de Montréal

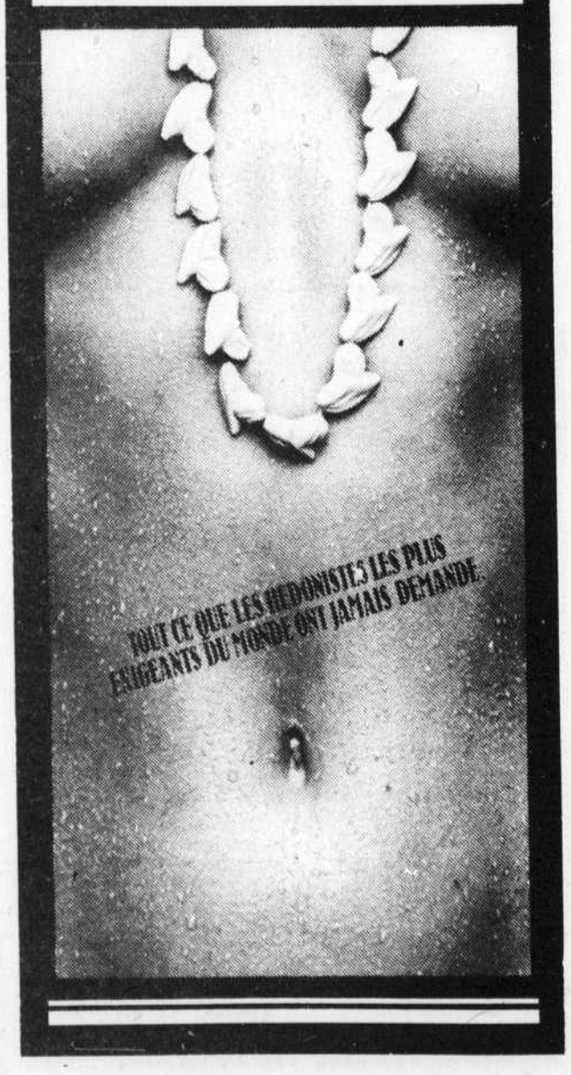
2) "APOTHÉOSE MÉDITERRANÉENNE" 24 JOURS
$1,022.00** par personne
— tarif aérien compris
— hébergement en hôtels de 1ère classe
— la plupart des repas inclus
**Prix basé sur tarif excursion individuel 22-45 jours

Filez libre comme l'air. SABENA
lignes aériennes belges

M. le Directeur Sabena
Case Postale 747 Pointe-Claire, Québec H9R 1H1
Veuillez me faire parvenir votre dépliant "Au pays de l'exotisme envoûtant" sur les deux séjours-vacances en TUNISIE.
Nom
Adresse
Ville Province Code
Mon agent de voyages est
LD 3-2-77

UNTOURS VILLAGE NEGRIL

(L'alternative au Club Méd.)



UNE SEMAINE
Environ 1200 DENTS DE REQUIN (50 la dent)

Pour réservations: 845-8225
VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

4454 St-Denis	845-8225	Plaza St-Hubert	273-2581
1991 Beaubien e.	273-7755	Galeries Lachute	562-3788
Centre Laval	687-0880	Dupuis Centre-ville	845-5151
Dominion Square	861-7273	Place Portobello	672-5353
1010 Ste-Catherine o.	861-7272	Galeries Normandie	331-9971
Place Longueuil	679-3777	Centre Laval	688-5310

PUERTO VALLARTA

dix ans après

par

MONIQUE NUYTEMANS

collaboration spéciale



Puerto Vallarta: la plage.

PUERTO VALLARTA (Mexique) — Il y a dix ans à peine, peu de touristes connaissaient Puerto Vallarta, tranquille petit village de pêcheurs sur la côte mexicaine du Pacifique.

Ceux qui en firent alors la découverte en tombèrent follement amoureux et exprimèrent le voeu chimérique que ses plages immaculées, ses montagnes sauvages et ses pêcheurs souriants restent inconnus des masses.

Mais comme il arrive, hélas, trop souvent, au nom de la civilisation, du progrès et... du tourisme, le naturel se perd et le charme est rompu.

Village devenu vedette

Puerto Vallarta n'échappa point tout à fait à cette règle. De grands hôtels y sont maintenant à la disposition de tous ceux qui sont venus, à leur tour, découvrir ce que d'autres y ont trouvé il y a 10 ans. Et ils le trouvent, sans doute avec plus de facilité que leurs prédécesseurs, mais aussi avec moins de pittoresque.

ses camelots qui arpentent le sable, ses cocotiers qui le bordent.

Mais ses plages sont plus encombrées. On y fait moins d'équitation, mais plus de parachutisme, ce sport un peu ridicule qui consiste à se faire tirer en parachute par un hors-bord. Les adeptes prétendent qu'on a l'impression de voler...

Quand les lauriers sont coupés

Il y a aussi 40% de moins de randonnées en forêt qu'autrefois. On recule les bois pour faire place aux condominiums. Pourtant ces randonnées en montagne — pompeusement appelées "safaris" — font partie intégrante des charmes de Puerto Vallarta.

C'est en jeep qu'on parcourt la forêt sub-tropicale et avec un peu de chance on verra des iguanes allongés sur des branches. Ils sont aussi inoffensifs que des écureuils, mais ont l'allure tellement grotesque et repoussante qu'on frémit à la seule pensée de les rencontrer.

L'iguane est très convoité par les indigènes qui font un excellent ragoût de sa queue, tandis que sa peau lézardesque sert à confectionner des ceintures.

Il est assez curieux d'apprendre comment on attrape l'iguane: il se pêche! Comme il est végétarien et très friand de la fleur d'hibiscus, de jeunes Mexicains accrochent un hibiscus à un hameçon de canne à pêche, le posent ensuite sur un roc et attendent. L'iguane se laisse ainsi facilement attraper... par une fleur!

"Down-Town" Puerto Vallarta

L'endroit le plus pittoresque de Puerto Vallarta est sa "piazza" et son église dont le célèbre clocher en fer forgé adopte la forme d'une couronne. Elle est la réplique de la couronne en or offerte à la ville de Mexico par le pape Pie XII.

Pour arriver à l'église on parcout la typique rue Principale où les mêmes pavés vieux de cent ans font gémir les ressorts des voitures. Des échoppes exposent bijoux en argent, robes brodées, châles crochetés.

On s'étonne de voir la mairie inachevée et de constater que personne n'y travaille en semaine. C'est là un geste de protestation de la part de la population de Puerto Vallarta qui veut qu'on repave d'abord ses rues avant de donner une mairie à monsieur le maire...

Il faut s'arrêter chez "Margaritas", qui est encore le meilleur endroit en ville pour déguster un repas mexicain.

Mais il a suffi de 10 ans pour qu'il y ait maintenant cinq discothèques à Puerto Vallarta. A en croire les autochtones, le "Capriccio" est la meilleure.

Au Posada Vallarta il faut assister à une "fiesta mexicaine". Mariachis, troubadours et danseurs y mettent de l'entrain, tandis que le buffet mexicain et les "margaritas" font oublier aux anciens que Puerto Vallarta est devenu un endroit très à la mode.

Les amoureux du monde

C'est en 1963 que Richard Burton et Ava Gardner tournèrent le film "La nuit de l'Iguane" à Mismoloya, non loin de Puerto Vallarta.

Cette plage fait un bon but de promenade car son site est d'une beauté incomparable. Des roches surgissent de la mer, la plage en forme d'anse est encadrée par de hautes montagnes couvertes de palmier, de cocotiers, de bananiers et d'amandiers.

C'est sur le versant d'une de ces collines que l'on trouve aujourd'hui encore les ruines bien conservées du décor qui se vit au film "La nuit de l'Iguane". Sur l'autre versant s'est ajouté un nouveau décor, celui du film de la vie de "Sir Francis Drake", terminé il y a à peine quatre mois.

Elisabeth Taylor accompagnait Richard Burton quand il tournait ici. Elle trouva l'endroit tellement idyllique qu'elle convinquit Richard d'acheter deux maisons à Puerto Vallarta. Elles sont reliées par un pont qui enjambe la rivière où des lavandières frottent leur linge. L'endroit s'appelle "Gringo Gulch".

C'est d'ailleurs depuis ce moment que Puerto Vallarta a connu son essor touristique. Elisabeth Taylor et Richard Burton étaient alors les plus célèbres amoureux du monde.

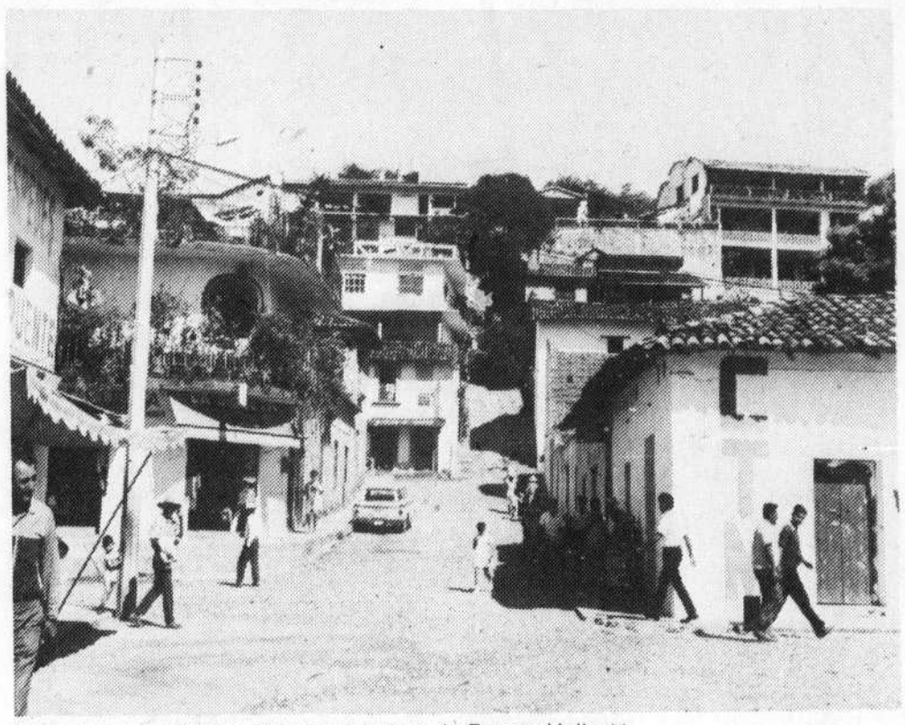
Mon pays?

À faire en bateau est l'excursion de Yelapa, autre plage voisine de Puerto Vallarta. On part de grand matin sur un bateau-croisière. Un orchestre de "mariachis" assure l'entrain de l'excursion. Le paysage et le soleil font le reste.

Quelques heures plus tard on débarque à Yelapa, où de jeunes enfants souriants, des chiens affectueux et... des cochons noirs vous font la fête.

À cheval on peut traverser le Rio Grande qui se jette ici dans le Pacifique (ce n'est pas le même fleuve qui forme la frontière du Mexique et des États-Unis, appelé Rio Grande par les Américains mais Gran Rio del Norte par les Mexicains) et en escaladant la montagne on y découvrira une des plus jolies cascades du Mexique.

Pour qui n'a pas connu Puerto Vallarta il y a 10 ans, il lui reste encore assez de charme pour l'ensorceler. Quant à celui qui serait un peu déçu par la mondanité de son idole, qu'il se console en se disant que chez lui, son pays est... l'hiver!



Un coin sympathique et encore intime de Puerto Vallarta.

En dix ans le village de 5,000 âmes est devenu une ville de 60,000 habitants. Il y avait autrefois trois hôtels; aujourd'hui il y en a 18. Il y roulait alors trois taxis; aujourd'hui il y en a 1,800.

Des compagnies d'aviation y ont fait des liaisons, des bateaux de croisière y font des escales.

Et si le touriste égoïste est un peu triste de revoir son eden "amélioré", il doit convenir qu'en dépit de son allure de starlette, certaines choses n'ont pas changé à Puerto Vallarta. Son climat, par exemple: toujours aussi enchanteur que celui d'Hawaii, avec ses journées chaudes et ses nuits fraîches; l'océan où dansent les dauphins et où plongent les pélicans; qui veut qu'on repave d'abord ses rues avant de donner une mairie à monsieur le maire...

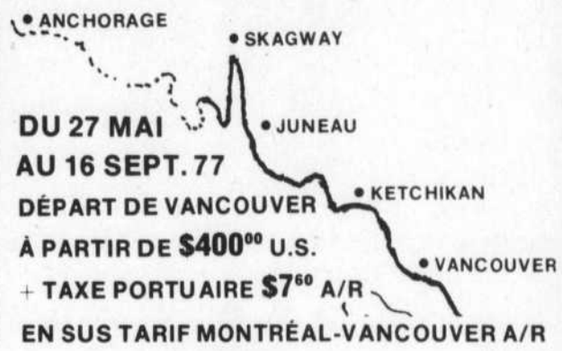
1500 KILOMÈTRES DE GLACIERS AU SOLEIL!

UNE PRÉSENTATION DE FAIRWAYTOURS ET LES VOYAGES P.L.M.

UNE EXPÉRIENCE HORS DE L'ORDINAIRE!

LA CROISIÈRE EN ALASKA

M.S. RENAISSANCE



DU 27 MAI AU 16 SEPT. 77

DÉPART DE VANCOUVER

À PARTIR DE $400.00 U.S.

+ TAXE PORTUAIRE $7.60 A/R

EN SUS TARIF MONTRÉAL-VANCOUVER A/R

voyages pm travel 388-9241

Une équipe dynamique pour vous servir.

1220 EST, FLEURY, MONTREAL, QUEBEC H2C 1R1

Permis No 50475

C'est vraiment le temps de visiter

L'AFRIQUE !



CÔTE D'IVOIRE — L'Afrique francophone, métropole vivante, les plages, la forêt profonde.

CAMEROUN — Le sommet du pittoresque et du dépaysement. Villages et réserves de faune du bout du monde.

KENYA — TANZANIE — Tous les grands fauves à gogo. Montagnes, hauts plateaux, forêt et savane.

Direction : Elizabeth HEUZE

Du 5 au 27 mars 1977

(Le premier départ, 22 janvier, est parti complet)

Le meilleur confort est assuré. Entièrement accompagné. Groupe francophone homogène.

$2,585. tout compris, au départ de Montréal

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.

1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9

"Qui dit VOYAGES dit MALAVOY"

Permis 50430

VOULEZ-VOUS

— découvrir les cités Mayas et la plus grande des civilisations américaines?
— profitez d'une croisière en français à bord du plus luxueux des navires?

CROISIÈRE PAQUET

AUX PAYS MAYAS

du 28 mars au 9 avril

Paquebot français RENAISSANCE. Confort, distractions, matin et soir à votre disposition une carte comparable à celle des plus grands restaurants de Paris.

Compagnie des CROISIÈRES PAQUET. Le sommet dans l'art des croisières. Équipage français, ambiance française.

ESCALES
— aux ANTILLES, Haïti, Jamaïque et Grand Cayman
— en AMÉRIQUE CENTRALE, Guatemala, Honduras et Mexique avec excursions aux antiques cités des Mayas.

DIRECTION PERSONNELLE:
ANDRÉ MALAVOY

avec des conférences sur la mystérieuse Amérique précolombienne.

Cabines extérieures à deux lits avec les facilités privées de

US $845 à $1,905

Subvention aérienne de $50 par personne à partir des cabines de $1,220 et plus.

Belle brochure illustrée sur demande

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.

1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9

"Qui dit VOYAGES dit MALAVOY"

Permis 50430

VOYAGE CULTUREL

en Italie
sur les pas de S. François

Printemps 1977

Vingt-deux jours en Italie, à travers vingt-cinq siècles d'histoire, entre Milan et Rome. Avec flânerie en Ombrie et en Toscane (Assise et Florence).

du 17 avril au 10 mai 1977
par ALITALIA, DC-10

tout compris $1,418.00 can.

Treasure Tours International Inc.

Permis 50144

Pour informations:

P. Julien Déziel, o.f.m., Dir.
2010 ouest Dorchester,
Montréal, H3H 1R6
Tél.: 933-4243

MIRABELLE TOURS

Permis No 50368

Chouette alors!

Montréal-Paris $299.

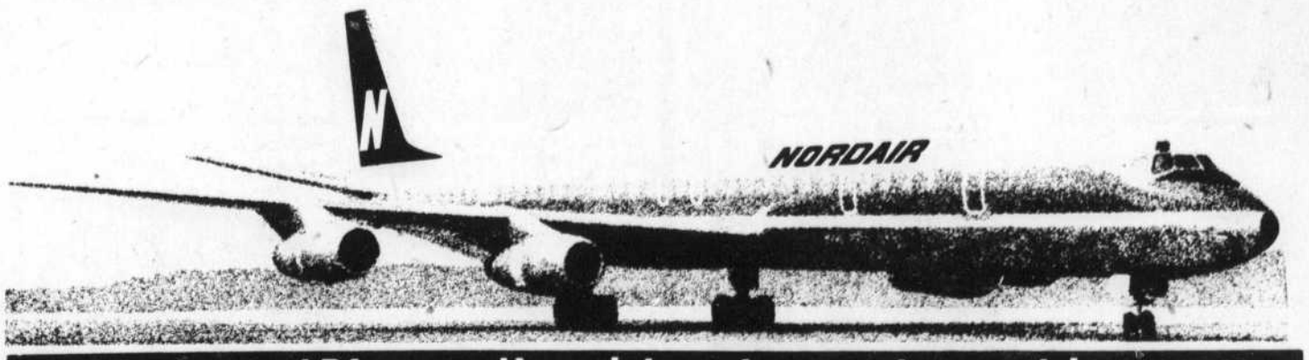
C'est bien vrai: l'aller-retour de Montréal à Paris pour seulement $299 que vous y séjourniez aussi longtemps que 50 jours ou seulement 15 jours. Vous vous envolerez à bord d'un confortable SUPER DC-8 de NORDAIR et pourrez donc apprécier l'excellent service qui a fait la renommée de NORDAIR: repas complets et raffinés, vin et liqueurs, de même que service du bar à titre gracieux. Cela vous intéresse? Il y a de quoi!
Voyez votre agent de MIRABELLE TOURS pour faire vos réservations et voyez-le dès demain car, vous savez, à Paris, le printemps, c'est pour bientôt... et c'est drôlement chouette!

VOLS D'AVRIL Tous les départs et arrivées ont lieu à l'Aéroport International de Mirabel et à l'Aéroport Orly à Paris.

DATE DU DÉPART	CHOIX DE DATES DE RETOUR, DURÉE DU SÉJOUR INDIQUÉE EN JOURS.											Dernière date d'inscription	PRIX
	15 Jrs	18 Jrs	22 Jrs	25 Jrs	29 Jrs	32 Jrs	36 Jrs	39 Jrs	43 Jrs	46 Jrs	50 Jrs		
Mardi 5 avril		Samedi 23 avril		Samedi 30 avril		Samedi 7 mai		Samedi 14 mai		Samedi 21 mai		4 février	$299.
Vendredi 15 avril	Samedi 30 avril		Samedi 7 mai		Samedi 14 mai		Samedi 21 mai		Samedi 28 mai		Samedi 4 juin	14 février	$299.
Vendredi 22 avril	Mardi 7 mai		Samedi 14 mai		Samedi 21 mai		Samedi 28 mai		Samedi 4 juin		Samedi 11 juin	21 février	$299.
Vendredi 29 avril	Samedi 14 mai		Samedi 21 mai		Samedi 28 mai		Samedi 4 juin		Samedi 11 juin		Samedi 18 juin	28 février	$299.

VOLS D'ÉTÉ - DÉPARTS LES VENDREDIS

Ces vols sont régis par les règles applicables aux ABC de la Commission Canadienne des Transports et ont été approuvés par le Comité des Transports Aériens
Un acompte minimum de 10% non remboursable doit être versé lors de la réservation. Le solde devra être réglé 46 jours avant l'envolée, après quoi toute annulation de réservation sera sujette à des frais de service de $100.
Il est possible de prendre une assurance couvrant vol nolisé et voyage. Les prix n'incluent pas la taxe de $8 sur les départs d'aéroports canadiens. Les enfants de moins de 2 ans voyagent sans frais.



N'attendez pas ! Réservez dès maintenant avec notre agent de voyages.

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

4454 St-Denis	845-8225	1010 Ste-Catherine o.	861-7272	Dupuis Centre-ville	845-5151
991 Beaubien E.	273-7755	Place Longueuil	679-3777	Place Portobello	672-5353
Centre Laval	687-0880	Plaza St-Hubert	273-2581	Galeries Normandie	331-9971
Dominion Square	861-7273	Galeries Lachute	562-3788	Centre Laval	688-5310

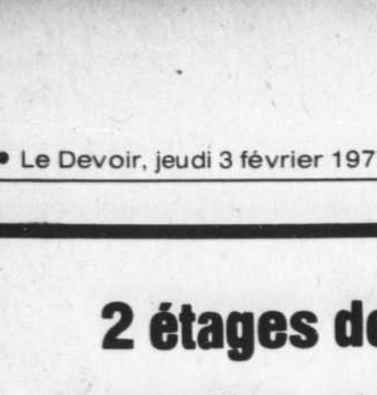
2 étages de disques, cassettes et cartouches

Archambault MUSIQUE
En face du MÉTRO Berri/Ste-Catherine

Des milliers de disques dans cette foire

FOIRE DU DISQUE

SUPER SPÉCIAL



GVN-1007
GILLES VIGNEAULT
— J'ai planté un chêne
— Gens du pays
3.99

Cette FOIRE se continue jusqu'à samedi 5 février inclus.

Des milliers de disques classiques et populaires à prix réduits 1.99 à 3.99 ch.



ANDRÉ GAGNON



SERGE REGGIANI 2 LP.



LES PETITS VIOLONS

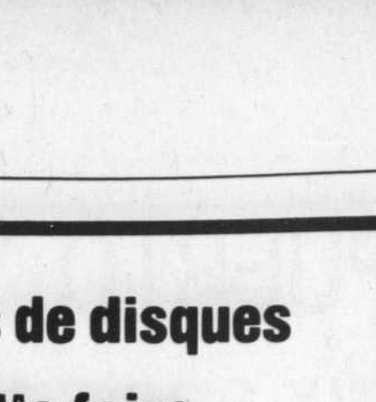


HARMONIUM 2 LP
L'HEPTADE



McCARTNEY 2 LP.

SUPER SPÉCIAL



T-340
STEVIE WONDER
Songs in the key of Life.
2-LP. **9.99**



BEETHOVEN

Disques pour enfants .99 ch. (Quantité limitée) **Autres disques pour enfants 1.99 ch.**



PATOFVILLE

3.99 ch.

DISQUES DIVERTI-MENTO

(Quantité limitée)



VIVALDI
Quatre saisons

3.49 ch.

DISQUES DEUTSCHE GRAMMO-PHON

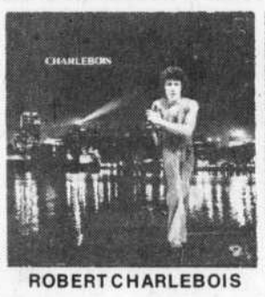
(Quantité limitée)



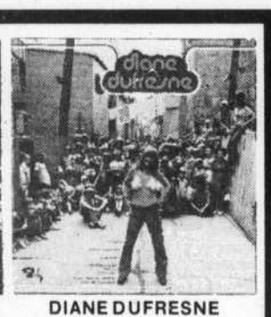
METROPOLITAN OPERA GALA


DANIELLE LICARI


JEAN-PIERRE FERLAND



ROBERT CHARLEBOIS



DIANE DUFRESNE


BEATLES

2.99 chacun (Quantité limitée)


JOHN LENNON



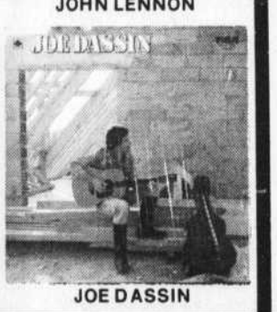
GÉRARD LENORMAN



CLASSIC FILM THEMES



LOUISE FORESTIER

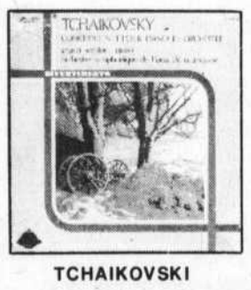


JOE DASSIN

2.99 ch.

DISQUES PEERLESS

Plusieurs titres



TCHAIKOVSKI

1.99 ch.

Grande quantité de DISQUES VARIÉS


MUSIQUE DES ANDES

TOUS NOS DISQUES, CASSETTES ET CARTOUCHES À PRIX RÉDUITS DURANT CETTE FOIRE


GS-230
LOUISE FORESTIER
On est bien mieux chez vous.
Spéc. **5.99**



Autour du célèbre canon de PACHELBEL



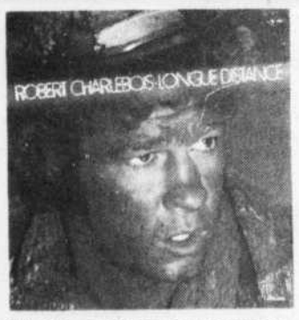
ABL-17014
JEAN-CLAUDE BORELLY
Le concerto de la mer
5.99



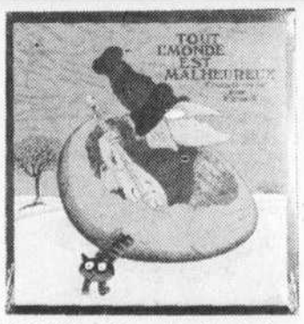
VALA-679 - **ELECTRIC LIGHT ORCHESTRA.**



NICOLE CROISILLE



SN-905 - ROBERT CHARLEBOIS - Longue distance.



50-25503 - L'Ensemble Claude Gervaise joue **GILLES VIGNEAULT.**



SP-19909 - EDITH BUTLER - Je vous aime, ma vie recommence.


KFS-90387 - JOE DASSIN - Ses plus grand succès.

SPÉCIAL 4.99 chacun


PFS-90398 - JOE DASSIN - Le jardin de Luxembourg.



DB-5 - GUY LEMAIRE - Nostalgie.



7602 - BOULE NOIRE - Les années passent.



PFS-90385 - SEGUIN - Festin d'amour.



LE RÊVE DU DIABLE



2FLP-62018
VÉRONIQUE SAMSON
Live à l'Olympia
2 LP. **8.99**



REVERBERI TIMER



ABL-7038
DALIDA
Coup de chapeau au passé. **5.99**



CLAUDE DUBOIS

ARCHAMBAULT MUSIQUE - 500-est, STE-CATHERINE/BERRI - AUCUNE COMMANDE POSTALE OU TÉLÉPHONIQUE